

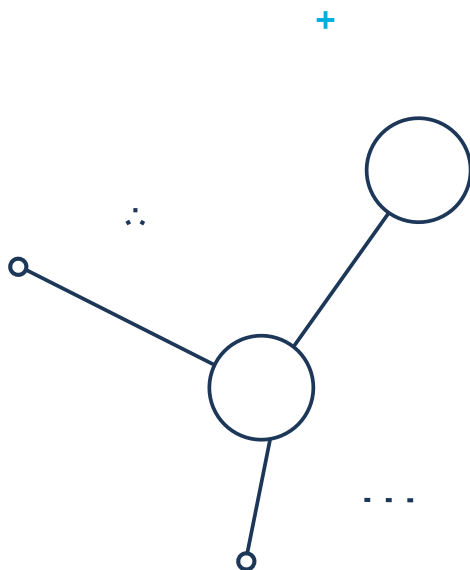


CONNECTED
TECHNOLOGIES
FOR A **SMARTER
WORLD**

RAPPORT ANNUEL 2018

CONSTRUCTEUR DU **smart world**

LACROIX GROUP EST
UN ÉQUIPEMENTIER
TECHNOLOGIQUE
INTERNATIONAL, QUI A POUR
AMBITION DE METTRE SON
EXCELLENCE TECHNIQUE ET
INDUSTRIELLE AU SERVICE
D'UN MONDE CONNECTÉ ET
RESPONSABLE.



LE TRAVAIL DE LACROIX GROUP, POUR UN MONDE CONNECTÉ ET RESPONSABLE

ETI familiale cotée, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir.

LACROIX Group fournit des équipements connectés et sécurisés pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente (éclairage public, signalisation, gestion de trafic, V2X) à travers LACROIX City et pour la gestion des infrastructures d'eau et d'énergie à travers LACROIX Sofrel.

LACROIX Group développe et produit également les équipements électroniques de ses clients automobiles, domotiques, aéronautiques, de l'industrie ou de la santé à travers LACROIX Electronics.

Loin des grands schémas futuristes hors des réalités, nous travaillons avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et le monde de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent, et leur apportons les équipements d'un monde plus intelligent.

A QUOI RESSEMBLERA LE SMART WORLD DE DEMAIN ?

Un monde de plus en plus urbain, où les flux de population s'intensifient et où les ressources se raréfient. Leur meilleure gestion devient alors indispensable. Au même moment, de nouvelles technologies émergent, et créent un monde chaque seconde plus connecté, dans lequel les datas se multiplient. Ces mutations profondes transforment les marchés et ouvrent à nos clients des perspectives sans limites.

Nos activités nous placent au cœur de ces bouleversements.



71%

DES EFFECTIFS DU GROUPE
TRAVAILLENT HORS DE FRANCE

7,6

MILLIARDS

D'OBJETS CONNECTÉS INDUSTRIELS D'ICI 2020

(Source : GARTNER, ROLAND BERGER 2017)

LACROIX CITY

Dans un monde qui s'urbanise, nous devons répondre aux grands enjeux de la smart mobility : orienter, optimiser et sécuriser les flux de véhicules et de personnes, pour des rues et des routes partagées entre tous.

C'est grâce aux équipements et aux technologies connectées de demain, conçues grâce à un socle solide basé sur l'expérience et l'expertise, que nous parviendrons à y répondre.

LACROIX City innove depuis des décennies à travers ses équipements au service de la voirie intelligente.

LACROIX SOFREL

Dans un monde où les ressources naturelles se raréfient, il devient urgent d'agir. Chacun de nous a alors pour mission de s'engager pour le smart environment.

Optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières premières est notre devoir de citoyen et d'entreprise responsable.

Grâce à une expertise inégalée, LACROIX Sofrel a su mettre sa technologie au service de l'environnement, en créant des équipements qui aident à mieux exploiter les ressources de notre planète.

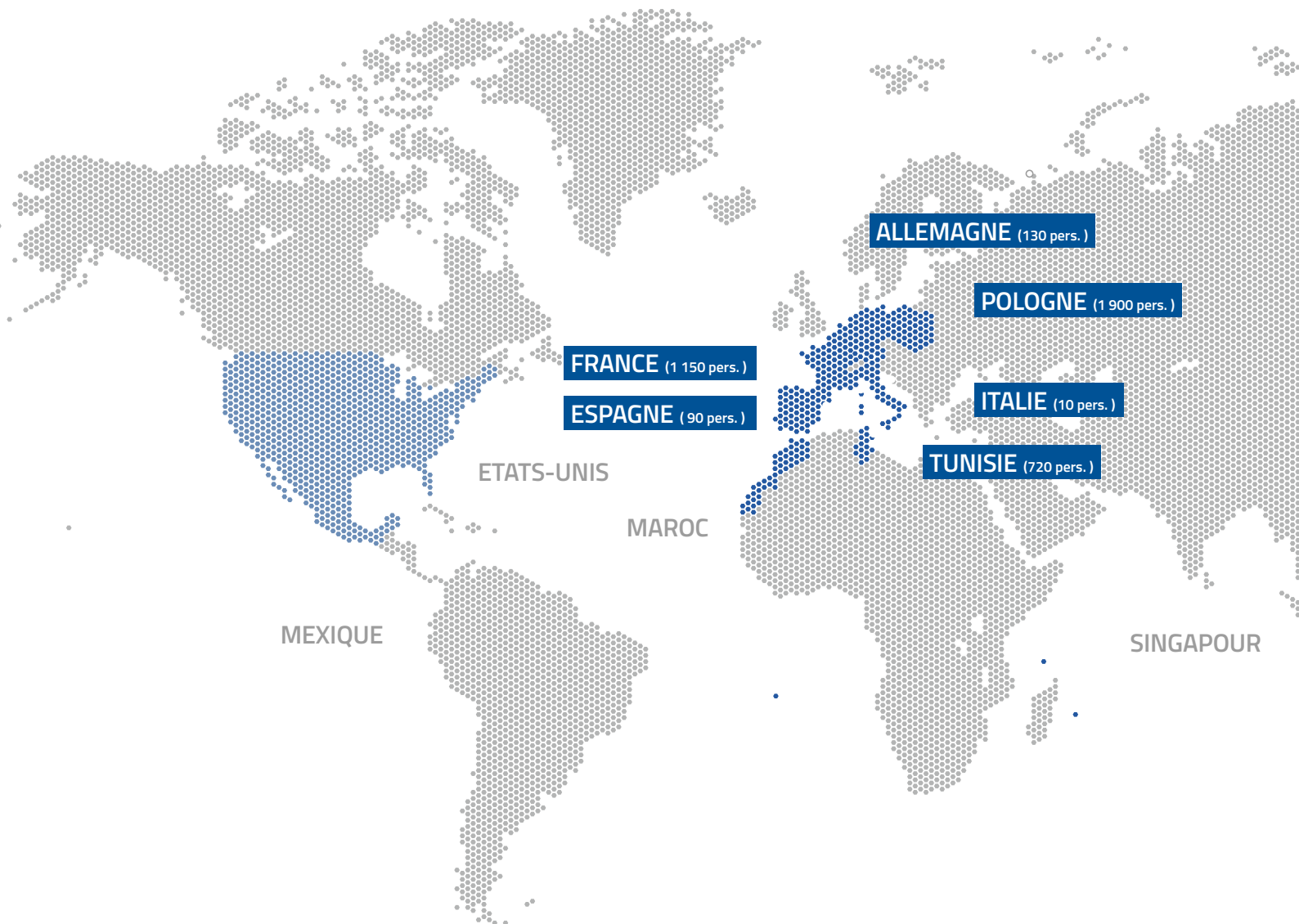
LACROIX ELECTRONICS

Dans un monde en mutation, nos clients sont à la recherche de solutions innovantes pour développer de nouvelles opportunités.

Notre ambition est de les accompagner grâce à notre capacité à répondre aux défis de la smart industry. Pour cela, nous intégrons un écosystème digital et interconnecté tout en assurant un service sur mesure et de qualité grâce aux dernières technologies. Grâce à ce projet de transformation, LACROIX Electronics est déjà une référence d'usine du futur.

IMPLANTATION

Une présence multi continentale





468 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES

+6,1 % VS 2017, 65 % DU CA
RÉALISÉ HORS DE FRANCE



15 M€

RÉSULTAT

OPÉRATIONNEL COURANT
+21 % VS 2017



34.3 M€

DETTE NETTE



98 M€

SMART MOBILITY

21 % DU CA DU GROUPE



40 M€

SMART ENVIRONMENT

9 % DU CA DU GROUPE



330 M€

SMART INDUSTRIES

70€ DU CA DU GROUPE



4000

EMPLOYÉS DANS LE MONDE

63 % DE MOINS DE 40 ANS



09

SITES INDUSTRIELS



09

CENTRES R&D

S'ENGAGER POUR LA smart mobility

FACE AUX ENJEUX D'UN MONDE DE PLUS EN PLUS URBAIN ET CONNECTÉ, NOUS ADRESSONS LE MARCHÉ DES « CONNECTED TECHNOLOGIES FOR A SMARTER MOBILITY ».

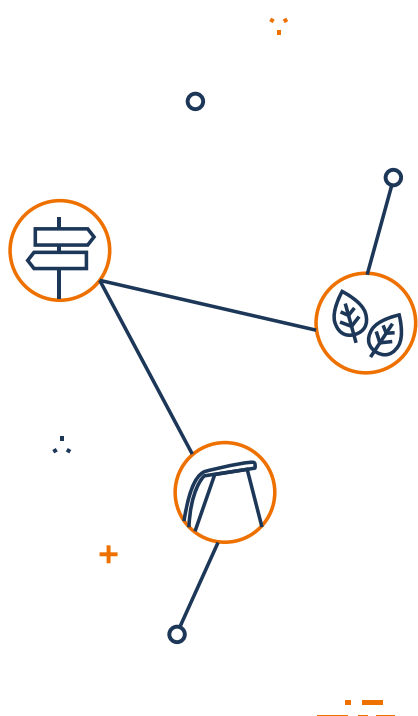
S'ENGAGER POUR LA SMART MOBILITY

Nous adressons ce marché traditionnel que nous connaissons bien et favorisons sa transformation par l'adoption et la maîtrise des technologies. Depuis des décennies, nous répondons aux enjeux d'un monde qui change, de plus en plus urbain et connecté et accompagnons les collectivités et les entreprises à travers nos équipements au service de la voirie intelligente. Notre expertise et notre expérience constituent un socle solide pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain, ceux qui permettent d'orienter, d'optimiser et de sécuriser les flux de véhicules et de personnes, autrement dit, ceux qui font la smart mobility.

LA FORCE D'UNE OFFRE DE VOIRIE INTELLIGENTE COMPLÉMENTAIRE

Pour rendre effectif ce concept de voirie intelligente et connectée en limitant les frais d'installation, nous misons sur des écosystèmes interopérables et complémentaires, qui s'adaptent aux équipements et infrastructures déjà en place, partout dans le monde.

La ville de demain se construit au gré des évolutions technologiques, écologiques et sociétales. Nous nous interfaçons dans ce monde en mutation avec des résultats immédiats : la sécurité, le bien vivre, la responsabilité sociale et environnementale. Nous rendons cela possible grâce à nos grands domaines d'expertise : l'éclairage public, la signalisation, la gestion et la régulation du trafic et le V2X.





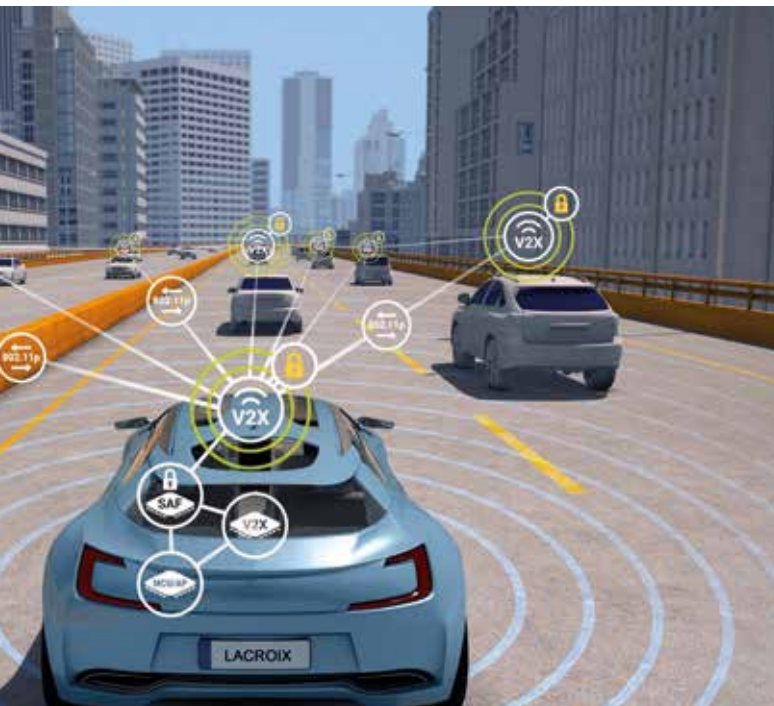
+24%

D'OBJETS CONNECTÉS DANS LA VILLE LIÉS À LA
SMART CITY PAR AN ENTRE 2015 & 2020

Moyenne constatée sur plus de 250 villes européennes.
(Source : IDATE DigiWorld, Smart Cities & IoT,
November 2016)

11 MILLIONS

DE VOITURES CONNECTÉES D'ICI 2021



UN MAÎTRE MOT : INNOVATION

Grâce à notre communauté LACROIX TECH, nous disposons aujourd'hui des ressources nécessaires pour continuer à innover, maîtriser les dernières technologies disponibles et progresser en permanence. En nous appuyant sur un fort réseau de partenaires, nous réinventons la ville de demain et nous inscrivons comme acteur de référence à l'international. Cela se concrétise par 3 exemples : SensyCity : le 1^{er} écosystème de détection communicant dédié à l'éclairage public. L'offre V2X : qui prépare les infrastructures à l'arrivée des véhicules autonomes et connectés ; Mx4 : le 1^{er} support à sécurité passive pour une route qui pardonne.

CRÉATEUR DU smart environment

DANS UN MONDE TOUJOURS PLUS CONNECTÉ ET OÙ LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SONT AU CENTRE DES DISCUSSIONS, NOUS AGISSONS EN RÉFÉRENT DES « CONNECTED TECHNOLOGIES FOR A SMARTER ENVIRONMENT ».

CRÉATEUR DU SMART ENVIRONNEMENT

La raréfaction des ressources en eau, en énergie et en matières premières est au cœur des préoccupations mondiales. L'optimisation de leur utilisation est une priorité, et la maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'environnement est un élément fondamental pour toute entreprise ayant une politique RSE engagée. Ces engagements, nous les avons pris il y a déjà plus de 40 ans, en créant des équipements intelligents qui aident à mieux exploiter les ressources en eau et en énergie. C'est en faisant le choix de mettre les technologies au service des hommes et de l'environnement que nous avons participé à la création du smart environment.

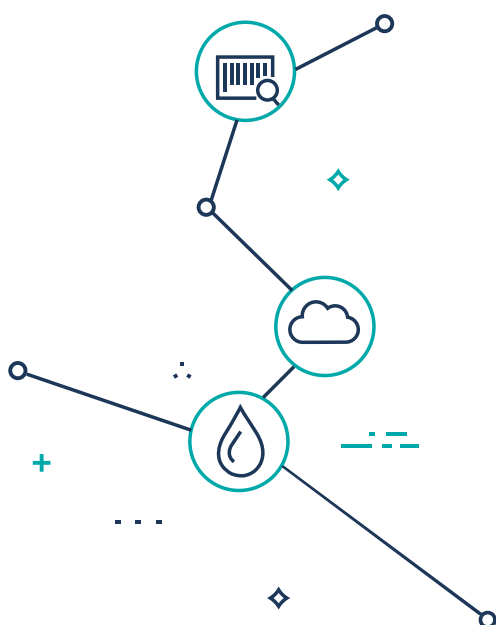
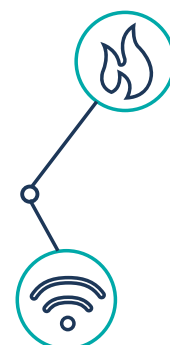
UNE EXPERTISE INCONTESTABLE DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ÉNERGIE

Grâce à une connaissance très forte du métier de nos clients exploitants d'eau et d'énergie, nous contribuons à améliorer la performance de

leurs réseaux et la protection de l'environnement. Véritable acteur du monde IoT industriel, nous sommes à la pointe des nouvelles technologies, et maîtrisons l'ensemble des briques technologiques autour de l'électronique, l'informatique industrielle, les télécommunications, l'automatisation et la cyber sécurité. Doté de nos propres bureaux d'études hardware et software et consacrant plus de 10 % de notre CA annuel à l'innovation et à la R&D, nous concevons et expérimentons, avec nos clients, les usages de demain.

UNE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE

Leader sur le marché français, nous accompagnons également nos clients à l'international. D'ici 2050, 40 % de la population mondiale sera confrontée aux pénuries d'eau. Grâce à nos filiales en Espagne, en Italie, à Singapour et à un réseau de plus de 40 partenaires certifiés dans le monde, nous axons notre





développement autour de zones sensibles. C'est ainsi qu'après avoir développé notre présence et expertise en France et en Europe, nous développons nos activités vers l'Afrique, l'Amérique Latine, l'Asie et le Moyen Orient, pour apporter des équipements intelligents à l'ensemble de la planète.



+22%

D'OBJETS CONNECTÉS DANS LA VILLE LIÉS AU
SMART ENVIRONMENT PAR AN ENTRE 2015 & 2020

Moyenne constatée sur plus de 250 villes européennes.

(Source : IDATE DigiWorld, Smart Cities & IoT,
November 2016)

3,6

MILLIONS

DE DÉCÈS PAR AN DANS LE MONDE

DES CONSÉQUENCES D'UNE EAU INSALUBRE





PRÉCURSEUR DES smart industries

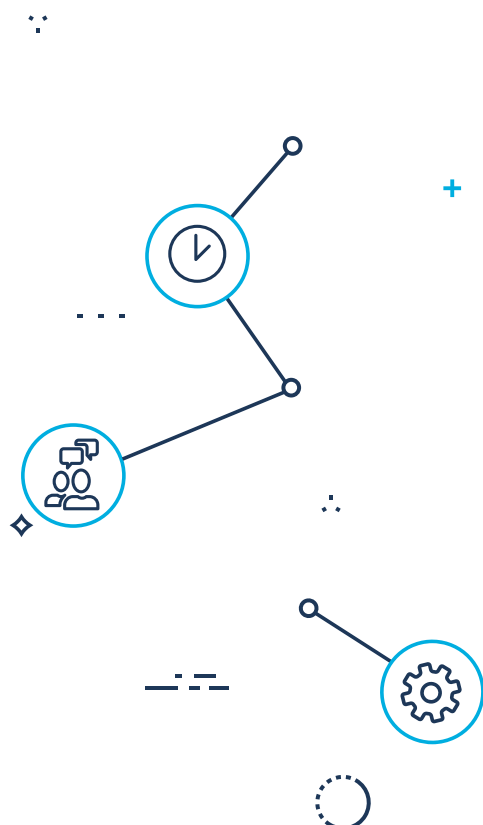
INNOVER, CONCEVOIR, ET
AUSSI FABRIQUER : NOUS
INVESTISSONS SUR LES
« CONNECTED TECHNOLOGIES
FOR SMARTER INDUSTRIES ».

PRÉCURSEUR DES SMART INDUSTRIES

Avec 9 usines implantées sur 3 continents, nous disposons de nos propres moyens industriels. En 2017, nous avons investi 8.2M€ pour adapter et moderniser nos sites avec des solutions à la pointe des nouvelles technologies. Notre usine française d'électronique a été la première de la filière à être labélisée « Vitrine Industrie du Futur » par le gouvernement français. Notre projet de transformation et de modernisation est aujourd'hui une référence d'industrie 4.0. Dans un monde de plus en plus connecté, nos clients sont à la recherche de solutions innovantes pour développer de nouvelles opportunités. Notre ambition est de les aider à faire naître ces innovations. En unissant nos efforts, en utilisant pleinement nos compétences en développement et nos moyens de production, nous avons la capacité de répondre à tous les défis à venir : la digitalisation, l'automatisation, tout en respectant l'environnement.

UNE DIGITALISATION DE L'ÉCOSYSTÈME

Nous intégrons un monde de plus en plus connecté en construisant des relations digitalisées et collaboratives : l'interconnexion de nos usines d'électronique et de nos bureaux d'étude, un seul système d'information, une démarche de certification unifiée, une seule cartographie des processus, un même langage... Les collaborateurs, les méthodes de travail, les technologies se mettent en place aujourd'hui pour développer, en symbiose avec notre écosystème, des relations nouvelles plus solides et durables. La digitalisation est un véritable accélérateur de communication et d'échange et c'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui en bénéficie : nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et nos collaborateurs.



L'AUTOMATISATION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Nous répondons aux enjeux de compétitivité tout en assurant un service sur mesure et de qualité à nos clients grâce aux dernières technologies que nous acquérons et mettons en œuvre : l'automatisation de postes de travail collaboratifs, de nouveaux outils de lecture optique, du comptage des composants par rayons X, des outils digitaux de simulation logistique ou de coopération projets. Ces initiatives au service d'une meilleure compétitivité sont en adéquation avec la tendance grandissante de "nearshoring".



280

MILLIONS

DE LEDS POSÉES EN 2018 DANS LES USINES
DE LACROIX ELECTRONICS

54%

DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES PRÉVOIENT DE DÉPLOYER
DES PROJETS IOT À GRANDE ÉCHELLE D'ICI 2020

(source Wavestone, 2018 l'Iot Industriel du poc à l'industrialisation)



SOMMAIRE

P.12



1.ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE

- 14 Chiffres clés
- 15 Attestation du Responsable assumant la responsabilité du rapport financier
- 16 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
- 64 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- 67 Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- 68 Rapport spécial du Conseil d'Administration Conventions Réglementées
- 69 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 73 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 76 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 77 Projet de résolutions

P.82



2.ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (comptes consolidés)

- 83 Bilan consolidé
- 84 État du résultat global
- 85 Tableau des flux de trésorerie
- 86 Variation des capitaux propres
- 87 Liste des sociétés consolidées
- 88 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation
- 94 Comparabilité des comptes
- 95 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations
- 106 Autres informations

P.110



3.ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (comptes annuels)

- 111 Bilan
- 112 Compte de résultat
- 113 Annexe

P.123



4.ÉVOLUTION DU TITRE

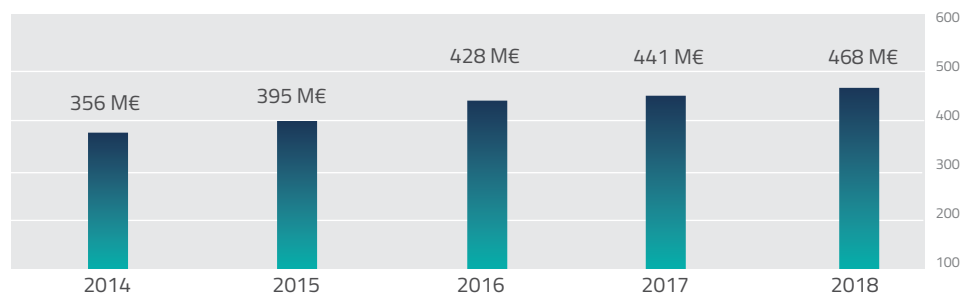


01

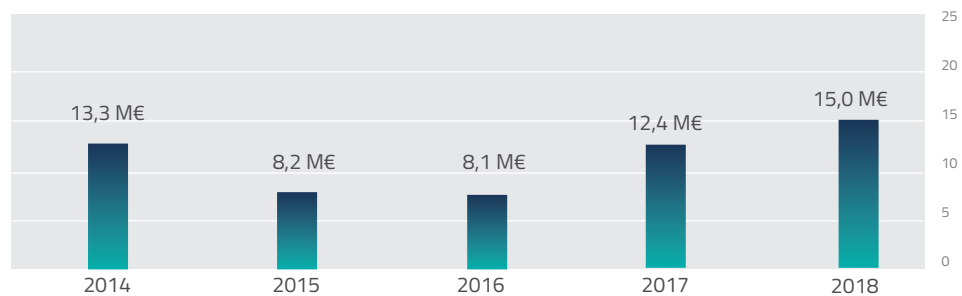
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE ANNUELLE

CHIFFRES-CLÉS

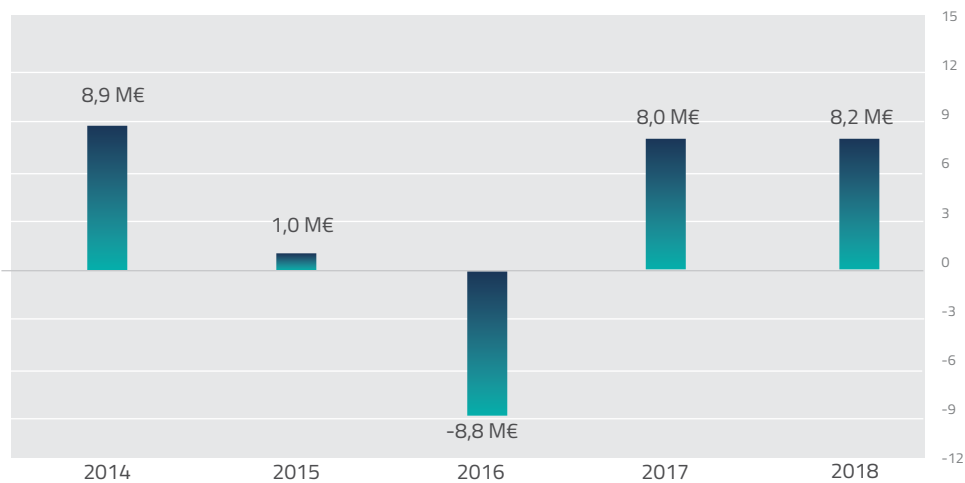
Chiffre d'affaires



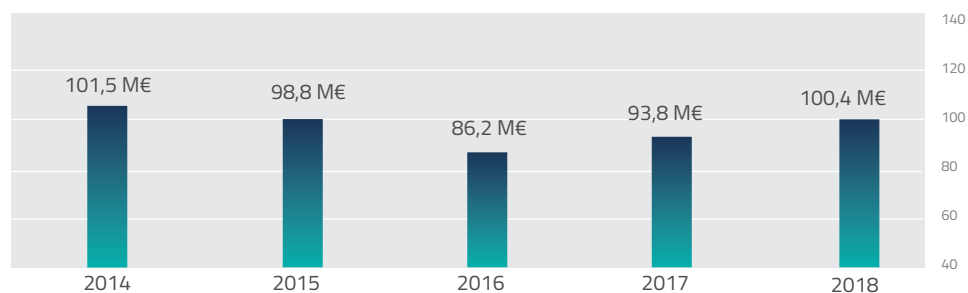
Résultat opérationnel courant



Résultat net part du Groupe



Capitaux propres



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

2017 – 2018 établie en application des articles 222-3 et 222-4
Du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Monsieur Vincent BEDOUIN,
Président Directeur Général de la Société

ATTESTE

«À ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Vincent BEDOUIN



LACROIX SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 25 000 000 euros

Siège Social : 8 impasse du Bourrelier - 44800 Saint-Herblain

855 802 815 RCS Nantes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Clos le 30/09/2018

LACROIX Group

LACROIX Group est un **équipementier technologique international**, qui a pour ambition de mettre son excellence technique et industrielle au service d'un monde connecté et responsable.

ETI familiale cotée, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir.

LACROIX Group fournit des équipements connectés et sécurisés pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente (signalisation, gestion de trafic, éclairage public, V2X) à travers LACROIX City, et pour la gestion des infrastructures d'eau et d'énergie à travers LACROIX Sofrel.

LACROIX Group développe et produit également les équipements électroniques de ses clients automobiles, domotiques, aéronautiques, de l'industrie ou de la santé à travers LACROIX Electronics.

Loin de grands schémas futuristes hors des réalités, nous travaillons avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et le monde de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent, et leur apportons les **équipements d'un monde plus intelligent**.

Résultats consolidés

Après un exercice 2017 qui marquait la première étape du redressement, LACROIX Group confirme en 2018 la croissance de ses activités et de son Résultat Opérationnel Courant, en trajectoire avec son objectif 2020.

Ainsi :

- Le chiffre d'affaires croît de 6,1% à 468,3M€, tiré par LACROIX City (+7,0%) et LACROIX Electronics (+6,2%)
- Le Résultat Opérationnel Courant est en amélioration de + 2,6 M€ à 15,0 M€ (soit +21.1%), avec une contribution positive des trois activités : LACROIX Electronics contribue à l'amélioration à hauteur de +2,2 M€, LACROIX City de +1,0 M€ et LACROIX Sofrel de +0,3M€, LACROIX SA enregistrant 0,8 M€ de charges complémentaires
- Le résultat net (Part du Groupe) progresse de + 0,2 M€ bien qu'impacté par une charge non courante de 2,6 M€ suite à une condamnation sur un litige ancien.

Faits majeurs par activité

LACROIX CITY

Connected technologies for smarter mobility

En concevant et produisant des équipements pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente autour de 4 pôles de compétences : la signalisation, la gestion et la régulation du trafic, l'éclairage public et le V2X, LACROIX City oriente, optimise et sécurise les flux de véhicules et de personnes pour une « Smart Mobility ».

LACROIX City adresse le marché traditionnel qu'elle connaît bien, et favorise sa transformation par l'adoption et la maîtrise des technologies. Depuis des décennies, LACROIX City **répond aux enjeux d'un monde qui change**, de plus en plus urbain et connecté, et accompagne les collectivités et les entreprises à travers des équipements au service de la voirie intelligente. Son expertise et son expérience constituent un socle solide pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain.

Dans un contexte de marché toujours difficile sur les segments plus traditionnels et porteurs sur les nouveaux usages, les faits majeurs de l'exercice 2018 ont été les suivants :

- La croissance du chiffre d'affaires (+7,0%), tirée par la gestion de trafic (+10,7%) et d'éclairage Public (+7,4%), et soutenue par le retour à la croissance des ventes d'équipements de Signalisation (+5,5%)
- Une amélioration du ROC de +1,0 M€ sur la période (+49%). Le redressement de l'activité prend du temps, l'activité demeurant déficitaire de -1,1 M€ mais il se confirme
- Une dégradation du Résultat net du fait de la provision d'un litige ancien pour 2,6 M€.
- La poursuite des investissements internes pour positionner toujours plus LACROIX City comme équipementier technologique de la voirie intelligente

Au cours du prochain exercice, l'activité de LACROIX City affichera une nouvelle progression de son activité tirée principalement par les ventes d'équipements et de gestion de l'Eclairage public et de Signalisation. Malgré un réinvestissement fort (charges de personnel et charges externes) pour poursuivre la structuration de notre offre, le ROC poursuivra son amélioration.

Les chiffres caractéristiques de LACROIX City sont les suivants (en contributif) :

en M€	N	N - 1
Chiffres d'affaires	98,2	91,9
Résultat opérationnel courant	-1,1	-2,1
Résultat net	-4,4	-3,6
Capacité d'autofinancement	-0,3	-0,6
Investissement net	1,8	1,6

LACROIX SOFREL

Connected technologies for a smarter environment

La **raréfaction des ressources** en eau, en énergie et en matières premières est au cœur des préoccupations mondiales. L'optimisation de leur utilisation est une priorité, et la maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'environnement est un élément fondamental pour toute entreprise ayant une politique RSE engagée. En concevant et en produisant des équipements pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie, LACROIX Sofrel a fait le choix du « Smart Environment », à l'heure de la révolution digitale et des objets connectés, pour optimiser l'exploitation des ressources en eau et en énergie.

En progression régulière (ses ventes ont doublé en moins de 10 ans), cette activité représente 9 % du chiffre d'affaires du Groupe et est fortement contributrice à son résultat.

Le bureau d'études (25 personnes auxquelles s'ajoute un nombre équivalent de personnes externalisées) fort d'un haut niveau d'expertise, et d'une forte proximité de ses clients, sont des atouts majeurs de cette activité, et qui ont permis à LACROIX Sofrel de devenir un acteur de référence en France dans les domaines de l'Eau et de l'Energie.

Évoluant sur un marché porteur au niveau mondial, les enjeux et la maturité du marché de l'eau induisant un contexte favorable aux équipements intelligents et communicants, LACROIX Sofrel poursuit des investissements humains et R&D pour accélérer son développement International où elle réalise actuellement environ 25% de ses ventes.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Après une année de stabilité du chiffre d'affaires, le retour de la croissance (+3,4%) à 40,4 M€, tirée comme anticipé par

l'International, notamment à travers ses filiales en Italie et Espagne

- Une évolution du chiffre d'affaires qui permet l'absorption de la structuration des équipes (principalement marketing et commerciales) et une amélioration de +0,3 M€ du résultat opérationnel courant à 9,1 M€.
- Création d'une filiale à Singapour (octobre 2018), nouvelle base pour adresser l'ASEAN

Les perspectives de l'activité sont bien orientées, avec une hausse modérée de chiffre d'affaires et un niveau de résultat excellent malgré les investissements humains pour accompagner et renforcer la croissance notamment à l'international.

Les chiffres caractéristiques de LACROIX Sofrel sont les suivants (en contributif) :

en M€	N	N - 1
Chiffres d'affaires	40,4	39,0
Résultat opérationnel courant	9,1	8,8
Résultat net	6,1	5,8
Capacité d'autofinancement	6,9	6,5
Investissement net	0,8	0,5

LACROIX ELECTRONICS

Connected technologies for smarter industries

Sur le chemin de l'industrie du futur, LACROIX Electronics développe, industrialise, produit et intègre des ensembles et sous ensembles électroniques pour le compte des filières automobile, aéronautique, domotique, industriel et de santé. Elle accompagne ses clients pour faire naître des innovations, et aussi développer le monde des « Smart Industries ».

Représentant plus des 70% du chiffre d'affaires et plus de 80% des effectifs du Groupe, cette activité a connu depuis 10 ans une croissance récurrente et soutenue, lui permettant durant cette période de tripler ses ventes. Le marché, en croissance au niveau mondial mais aussi en Europe, bénéficie également d'une tendance au nearshoring.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice 2018 ont été les suivants :

- Retour à une croissance dynamique (+6,2%) sur l'année, avec une croissance plus équilibrée sur nos différents sites industriels et malgré une croissance en T4 plus modérée (impact notamment du WLTP)

- La progression du ROC de + 7,0 M€ à + 9,1 M€, par la poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle, une meilleure saturation des actifs industriels et soutenu par un effet devise
- L'augmentation de la participation minoritaire dans Firstronic, EMS Nord-Américain implanté aux US et Mexique, et permettant à LACROIX Electronics de proposer des solutions industrielles à ses clients européens sur le continent Nord-américain.

Dans un environnement marché devenu plus incertain, notamment pour ses clients sur le marché automobile, l'activité continuera sa croissance en bénéficiant de la montée en puissance des programmes gagnés en 2018. La rentabilité opérationnelle Courante devrait également poursuivre sa progression tout en poursuivant les investissements dans l'industrie du futur et la digitalisation, pour accroître encore la performance à moyen-terme.

Les chiffres caractéristiques de LACROIX Electronics sont les suivants (en contributif) :

en M€	N	N - 1
Chiffres d'affaires	329,6	310,4
Résultat opérationnel courant	9,1	7,0
Résultat net	4,8	3,6
Capacité d'autofinancement	10,4	8,0
Investissement net	8,2	9,5

Activité recherche & développement

Principalement situées dans les activités LACROIX Sofrel et City, les activités Recherche & Développement sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Leur montant global s'est élevé à 6,4 M€ au cours de l'exercice et a généré un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 1,1 M€ au titre des dépenses de l'année civile 2017.

Situation financière

La capacité d'autofinancement générée par l'exploitation s'est élevée à 19,1M€, à comparer aux 17,6 l'exercice précédent, la légère augmentation des résultats étant largement supportée par

l'accroissement des amortissements et provisions (+1,2 M€)

Sur la période, le BFR de la société a augmenté de 10,0 M€, pénalisé principalement par l'évolution du poste client de LACROIX City (lié à l'évolution de l'activité et à la facturation de contrats internationaux) pendant que l'augmentation des stocks sur la LACROIX Electronics était compensée par une bonne gestion du poste client.

Les investissements nets se sont poursuivis sur des bases élevées à 12,8 M€ contre 12,5 M€ sur l'exercice précédent. Ces investissements comprennent l'accroissement de la participation dans Firstronic, entité non consolidée.

Ainsi, du fait de l'évolution du BFR et du rythme soutenu des investissements, le Free Cash Flow est négatif à -2.1 M€, contre un FCF 2017 positif à +6,9M€.

Le ratio de Dettes Nettes sur Fonds Propres (Gearing) quant à lui s'établit à 0,34 contre 0,32 au 30/09/2017.

Hors croissances externes, les perspectives d'exploitation, alliées à une meilleure maîtrise des capitaux circulant permettent d'envisager une amélioration de ce ratio au cours du prochain exercice, tout en maintenant les investissements sur des bases élevées.

Perspectives

En 2019, LACROIX Group bénéficiera des investissements réalisés et des marchés conquis pour poursuivre sa croissance d'activité malgré un environnement général devenu plus incertain.

Le positionnement d'équipementier technologique international de la Smart Mobility, du Smart Environment, et de la Smart Industries tient ses promesses, LACROIX Group confirme ses objectifs 2020 de chiffre d'affaires et de résultat.

LACROIX SA

Activité de la société

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion des actifs, principalement constitués des titres des sociétés mères des trois activités, les fonctions de contrôle et de coordination de chacune d'entre elles : direction générale et direction générale déléguée, finances, juridique & compliance, ressources humaines, innovation stratégique, IT et communication.

Depuis juin 2017, LACROIX SA héberge également le LACROIX Lab, catalyseur d'innovation du Groupe en charge d'expérimenter, tester les technologies et les usages en lien et pour le compte des activités du Groupe.

Les recettes, hors dividendes, sont générées par des redevances perçues des filiales en contre partie des services décrits ci-dessus.

Son chiffre d'affaires au 30 Septembre 2018 s'est élevé à 4 155 K€ contre 3 184 K€, soit une hausse de 30,5% par rapport à l'exercice précédent, du fait notamment de la refacturation de prestations de Direction pour LACROIX City et de facturation de nouvelles prestations en lien notamment avec l'IT et le LACROIX Lab.

Le résultat d'exploitation négatif de (2003) K€ tient compte du renforcement de la gouvernance Groupe, de la valorisation des actions de performance attribuées et de prestations d'accompagnement Marketing. Ce résultat est néanmoins

largement compensé par le résultat financier positif de + 5 609 K€ (+ 6 262 K€ en 2017), issu principalement de la perception de dividendes de ses filiales.

Le résultat courant avant impôts est ainsi largement positif à 3 606 K€.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de +12 K€ et d'un produit d'impôts de 3 575 K€, lié à sa position de tête de Groupe intégré fiscalement, le résultat net ressort à 7 193 K€, contre 8 791 K€ sur l'exercice précédent

Charges non déductibles fiscalement

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à un montant global de 36 893 euros .

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société pour un montant de 29 173 euros et à des charges de taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) pour 7 720 €, qui ont généré une imposition d'un montant de 12 297 euros.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes à l'égard des clients et fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	2	1	1	0	4
Montant total TTC des factures concernées	- €	- €	- €	- €	- €	39 299,21€	7 074,34€	33 897,66 €	- €	80 271,21 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						0,79 %	0,14 %	0,69 %	-0,00 %	1,62 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total TTC des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :					Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OPA

Selon les dispositions des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Au 30 septembre 2018, le capital de la Société s'établit à 25 000 000 euros réparti en 3 766 560 titres.

La structure du capital social est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote*
Famille BEDOUIN	70,25 %	84,93 %
Autodétention**	5,17 %	
Public	24,59 %	15,07 %

(*) droits de vote exerçables

(**) dont actions détenues au titre du contrat de liquidité

Franchissement de seuils

Conformément à l'article 8 des Statuts, tout actionnaire venant à posséder au moins 2% du capital est tenu d'en informer la Société sous 15 jours par lettre recommandée avec AR, cette obligation de déclaration concerne chaque fraction de 2% de détention du capital.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré, à la hausse comme à la baisse.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial BEDOUIN, il n'existait pas de participations nominatives significatives à la clôture de l'exercice à l'exception de la participation du Groupe FIDELITY qui détient 10% du capital.

Droits de vote double

L'article 10 des Statuts attribue un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

Mécanisme de contrôle

À l'exception du droit de vote double attribué, il n'existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

Il n'existe pas non plus de mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions.

Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachat d'actions

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, au règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des achats d'actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration bénéficie également d'une délégation accordée par l'Assemblée Générale du 23 février 2018 en matière d'augmentation de capital et d'une délégation accordée par l'Assemblée Générale du 24 février 2017 relative aux attributions gratuites d'actions dans la société.

Auto-détention

La Société a confié en 2005 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005, à la Société de bourse PORTZAMPARC.

Au 30 septembre 2018, la Société auto-détenait 191 775 actions en propre et 2 941 actions au titre du contrat de liquidité, soit un total d'auto-détention de 194 716 actions représentant 5.17 % du capital.

Filiales

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
				Brute	Nette				
1. Filiales détenues à plus de 50%									
LACROIX SOFREL	5 500	8 850	98,38%	13 570	13 570			37 321	5 486
LACROIX ELECTRONICS	15 000	8 112	100,00%	46 427	39 622	10 333		102 192	2 015
LACROIX CITY	9 373	7 415	100,00%	14 999	14 999	43 621		4 569	938
LACROIX V	5	-1	100,00%	5	5				0
LACROIX VI	5	-1	100,00%	5	5				0
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)	0		100,00%	0	0	3 223			-184
2. Participations détenues entre 10 et 50 %									
Néant									
3. Participation inférieure à 10 %									
Autres participations									
TOTAL				75 005	68 200	57 178			

Prises de participations

Conformément à l'article L.233-6 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les prises de participation, directe ou indirecte, effectuées par la Société et ses filiales au cours de l'exercice écoulé au sein de Sociétés ayant leur siège social en France.

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de participations et de contrôle suivantes ont été effectuées :

- Au sein de LACROIX North America Inc
- Prise de participation dans Firstronic LLC portant la détention à 12,5%

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 30 septembre 2018 est égale à zéro, la Société n'ayant pas mis en place de fonds communs de placement au bénéfice des salariés du Groupe.

Nous vous précisons que la dernière Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés s'est tenue le 23 février 2018, il n'y a donc pas lieu de délibérer sur un projet d'augmentation lors de la prochaine Assemblée Générale.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

En application des dispositions de l'article L.225-100 al. 4 du code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

De par ses métiers, le Groupe est néanmoins soumis aux risques opérationnels suivants :

Risques industriels et environnementaux

L'importance des programmes d'investissements industriels permet à la Société de disposer d'outils récents et sécurisés limitant

les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser les activités de fabrication. De ce fait, les principaux risques industriels sont ceux qui pourraient affecter ou interrompre la production des principaux sites (incendie, défaillance technique,...) et altérer la qualité des produits. Des processus qualité sont en place devant permettre d'identifier, de corriger, voire d'éviter ou du moins limiter les dysfonctionnements.

Risque fournisseur et de matière première

Il n'existe pas de risques majeurs de dépendance fournisseurs. Néanmoins, sur l'activité Electronique, les ajustements des capacités de production des fournisseurs peuvent conduire à la mise sous allocation de certains composants, allongeant dans ce cas fortement les délais d'approvisionnements. Le risque devient alors un risque d'obsolescence des composants en cas de modification produit par le client mais qui est couvert par des contrats logistiques.

Risque lié au système d'information

La direction du Groupe est particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour assurer sa sécurité. En outre, afin de pallier à un aléa majeur, les plans de gestion de crise sont en place sur chacun des trois métiers et un ont fait l'objet d'un audit au cours de l'année.

Risques juridiques, fiscaux et sociaux

Le Groupe assure une veille juridique, fiscale et sociale afin de s'assurer de la conformité du traitement de ses opérations et d'anticiper les impacts des nouvelles réglementations. Une revue des principaux risques est réalisée par métier afin de s'assurer de la prise en compte de l'exhaustivité des risques dans les états financiers.

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Risques financiers

Nous vous indiquons ci-dessous les différents degrés d'exposition du Groupe aux risques financiers.

Risque de change

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe n'est pas exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette activité, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD, PLN et JPY.

- Concernant les achats en USD et en JPY, la société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.
- Concernant les dépenses en PLN, il s'agit principalement des salaires des salariés polonais et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Risque de taux

La majorité des dettes du Groupe sont à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin septembre 2018 la part des financements à taux variable couverte par des CAP de taux représente de l'ordre de 60% du nominal.

Risque de liquidité

L'endettement brut du Groupe s'élève à K€ 52 189.

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 17 700.

Ainsi, le Groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

Risque de crédit

Chacune des trois activités du Groupe dispose d'un contrat d'assurance-crédit propre, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
LACROIX City	Administrations et entreprises significatives de travaux publics
LACROIX Sofrel	Organismes publics et grands acteurs de gestion de l'eau
LACROIX Electronics	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale

Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2018	Exercice 2017
Emprunts et dettes financières	36 195	31 931
Concours bancaires courants	15 994	17 385
Autres dettes financières nettes	-201	-187
Trésorerie et Equivalents	-17 700	-19 429
Endettement net	34 288	29 700
Capitaux propres	100 415	93 756
Ratio d'endettement (Gearing)	34,1%	31,7%

Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7 révisée. L'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plupart sont externes au Groupe.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Une prise de participation à hauteur de 10% dans la société SESA a été réalisée postérieurement à la clôture.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

Évolution du cours de bourse durant l'exercice 2018

Le titre LACROIX SA est coté sur Euronext Paris, compartiment C.

Au cours de l'exercice 2018, 801 832 titres ont été échangés, représentant un montant de capitaux de 25 069 924,70 euros pour un cours moyen de 31,27 euros.

Le cours de bourse de clôture du 30 septembre 2018 s'établit à 23,60 euros.

Achat par la société de ses propres actions

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2018 au Directoire de procéder à des achats en bourse des actions de la Société, dans les conditions et limites définies par les articles L.225-209 et suivants du code de commerce et conformément à celles du règlement européen du 22 décembre 2003.

Les objectifs du programme de rachat sont identiques à l'exercice précédent :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- assurer la couverture de plans d'achat d'options à des salariés et des mandataires du Groupe.

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 176 461 titres, soit 4,68% du capital social.
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 euros.
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 10,59 millions d'euros.

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre

des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution du programme ne pourra excéder 10% du capital social soit 376 656 actions.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Au titre des programmes autorisés par les Assemblées Générales du 24 février 2017 et du 23 février 2018, s'appliquant sur l'exercice clos le 30 septembre 2018, la Société n'a effectué aucune opération d'achat ou de vente d'actions propres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX SA :

- 47 042 titres ont été acquis au cours moyen de **30,90 euros**,
- 50 743 titres ont été cédés au cours moyen de **30,23 euros**.

A la clôture de l'exercice, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe : 111 441 titres
- remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe : 80 334 titres
- animation du cours par un prestataire : 2 941 titres

soit un total d'actions auto-détenues de 194 417 représentant 5.17% du capital, ayant une valeur comptable de 3 717 002 euros et une valeur de marché de 4 595 298 euros, sur la base du cours du 30 septembre 2018.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2018.

Des conventions réglementées conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de ce même exercice. Conformément aux dispositions légales, les conventions courantes conclues à des conditions normales n'ont pas été soumises à ce contrôle.

Les conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur :

Composition et fonctionnement des organes d'administration et de Direction

Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial qui détermine les orientations de la société et s'assure de leurs mises en œuvre, définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux et régle par ses délibérations toute question concernant la bonne marche de la Société conformément aux pouvoirs dévolus par la loi, les statuts et le règlement intérieur de la société.

Le Conseil d'Administration est composé de TROIS membres au moins et de 18 membres au plus, auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans peut être supérieur au tiers des membres du Conseil d'Administration.

La durée des fonctions des administrateurs est de TROIS années. Au 30 septembre 2018, le Conseil d'Administration de LACROIX SA était composé de 7 membres ci-après listés à la section «Liste des mandats et fonctions du 26 juillet 2018 au 30 septembre 2018 ».

Président Directeur Général et Directeur Général Délégué

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 26 juillet 2018

d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur BEDOUIN Vincent assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 26 juillet 2018 sur proposition du Directeur Général de désigner Monsieur Nicolas BEDOUIN en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée du mandat du Directeur Général.

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Tenant compte des critères recommandés par le Code AFEP MEDEF pour qualifier d'indépendant un administrateur, il ressort de l'examen de la situation de chaque administrateur que remplissent les conditions pour être qualifiés d'indépendants Monsieur MEILLI, Monsieur TIERS, Madame MALBAT et Madame BARNEOUD.

Représentativité des femmes au Conseil d'Administration

Conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseil d'Administration et à l'égalité professionnelle, la répartition homme/femme au sein du Conseil d'Administration est de 57%/43% au 30 septembre 2018.

Trois membres féminins sont en effet actuellement nommés sur les sept membres composant le Conseil d'Administration.

Missions du Président du Conseil d'Administration

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le président du conseil d'administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du conseil d'administration.

Information des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu dans les délais utiles à leur examen l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Président a communiqué de manière régulière aux administrateurs toute information pertinente concernant la société.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil a adopté le 26 juillet 2018 un règlement intérieur lui permettant de se réunir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement intérieur définit en outre les règles de fonctionnement du Conseil en matière de déontologie (détention d'actions, confidentialité, conflit d'intérêt..)

Travaux du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Dans son ancien mode d'administration (Directoire et Conseil de Surveillance) le Conseil de Surveillance s'est réuni à 4 reprises afin notamment de :

- examiner le rapport d'activité du premier trimestre de l'exercice
- approuver les comptes de l'exercice précédent
- examiner le rapport d'activité du second trimestre
- examiner le rapport semestriel

Depuis sa constitution le 26 juillet 2018 et jusqu'à la clôture le 30 septembre 2018 le Conseil d'administration s'est réuni une fois afin de nommer le Président du Conseil d'Administration, son Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué, adopter le règlement intérieur et constituer les comités spécialisés.

Comités spécialisés du Conseil

Le conseil d'administration a institué trois comités permanents :

- un comité d'audit et compliance ;
- un comité des rémunérations.
- un comité stratégique

Dont la mission consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du conseil d'administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Comité d'audit et compliance

Le comité d'audit et compliance, agissant sous la responsabilité du conseil d'administration, a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il veille

également à la définition et au suivi du programme de compliance de la Société. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

A ce titre, il lui incombe notamment :

- De suivre le processus d'élaboration de l'information financière
- De suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'effectivité du programme de compliance,
- D'émettre des recommandations sur les Commissaires Aux Comptes proposés à l'assemblée Générale
- De suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions
- De contrôler le respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance
- D'approuver les services autres que la certification des comptes (SACC)
- De rendre compte de ses missions au conseil d'administration

Le comité d'audit et compliance informe sans délai le Conseil d'administration de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet soit d'insertions dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration concernées soit d'une annexe à ces procès-verbaux.

Le comité d'audit et compliance est composé de Monsieur Pierre TIERS uniquement.

Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du conseil d'administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation des jetons de présence ;
- l'ensemble des autres éléments de rémunération, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- l'indemnisation éventuelle des censeurs ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance ;
- les avantages en nature et les droits pécuniaires divers ; et
- le cas échéant :
 - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - l'attribution d'actions gratuites.

Plus généralement, le comité des rémunérations a aussi pour

mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations concernant :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants, et
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel de la Société et plus largement des sociétés du Groupe, en ce compris :
 - les plans d'épargne salariale ;
 - les systèmes de retraite supplémentaire ;
 - les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - l'attribution d'actions gratuites.

Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice des éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions.

Le comité des rémunérations est composé de deux membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS et Madame Ariane MALBAT.

Comité stratégique

Le comité stratégique analyse, étudie et exprime son avis sur :

- Les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe
- la politique de développement du Groupe ; et
- les grands projets ou programmes de développement de produits industriels dont il est envisagé qu'ils soient menés par la Société ou une société du Groupe ;
- Le comité stratégique étudie et examine :
- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;

les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, et plus généralement :

- tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Le comité stratégique est composé de cinq membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS, Monsieur Hugues MEILI, Monsieur Hubert de BOISREDON, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD.

Situation des mandats des membres du Conseil d'Administration

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à échéance cette année.

Liste des mandats et fonctions du 1^{er} octobre 2017 au 26 juillet 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société avant la modification du mode d'administration de la société.

Directoire

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président du Directoire Président Président Membre du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	LACROIX SA SAS LACROIX ELECTRONICS SAS LACROIX SOFREL SAS VINILA INVESTISSEMENTS SARL LACROIX V SARL LACROIX VI SARL LACROIX VII SARL LACROIX III SCI MAJE
Nicolas BEDOUIN	Membre du Directoire Membre du Conseil de Surveillance Gérant	LACROIX SA SAS VINILA INVESTISSEMENTS SCI MAJE

Conseil de surveillance

Nom	Mandat	Société
Jean-Paul BEDOUIN	Président du Conseil de Surveillance Président Gérant	LACROIX SA SAS VINILA INVESTISSEMENTS SCI LTI SUD EST
Hugues MEILI	Membre du Conseil de Surveillance Président et Directeur Général Président Administrateur Membre du Conseil de surveillance Président du Directoire	LACROIX SA NIJI SA BORDILLA I SAS Crédit Agricole d'Ille et Vilaine DELTA DORE Bretagne Développement Innovation
Pierre TIERS	Président Dirigeant fondateur Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité Stratégique	SAS NOVAPULS PRO.POSITIONS LACROIX SA SAS GroupE DMD SAS Groupe CETIH SAS VECTURA : SAS PASSERELLES Finances SAS FINPLE
Marie-Reine BEDOUIN	Membre du Conseil de Surveillance Présidente du Conseil de Surveillance	LACROIX SA SAS VINILA INVESTISSEMENTS

Hubert de BOISREDON	Membre du Conseil de Surveillance Président Président Gérant Gérant Gérant Gérant	LACROIX SA ALSENS SAS REVALIS ALRE ALSOL ALPER SCI BUROO
Ariane MALBAT	Membre du Conseil de Surveillance	LACROIX SA
Murielle BARNEOUD	Membre du Conseil de Surveillance	LACROIX SA

Liste des mandats et fonctions du 26 juillet 2018 au 30 septembre 2018

Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président du Conseil d'Administration Président Président Membre du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	LACROIX SA SAS LACROIX ELECTRONICS SAS LACROIX SOFREL SAS VINILA INVESTISSEMENTS SARL LACROIX V SARL LACROIX VI SARL LACROIX VII SARL LACROIX III SCI MAJE
Pierre TIERS	Président Dirigeant fondateur Membre du conseil d'Administration Membre du Comité Stratégique	SAS NOVAPULS PRO.POSITIONS LACROIX SA SAS GroupE DMD SAS Groupe CETIH SAS VECTURA : SAS PASSERELLES Finances SAS FINPLE
Hugues MEILI	Membre du Conseil d'Administration Président et Directeur Général Président Administrateur Membre du Conseil de surveillance Président du Directoire	LACROIX SA NIJI SA BORDILLA SAS Crédit Agricole d'Ille et Vilaine DELTA DORE Bretagne Développement Innovation
Marie-Reine BEDOUIN	Membre du Conseil d'Administration Présidente du Conseil de Surveillance	LACROIX SA SAS VINILA INVESTISSEMENTS
Hubert de BOISREDON	Membre du Conseil d'Administration Président Président Gérant Gérant Gérant Gérant	LACROIX SA ALSENS SAS REVALIS ALRE ALSOL ALPER SCI BUROO
Ariane MALBAT	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX SA
Murielle BARNEOUD	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX SA

Direction générale

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Directeur Général Président Président Membre du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	LACROIX SA SAS LACROIX ELECTRONICS SAS LACROIX SOFREL SAS VINILA INVESTISSEMENTS SARL LACROIX V SARL LACROIX VI SARL LACROIX VII SARL LACROIX III SCI MAJE
Nicolas BEDOUIN	Directeur Général Délégué Membre du Conseil de Surveillance	LACROIX SA SAS VINILA INVESTISSEMENTS

Rémunération et avantages reçus par les dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice clos le 30 septembre 2018, aux dirigeants mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Selon les recommandations AFEP / MEDEF, les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice ont été les suivantes :

	Exercice 2018		Exercice 2018		Exercice 2017		Exercice 2016	
Vincent BEDOUIN *Président du Directoire **Président Directeur Général	26/07/18 au 30/09/18 **		1/10/17 au 26/07/18 *		Dus	Versés	Dus	Versés
	Dus	Versés	Dus	Versés				
Rémunération fixe	XX	227 883			210 000	200 000	200 000	200 000
Rémunération variable	67 500	67 500			67 500	30 000	30 000	30 000
Rémunération exceptionnelle								
Jetons de présence								
Avantage en nature	7 516	7 516			7 516	7 516	7 436	7 436
TOTAL		302 899			285 016	237 516	237 436	237 436
Nicolas BEDOUIN *Membre du Directoire ** Directeur Général Délégué	26/07/18 au 30/09/18**		1/10/17 au 26/07/18*		Dus	Versés	Dus	Versés
	Dus	Versés	Dus	Versés				
Rémunération fixe	XX	142 047			120 250	110 000	110 000	110 000
Rémunération variable	45 000	45 000			45 000	24 000	24 000	24 000
Rémunération exceptionnelle								
Jetons de présence								
Avantage en nature	4 735	4 735			4 735	4 735	2 966	2 966
TOTAL		191 782			169 985	138 735	136 966	136 966

Informations données en euros

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Vincent BEDOUIN Président du directoire puis Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	302 899	285 016
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Nicolas BEDOUIN Membre du Directoire puis Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	191 782	169 985
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		

Informations données en euros

Les rémunérations variables des dirigeants sont fixées par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des rémunérations, en fonction de l'atteinte d'objectifs révisés annuellement.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

L'information relative aux montants dus fait référence aux montants provisionnés au titre de l'exercice à la différence des montants versés qui indiquent la part variable octroyée au titre de l'exercice précédent.

Jetons de présence

Les dirigeants mandataires n'ont pas perçu de jetons de présence au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Il n'a pas été levé d'options de souscription ou d'achat au cours de l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice, au titre de l'exercice précédent ont été les suivantes :

	Nom	Mandat	Rémunération fixe	Rému- nération variable	Avantages en nature	Retraite supplémentaire et autres avantages	Jetons de présence	Total
Conseil de Surveillance	Jean-Paul BEDOUIN	Président du conseil de Surveillance	104 000		10 132		6 000	120 132
	Marie-Reine BEDOUIN	Membre du conseil de Surveillance						
	Pierre TIERS	Membre du conseil de Surveillance					10 000	
	Hugues MEILI	Membre du conseil de Surveillance					8 000	
	Hubert de BOISREDON	Membre du conseil de Surveillance					6 000	

Informations données en euros

Nous vous précisons qu'aucun membre du Conseil de Surveillance n'est attributaire de stock-options.

Actions de performance attribuées et disponibles

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- Nombre d'actions de performance : 52 500
- L'attribution définitive des actions se fera en deux périodes:
 - jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition.
 - jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition.
- A l'expiration de ces dates les actions seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve des conditions remplies et aux modalités suivantes:
 - 30% des actions pourront être acquis au bout d'environ 2 ans, soit le 31 décembre 2018. Cette acquisition constitue un acompte au plan.
 - 100% des actions pourront être acquis au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 198 au sens IFRS2 à laquelle s'ajoute la contribution patronale provisionnée pour K€ 58.

Politique de rémunération (Say on Pay)

Les rémunérations sont déterminées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le montant de la rémunération globale des dirigeants tient compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques de marché, des performances des dirigeants et des niveaux de rémunération constatés pour les autres dirigeants du Groupe compte-tenu notamment de leurs responsabilités et contributions respectives aux performances et au développement du Groupe.

La partie variable de la rémunération des dirigeants doit être cohérente et traduire de façon claire les objectifs de performance et développement économique du Groupe.

Politique de Rémunération de Vincent BEDOUIN – Président et Directeur Général

Vincent BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché et des responsabilités exercées.

Ces évolutions permettront le réaligement progressif d'ici à 2020 de la rémunération fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN avec celles des Directeurs d'activité.

La rémunération Fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN a été approuvée pour les exercices 2019 et 2020.

Le comité des rémunération rappelle la rémunérations fixe déterminée pour ces deux exercices de référence :

- 197 900 € bruts annuels au 1^{er} janvier 2019 (rémunération identique à 2018)
- 207 900 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, monsieur Vincent BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 22 100€ versée par la société VINILA.

Eléments complémentaires :

- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du Comité des Rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

La rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN reste calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant («ROC») dégagé chaque année par le Groupe comparé au meilleur des ROC du BP 2020 ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice. La part variable à verser sera plafonnée à 1.5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Nous proposons que cette part variable reste calculée sur les bases brutes approuvées par l'Assemblée Générale de 2018

- 110 000 € bruts en 2019
- 120 000 € bruts en 2020

Nous proposons que par la suite cette part variable soit directement reliée au niveau de performance atteint.

Au titre de l'exercice 2018 la part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN est calculée sur la base brute de 100 000€.

Le montant de la part de rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN au titre de cet exercice de référence est de 113 069€ bruts déterminés comme suit :

- Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget
soit 14 130 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence
soit 15 025 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée
soit 100 000 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$
soit 113 069€

Ce montant sera définitivement acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 8 mars 2019.

Politique de rémunération de Nicolas BEDOUIN – Directeur Général Délégué

Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché.

La rémunération Fixe de Monsieur Nicolas BEDOUIN a été approuvée pour les exercices 2019 et 2020.

Le comité des rémunération rappelle la rémunération fixe déterminée pour ces deux exercices de référence :

- 123 750 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2019
- 133 750 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2020

Par ailleurs, monsieur Nicolas BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 16 250€ versée par la société VINILA.

Eléments complémentaires :

- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction..

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du Comité des Rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

La rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN reste calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant («ROC») dégagé chaque année par le Groupe comparé au meilleur des ROC du BP 2020 ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice. La part variable à verser sera plafonnée à 1.5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Nous proposons que cette part variable reste calculée sur les bases brutes approuvées par l'Assemblée Générale de 2018

- 70 000 € bruts en 2019
- 75 000 € bruts en 2020

Nous proposons que par la suite cette part variable soit

directement reliée au niveau de performance atteint.

Au titre de l'exercice 2018 la part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN est calculée sur la base brute de 60000€

Le montant de la part de rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN au titre de cet exercice de référence est de 67 842€ bruts déterminés comme suit :

- Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget
soit 14 130 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence
soit 15 025 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée
soit 60 000 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$
soit 67 842€

Ce montant sera définitivement acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 8 mars 2019.

Projet de résolutions relatif au say on pay proposés à l'Assemblée Générale

En application des dispositions de l'article L.225-37-2 al 2 et L.225-82-2 du code de commerce, modifiés par l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, nous portons à votre connaissance les projets de résolutions établis par le Conseil d'administration qui seront soumis à l'Assemblée Générale du 8 mars 2019, aux fins d'approbation des éléments de rémunération attribués et attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe pour l'exercice en cours à 60 000 euros le montant maximum de la somme à répartir entre les membres du Conseil d'administration, à titre de jetons de présence.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
23 février 2018 (12ème résolution)	Augmentation de capital réservée aux salariés	26 mois	NÉANT

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de LACROIX Group s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence

publié par l'AMF et applicables aux VaMPs (Valeurs Moyennes et Petites des marchés financiers).

L'atteinte des objectifs du Contrôle Interne à LACROIX Group est possible grâce à l'environnement créé au sein du Groupe ainsi qu'à l'organisation spécifique mise en place, dont découlent des missions ciblées d'audit interne et de gestion des risques. Tous ces éléments sont présentés ci-dessous.

Objectifs et acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne tel qu'il est déployé au sein de LACROIX Group contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise, y compris ceux liés aux risques d'erreurs et de fraudes. Il veille en particulier à s'assurer de :

- La conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde et la protection des actifs ;
- La prévention et la maîtrise des risques, et la mise en œuvre des optimisations des processus.

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne ne peut apporter une garantie absolue que tous les risques d'erreurs et de fraude sont totalement éliminés.

L'atteinte de ces objectifs n'est bien sûr possible que par l'appropriation et l'application des règles et procédures par l'ensemble des salariés de la société, sous la supervision de chaque responsable de service. Il existe néanmoins, au sein de LACROIX Group, un pilotage centralisé du contrôle interne qui s'appuie sur la **Direction Juridique et Compliance** d'une part et sur le **pôle Audit & Contrôle Interne** d'autre part.

Le **Comité d'Audit et de Compliance** a vocation à suivre et challenger l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Environnement du contrôle interne

Un certain nombre de référentiels structurants pour le contrôle interne existent au sein de LACROIX Group.

Ainsi, le déploiement des **Valeurs LACROIX Group** permet d'accompagner la transformation du Groupe, de faire progresser les pratiques managériales et de créer un environnement de confiance : l'audace, l'engagement, l'esprit d'équipe, l'ouverture, le respect. Ces valeurs sont un repère qui relie les équipes en interne ; elles guident les comportements, favorisent la prise d'initiative et responsabilisent avec bienveillance.

En outre, la **Charte d'Éthique**, rédigée au cours de l'exercice 2018, exprime la politique de LACROIX Group en matière d'éthique des

affaires et de comportement individuel. Elle permet de préciser les principes éthiques déjà affirmés au sein de la société. Elle ne prétend pas répondre à toute question de nature éthique, mais expose les règles de base et les lignes directrices qui doivent gouverner chacune des décisions. Le **Code de Conduite Anti-corruption** et le **Code de Conduite Concurrence** sont encadrés par la charte d'éthique. Ces programmes de conformité contribuent à la formation et la sensibilisation des salariés et permettent de mettre en place des mécanismes adaptés à la prévention d'infractions, ainsi qu'à leur détection et leur traitement le cas échéant.

La **Cartographie des Risques & des Opportunités**, dont les priorités sont revues annuellement par la Direction Générale, permettent d'identifier les sujets avec les impacts les plus forts et les leviers les plus importants pour la pérennité de la croissance de LACROIX Group. Cette cartographie s'inscrit dans le cadre du plan de développement pluriannuel défini par la Direction.

Enfin, les **Règles de Fonctionnement** entre LACROIX Group et chacune des activités définissent les niveaux de responsabilité portés par les différents acteurs, ainsi que les enjeux dont ils sont garants. Ces règles sont appuyées par des **délégations de pouvoirs**, permettant de transmettre la responsabilité aux personnes pourvues des compétences spécifiques, de l'autorité et des moyens nécessaires.

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous. En particulier, tous les pilotes de processus sont responsables d'assurer l'existence et l'application de procédures dans leur périmètre et d'assurer la veille réglementaire associée. Une organisation ainsi que des outils de contrôle, de suivi et de pilotage existent néanmoins, afin de donner des clés d'aide à la décision pour la Direction d'une part, et d'assurer un relais du contrôle interne à tous les niveaux de LACROIX Group d'autre part. Les principaux éléments sont décrits ci-dessous :

- **Les Directeurs de Contrôle de Gestion** des activités pilotent les reportings à destination de la Direction Générale. Ils permettent en particulier un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, et comprennent également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.
- De même, un **reporting trésorerie** centralisé au siège, permet un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et consolidé. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises mensuellement à la Direction Générale.

- Les **responsables comptables** sont garants de la fiabilité de l'information financière et sont notamment responsables de la bonne application des procédures Groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises de LACROIX Group sont établies ou contrôlées par la comptabilité holding. Ces déclarations font par ailleurs régulièrement l'objet d'une revue par des conseils externes.
- Le **service consolidation**, centralisé au siège, établit les comptes au référentiel IFRS et s'assure de la cohérence des traitements, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe.

La **Direction juridique & compliance** assure la conformité réglementaire globale (droit des sociétés, des contrats, des assurances...), et vient soutenir les activités dans le cadre des négociations contractuelles majeures ou dans la gestion des litiges. Elle conseille la Direction générale et intervient dans les opérations de restructuration interne et de croissance externe. Il peut être fait appel ponctuellement à des conseils d'experts externes. **Des référents Compliance** ont été institué au cours de l'exercice au sein de chacune des activités. Leur rôle est d'être un relais de la Direction Compliance au plus près des équipes afin de communiquer les règles et procédures en top-down, et d'être facilement accessibles pour répondre aux questions éthiques des salariés.

La **direction des Systèmes d'informations** permet notamment de s'assurer de l'intégrité et de la sauvegarde des données, ainsi que de la sécurité et de la disponibilité de nos systèmes d'informations. A ce titre, des audits d'intrusion externe et des tests de plans de reprise informatique sont régulièrement réalisés sous pilotage de la DSI. Toutes des filiales majeures de LACROIX Group sont dotées d'un **ERP**.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le pôle Audit & Contrôle Interne oriente ses missions sur la base des priorités validées dans le cadre de la Cartographie des Risques & Opportunités. Dans cette perspective, ses missions s'articulent autour :

- Du contrôle du bon respect des lois ainsi que des règles internes ;
- De l'amélioration des process opérationnels ;
- De l'amélioration continue du contrôle interne et de lutte contre la fraude ;
- Du support apporté à la Direction Compliance.

Principales actions sur l'exercice 2018

Sur l'exercice 2018, les missions suivantes ont été réalisées :

- Contrôle du bon respect des lois et des règles internes :
 - Finalisation et déploiement du dispositif anti-corruption
- Amélioration des process opérationnels :
 - Augmentation de la culture Marketing des activités (maîtrise des produits, marchés, facteurs clés de succès)
 - Maîtrise des engagements dans les contrats clients de l'activité LACROIX Electronics ;
 - Poursuite du déploiement du plan de continuité de LACROIX Electronics ;
 - Suivi des recommandations concernant la dépendance aux sources d'approvisionnement sur LACROIX City

Axes de travail 2018-2019

Les axes de travail définis pour l'exercice 2018-2019 concerneront notamment :

- Contrôle du bon respect des lois et des règles internes :
 - Respect des règles de fonctionnement ;
 - Evaluation des processus clés sur des filiales étrangères (LACROIX Océan Indien, LACROIX Sofrel Italy, LACROIX Sogexi).
- Amélioration des process opérationnels :
 - Revue des process de réponse aux appels d'offres et contractualisation sur LACROIX City ;
 - Poursuite de la mise en œuvre du plan de continuité d'activité sur LACROIX Electronics ;
 - Audit de la gestion du risque clients sur LACROIX Electronics ;
 - Suivi d'audits sur la dépendance aux sources d'approvisionnement sur chacune des activités.
- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
 - Revue de la séparation des tâches en œuvre dans nos ERP ;
 - Réflexion autour d'outils d'analyse des données permettant de mettre en place des contrôles routiniers et d'augmenter l'efficacité de nos contrôles.
- Support apporté à la Direction Compliance :
 - Déploiement RGPD ;
 - Mise à jour et amélioration du dispositif de lutte contre la corruption.

Conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août dite « loi de sécurité financière », nos Commissaires aux Comptes présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion.

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 22 et 23 de nos statuts.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice distribuable est composé :

Du bénéfice de l'exercice	7 193 223,19 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 630 499,04 euros
Autres réserves	66 500 000,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	75 323 722,23 euros

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice net de l'exercice s'élevant à 7 193 223,19 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux actionnaires	2 711 923,20 euros
Soit 0,72 euros par action	
Au compte «autres réserves»	4 400 000,00 euros
qui s'élève ainsi à 66,5 millions euros.	
Le solde au compte « report à nouveau »	81 299,99 euros

Qui s'élèverait ainsi à 1 711 799,03 euros, étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

* peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

* l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

* le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 avril 2019.

Il résulte de cette affectation un montant de capitaux propres s'élevant à la somme de 103 639 793,90 euros, avant fraction du dividende des actions propres détenues par la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2014 - 2015	0,4	1 427 297	3 766 560	3 568 242
2015 - 2016	0,4	1 506 624	3 766 560	3 569 577
2016 - 2017	0,6	2 142 590	3 766 560	3 570 984

JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, à la somme de 60 000 euros.

INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES

Conformément à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier et au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération réalisée par les mandataires sociaux de LACROIX SA sur le titre de la Société n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018

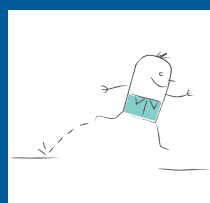
LACROIX Group est un acteur industriel qui a pour vocation de contribuer par ses activités à « rendre le monde meilleur ». Groupe familial, LACROIX Group construit sa démarche RSE autour d'axes prioritaires qu'il renforce chaque année en développant de nouvelles initiatives.

LACROIX Group intègre sa responsabilité sociétale et environnementale dans le cadre de son plan stratégique **AMBITION2020** qui mobilise les équipes autour d'une vision ambitieuse du développement des activités.

Chacun des axes stratégiques du programme AMBTION2020 intègre une dimension RSE et particulièrement les axes Human Capital et Smart World.



LACROIX Group appuie son action sur un socle de Valeurs, référentiel commun, partagé avec ses collaborateurs. En reliant les règles de vie et de fonctionnement à ces valeurs, les équipes LACROIX contribuent au positionnement de l'Humain au centre de l'organisation. Les managers et leurs collaborateurs s'appuient dès lors sur un référentiel d'actions connu de tous pour conduire leurs échanges et éclairer leurs prises de décisions.



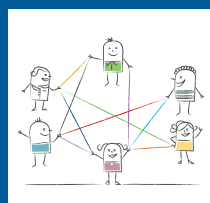
AUDACE

« L'audace me donne des ailes pour relever les défis, et oser entreprendre malgré l'incertitude et les obstacles. »



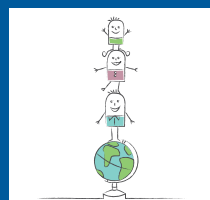
ENGAGEMENT

« Je contribue avec efficacité aux projets de l'entreprise. »



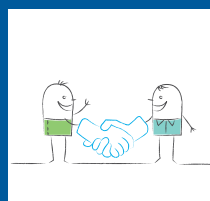
ESPRIT D'ÉQUIPE

« Le travail d'équipe m'enrichit et me dynamise – c'est à la fois une source d'apprentissage et de motivation. »



OUVERTURE

« Je me nourris des différences en m'ouvrant aux idées nouvelles et en faisant preuve de curiosité. »



RESPECT

« Je respecte les autres pour entretenir un bon climat de travail et être à mon tour respecté. »

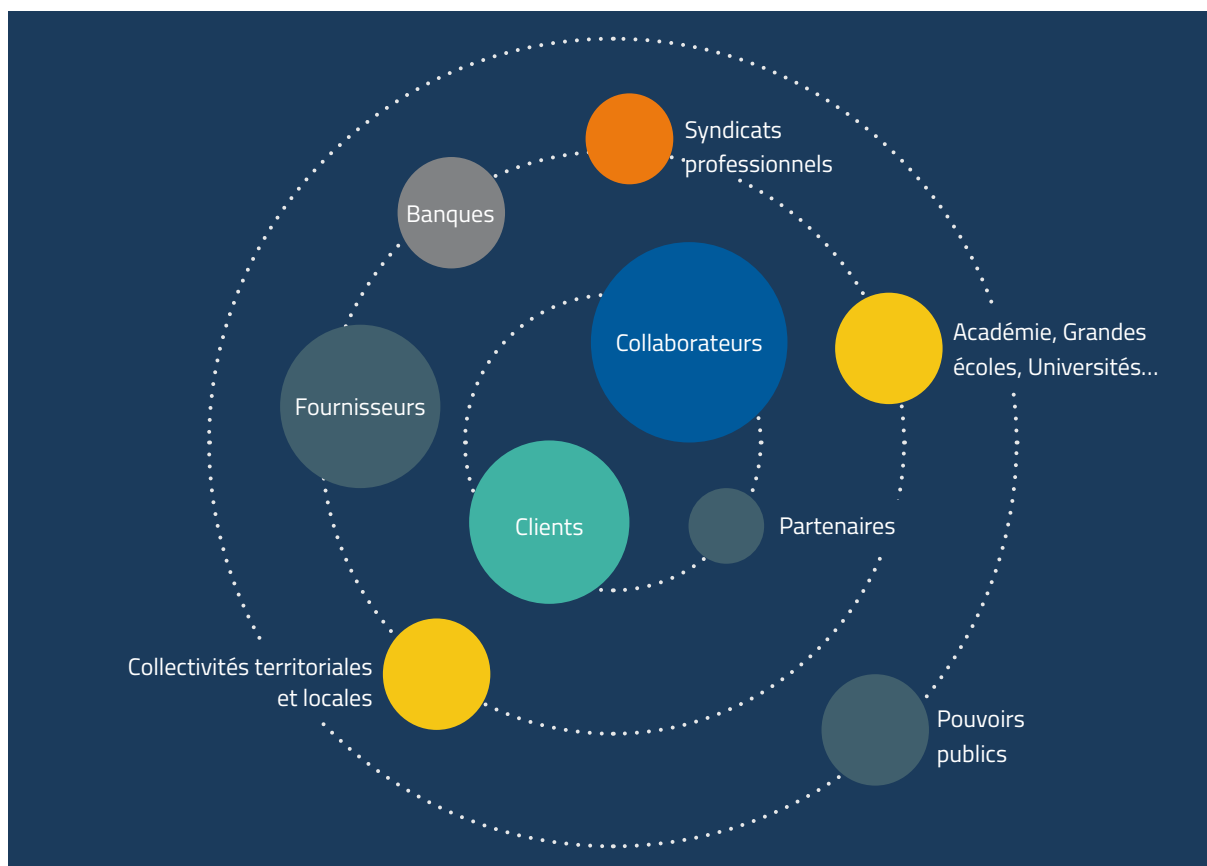


**United Nations
Global Compact**

LACROIX Group affirme son engagement RSE en adhérant depuis 2017 à la démarche internationale **Global Compact des Nations Unies** qui constitue le référentiel d'engagement volontaire en matière de développement durable sur dix principes clefs basés sur les droits de l'homme et du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Adhérer au Pacte Mondial, c'est partager la conviction que des pratiques commerciales fondées sur des principes universellement reconnus, contribuent à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable, plus ouvert et au développement de sociétés prospères et dynamiques.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

LACROIX Group construit avec ses parties prenantes une relation constructive concourant à promouvoir les démarches de dialogue dans le cadre de leur responsabilité sociétale. Le dialogue avec les parties prenantes constitue un levier créateur de **liens, d'innovation et de valeur ajoutée** dans un cadre qui donne une place privilégiée à l'écoute et à la co-construction et permet la prise de décision au regard des attentes des acteurs.



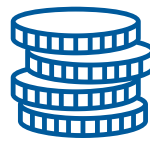
NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

LACROIX Group chiffres clés



4 056
Collaborateurs

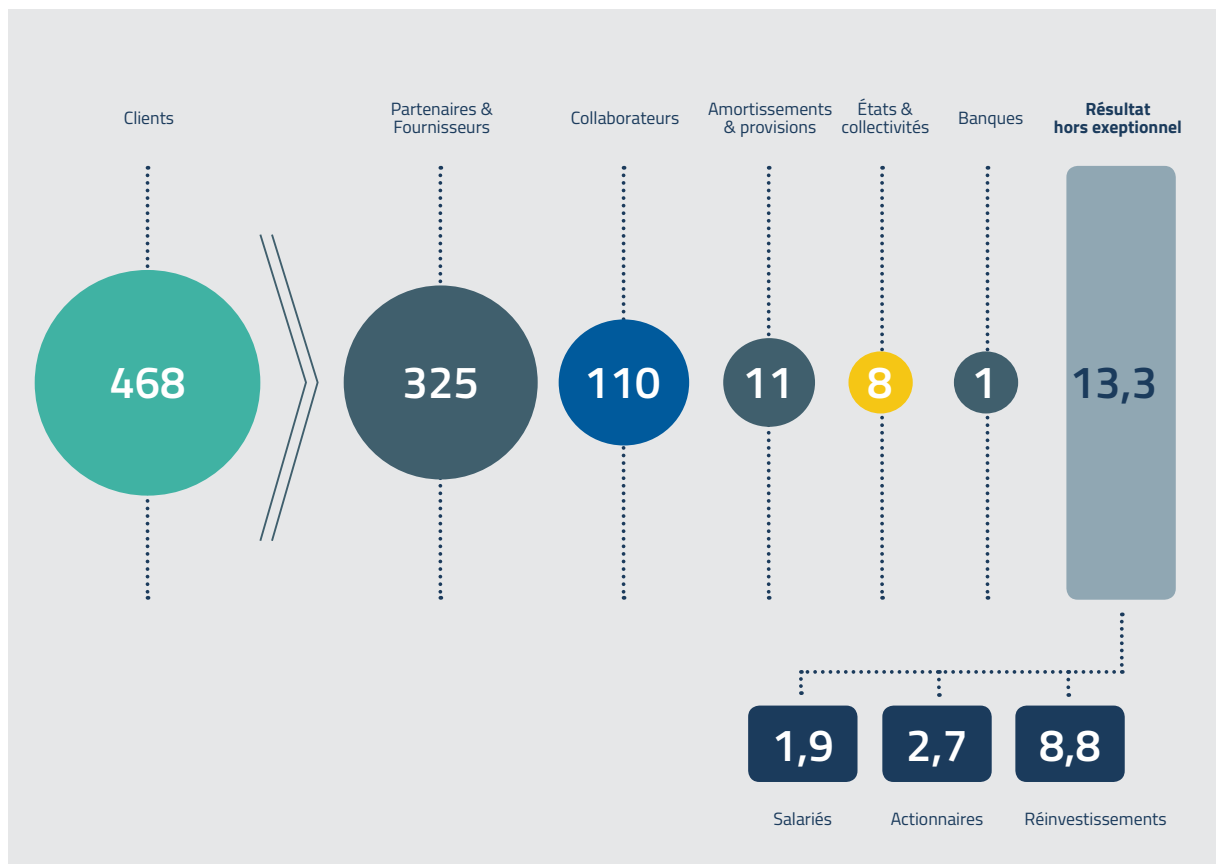
(4 034 Collaborateurs en 2017)



468
M€

(441 M€ en 2017)

CRÉATION DE VALEURS (en millions d'€)



RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS



Depuis des décennies, LACROIX City répond aux enjeux d'un monde qui change, de plus en plus urbain et connecté, et accompagne les collectivités et les entreprises à travers ses équipements au service de la voirie intelligente. Son expertise et son expérience constituent un socle solide pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain, ceux qui permettent d'orienter, d'optimiser et de sécuriser les flux de véhicules et de personnes, autrement dit, ceux qui font la smart mobility.

Pour rendre effectif ce concept de voirie intelligente et connectée en limitant les frais d'installation, LACROIX City mise sur des écosystèmes interopérables et complémentaires, qui s'adaptent aux équipements et infrastructures déjà en place, partout dans le monde.



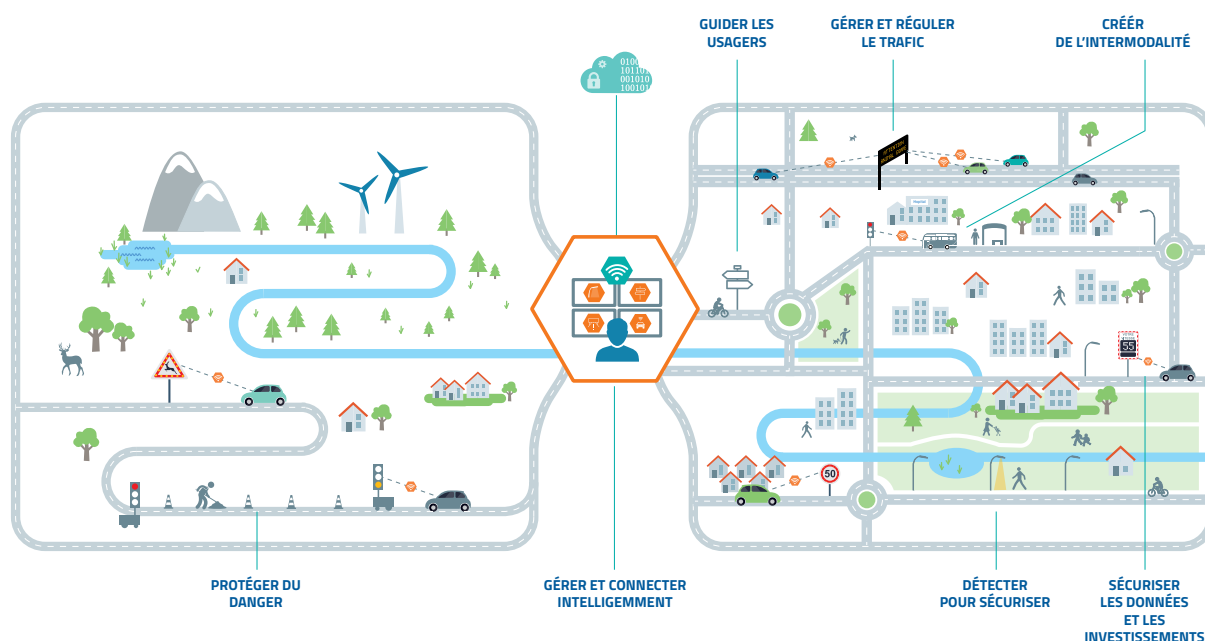
585
Collaborateurs

582 Collaborateurs en 2017)



98
M€

(92 M€ en 2017)



La ville de demain se construit au gré des évolutions technologiques, écologiques et sociétales. LACROIX City interface dans ce monde en mutation avec des résultats immédiats : la sécurité, le bien vivre, la responsabilité sociale et environnementale.

Nous rendons cela possible grâce à nos grands domaines d'expertise : l'éclairage public, la gestion et la régulation du trafic, la signalisation et le V2X.



Dans un monde toujours plus connecté et où les enjeux environnementaux sont au centre des discussions, LACROIX Sofrel agit en référent des « connected technologies for a smarter environment ». La raréfaction des ressources en eau, en énergie et en matières premières est au cœur des préoccupations mondiales. En créant des équipements intelligents qui aident à mieux exploiter les ressources en eau et en énergie, LACROIX Sofrel répond à ces enjeux et place la technologie au service des hommes et de l'environnement.



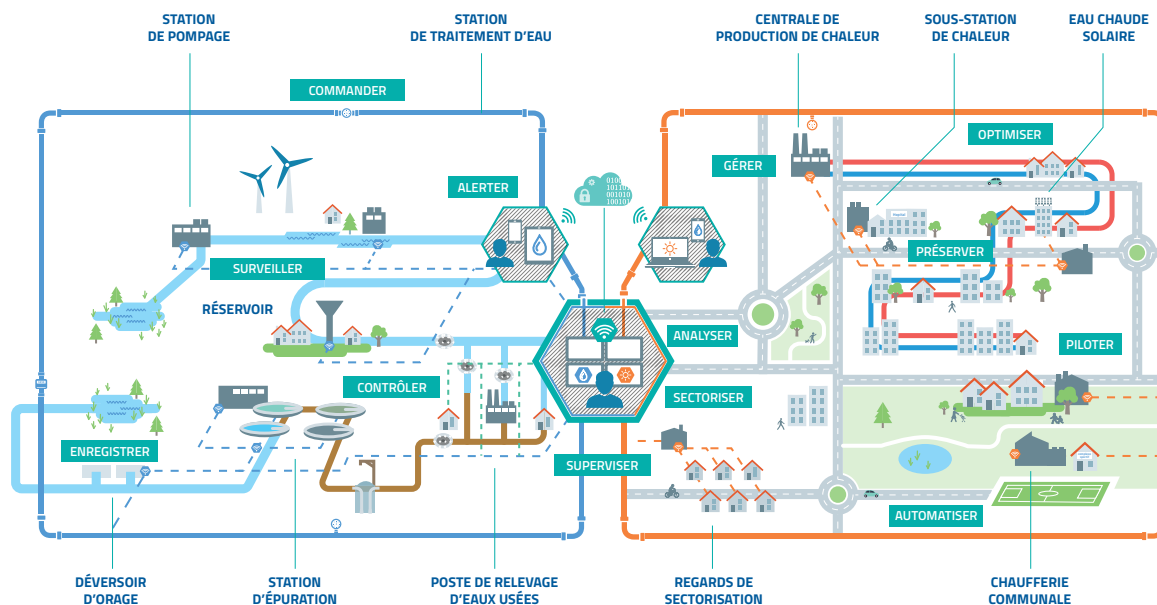
167
Collaborateurs

(168 Collaborateurs en 2017)



40
M€

(39 M€ en 2017)



Grâce à une connaissance très forte du métier de ses clients exploitants d'eau et d'énergie, LACROIX Sofrel contribue à améliorer la performance de leurs réseaux et la protection de l'environnement. Véritable acteur du monde IoT industriel, LACROIX Sofrel est à la pointe des nouvelles technologies, et maîtrise l'ensemble des briques technologiques de l'électronique, de l'informatique industrielle, des télécommunications, de l'automatisation et de la cyber sécurité en investissant plus de 10 % de son CA annuel en innovation et R&D.

Leader sur le marché français, LACROIX Sofrel accompagne ses clients à l'international. D'ici 2050, 40 % de la population mondiale sera confrontée aux pénuries d'eau. Grâce à ses filiales en Espagne, en Italie, à Singapour et à un réseau de plus de 40 partenaires certifiés dans le monde, la société axe ses développements autour de zones sensibles. Après avoir développé sa présence et son expertise en France et en Europe, LACROIX Sofrel développe ses activités vers l'Afrique, l'Amérique Latine, l'Asie et le Moyen Orient.



Acteur majeur de la filière électronique française, LACROIX Electronics conçoit et fabrique des sous-ensembles électroniques pour des donneurs d'ordres parmi les leaders de leur secteur d'activité.

Pour le compte d'industriels ou d'équipementiers de rang 1, LACROIX Electronics adresse les marchés de l'automobile, de l'électronique industriel, de la domotique ou encore de l'avionique et du militaire. La société est essentiellement positionnée sur des fabrications de petites et moyennes séries à forte valeur ajoutée qui sont réparties sur ses quatre sites de fabrication situés en France, Allemagne, Pologne et Tunisie. LACROIX Electronics s'appuie sur son bureau d'études de Design, pour remonter dans la chaîne de valeur de son offre et proposer à ses clients de réaliser tout ou partie de la conception et de l'industrialisation de leurs sous-ensembles électroniques. Cette offre de valeur, complémentaire à la fabrication, est différenciante.



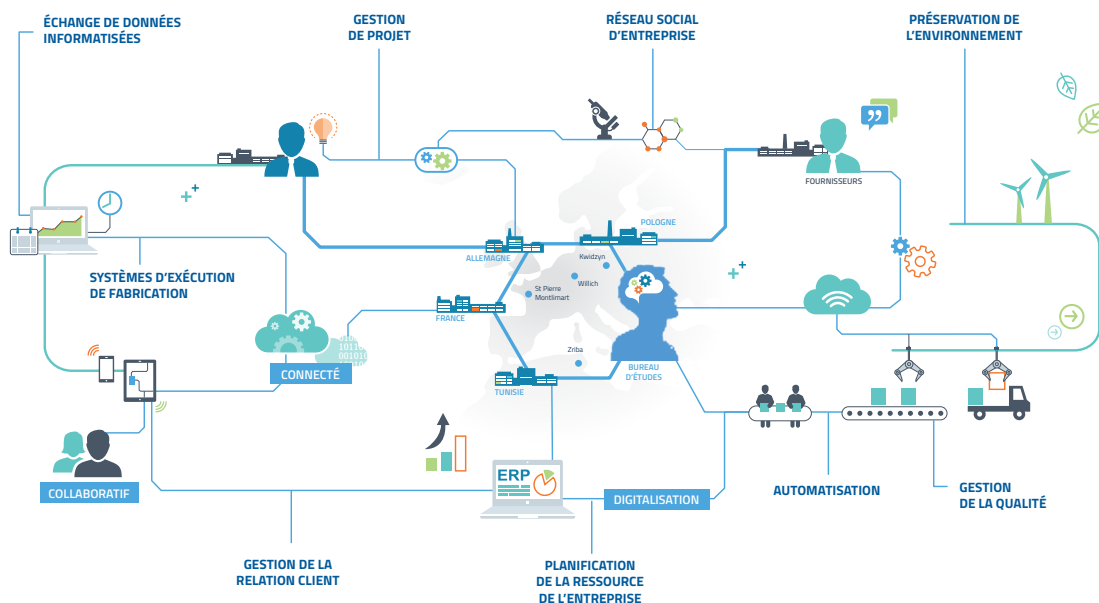
3 291
Collaborateurs

(3 275 Collaborateurs en 2017)



330
M€

(310 M€ en 2017)



Les facteurs de décisions de ses clients sur le choix de ses prestataires de sous-traitance de fabrication combinent l'excellence de la maîtrise des process, le respect des normes et exigences qualité et la compétitivité de l'offre.

LACROIX Electronics exerce son activité sur un marché global et concurrentiel, ses clients sont principalement basés en Europe et ses fournisseurs de composants électroniques principalement en Asie. Dans un contexte de tension mondiale sur le marché des composants électroniques la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement est un des enjeux clés de l'activité.

LACROIX Electronics n'échappe pas aux enjeux de la filière électronique reconnue comme stratégique par le Conseil National de l'Industrie (CNI) qui s'inscrit dans un cadre de mutation vers l'Industrie du Futur avec un impact fort sur le contenu des métiers et des compétences.

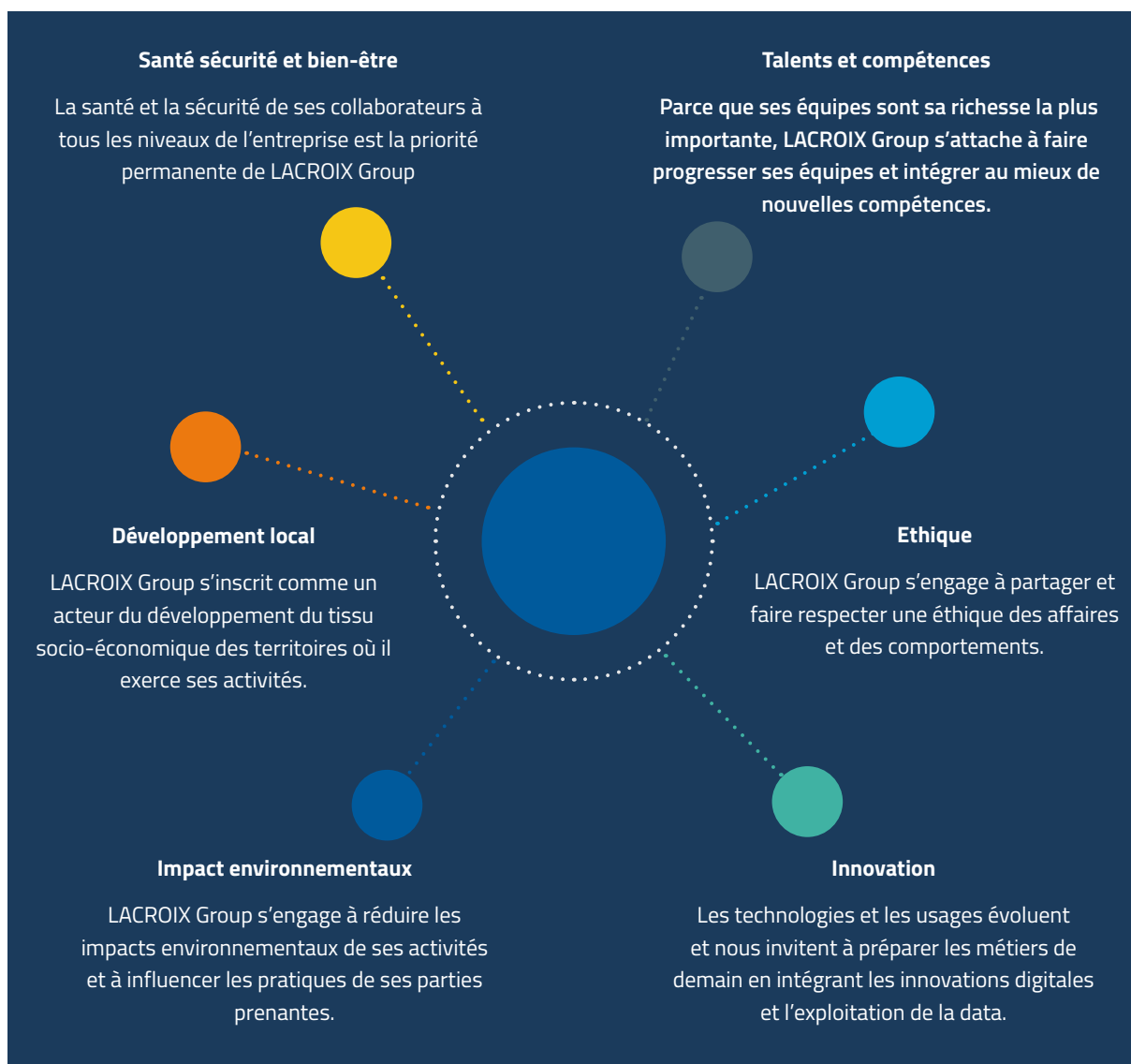
Dans un objectif d'amélioration continue et afin d'affiner sa démarche RSE et de prioriser ses actions, LACROIX Group a conduit une analyse des enjeux qui ont un impact direct ou indirect sur la capacité de l'organisation à générer ou détruire de la valeur pour elle-même, ses parties prenantes et la société tout entière.

Cette étude d'impact s'appuie sur l'analyse de matérialité conduite par LACROIX Group et complétée des principes d'actions et des recommandations du Global Compact.

Sur la base de ces différents éléments et en considérant ses modèles d'affaires, LACROIX Group a identifié des risques à caractère significatif portant sur les conséquences sociales de ses activités, sur leurs conséquences environnementales, sur les effets liés au respect des droits de l'Homme et enfin sur les effets en matière de lutte contre la corruption.

Dans une approche dynamique et de progrès, nous envisageons de réévaluer ces résultats régulièrement afin de prendre en compte au mieux les évolutions de contexte et de situations locales, ainsi que les attentes des parties prenantes.

Les principes d'action de la démarche RSE de LACROIX Group se déploient en cohérence avec l'analyse de matérialité conduite et la gestion des risques qui en découle.



IDENTIFICATION ET DILIGENCES DE CONTINGEMENT DES PRINCIPAUX RISQUES

Dans le cadre de ses activités, LACROIX Group est exposé à des risques pour lesquels il conduit les diligences adaptées et en mesure l'efficacité par la mise en place d'indicateurs de suivi pertinents. Certaines politiques et diligences présentées sont en phase de construction et seront progressivement déployées l'an prochain et associées à des indicateurs de mesure.

Risques et Opportunités	Supports et diligences	Statuts*
Satisfaction des salariés	Déploiement socle référentiel de valeurs LACROIX Enquête de satisfaction salariés sur l'ensemble du Groupe	Existant Existant
Santé et sécurité	Actions de prévention et de sécurité au travail Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé Formations et diligences en matière de sécurité	Existant Existant Existant
Gestion et développement des compétences	Cartographie des compétences clés Prévisionnel des évolutions métiers et compétences Plan de formation Politique volontariste d'apprentissage	A renforcer A déployer A renforcer Existant
Éthique des affaires et des comportements	Déploiement Charte d'éthique LACROIX Programme Global Compact Déploiement et formation du dispositif de lutte contre la corruption Certifications normatives des process	Existant Existant Existant Existant
Attractivité	Renforcement de la marque employeur Etre acteur du territoire et du développement du tissu socio-économique	A déployer Existant
Systèmes d'informations	Plans de sécurisation Audits sécurité et tests d'intrusion	Existant A renforcer
Chaîne d'approvisionnement	Contractualisation fournisseurs Contractualisation clients	A renforcer A renforcer
Géopolitique	Plan de continuité d'activité Indicateur de risque pays	A renforcer Existant
Environnement et génération de déchets	Certification ISO 14001 Démarches de recyclage des déchets auprès de fournisseurs qualifiés Traitements spécifiques liés aux déchets dangereux	Existant A renforcer Existant

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

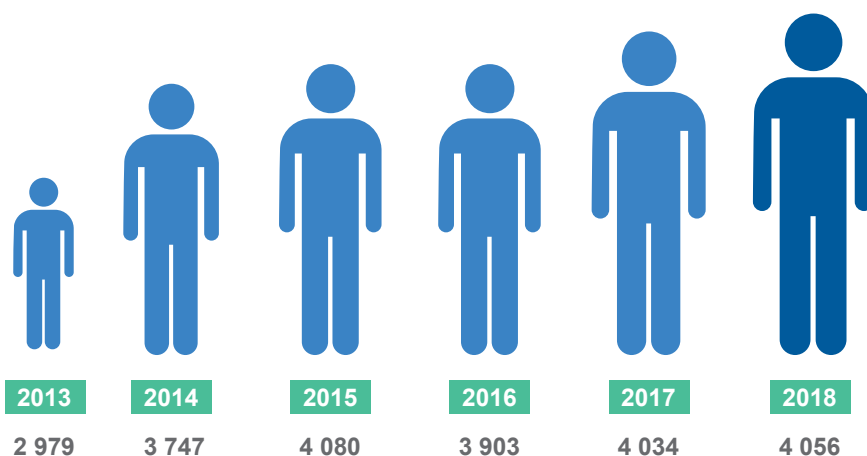
1. Le Capital Humain, première richesse du LACROIX Group

Les Hommes et les Femmes du Groupe sont sa richesse la plus importante. Les équipes contribuent au développement du Groupe et à la réussite de ses projets.

1.1. Emplois & Effectifs

Avec 4 056 collaborateurs en 2018, les effectifs de LACROIX Group sont stables sur les quatre dernières années. Ils ont toutefois augmenté de plus de 35% depuis 2013.

L'augmentation des effectifs depuis 2013 est principalement tirée par l'activité LACROIX Electronics et notamment par le site polonais qui emploie 48% de la totalité des effectifs de LACROIX Group en 2018.



Répartition des effectifs par activité

	LACROIX City		LACROIX Sofrel		LACROIX Electronics	
	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
Effectif Total	585	582	167	168	3 291	3 275
Hommes	406	402	126	129	1 260	1 219
Femmes	180	180	41	39	2 031	2 055

A ces chiffres 2018, s'ajoutent 13 collaborateurs employés par LACROIX SA (holding du Groupe). Ils étaient 10 collaborateurs en 2017 sur cette entité.



81%

des effectifs du Groupe travaillent pour l'activité LACROIX Electronics.



71%

des effectifs du Groupe travaillent hors de France.

Les activités de LACROIX Group sont également soutenues par du personnel mis à disposition dans le cadre de contrats d'intérimaires qui représentent une moyenne de 169 équivalents temps plein (ETP) en 2018 contre 179 en 2017.

1.2. LACROIX & You, enquête de satisfaction interne



Il est de la responsabilité du Groupe de s'assurer que chaque

collaborateur puisse être impliqué dans la réalisation de ses projets. A ce titre, pour comprendre les attentes de ses collaborateurs et leur relation au travail et à l'entreprise, depuis 2015, LACROIX Group réalise tous les deux ans une enquête de satisfaction interne, **LACROIX & You**, auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Avec un taux de participation de 84%, soit plus de 3 300 participants, les résultats de cette enquête qui combine une centaine de points de mesure sur dix thématiques, fournissent une matière riche à la conduite d'actions de progrès.



Témoignage

Thierry Brigodiot,
Directeur PRAGMA,
associé à l'enquête interne
LACROIX & You

« Pour cette deuxième édition de LACROIX & You, j'ai été très touché par l'accueil et l'écoute attentive des équipes, des managers et des directeurs de site lors des séances de restitution. Cette année, j'ai vraiment pu observer la qualité des échanges comme si la confiance dans la démarche avait été acquise depuis la première édition.

J'accompagne le déploiement de mesure de climat social depuis 12 ans déjà, et il est si rare que les temps de restitution soient déployés auprès du plus grand nombre de collaborateurs comme LACROIX Group l'a décidé et réalisé en 2018....

Au-delà d'un temps de partage, la contribution de chacun pour la formulation de pistes d'action autour des thèmes retenus semble avoir initié de belles dynamiques sur les sites du Groupe. »



68%

de salariés satisfaits en 2018



75%

Objectif en 2020

1.3. Organisation du dialogue social

LACROIX Group est attaché à la mise en place d'un dialogue social de qualité avec les instances de représentation du personnel. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre de discussions et de réunions de travail avec les instances de représentation du personnel dont la configuration varie selon les législations locales. Ces échanges ont pour but d'établir une relation de confiance, responsable et constructive, propice au développement des activités et à l'épanouissement des collaborateurs du Groupe.

Les différentes sociétés de LACROIX Group sont représentées par neuf Comités d'Entreprise ou Délégations Uniques qui ont conduit sur le périmètre du Groupe plus de 180 réunions en 2018.

1.4. Santé et sécurité au travail

LACROIX Group a le devoir de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et mène un travail de réflexion et d'amélioration des conditions de travail associé à une démarche de prévention en collaboration avec les Comités représentant ses salariés et des parties prenantes externes.

CHSCT et Formations dédiées

La prévention à la sécurité s'exerce par le dialogue avec les différents interlocuteurs : Comité Social Economique (CSE),

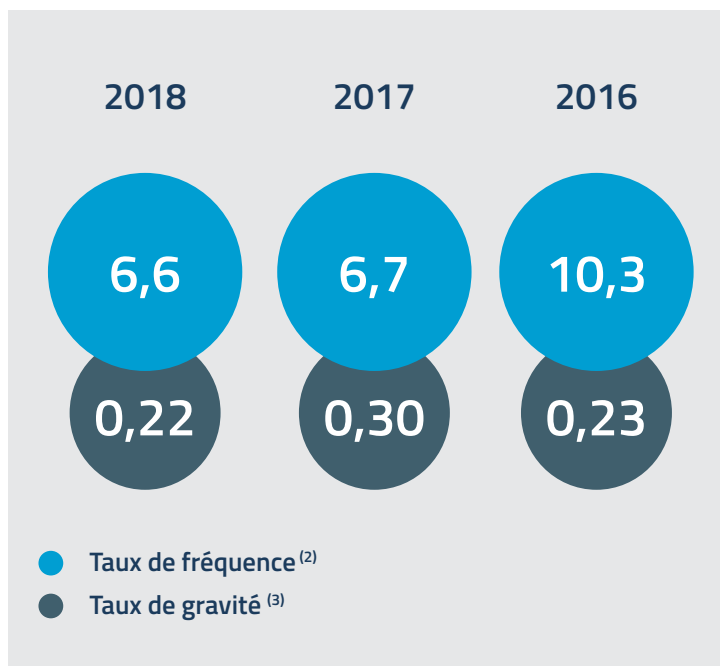
Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ou organisations assimilées sur les sites internationaux (CCE...). Les différents CHSCT que compte LACROIX Group couvrent 98% des effectifs. En collaboration et en responsabilité, les acteurs assurent la conformité réglementaire de LACROIX Group aux obligations et règles locales et travaillent au déploiement d'actions de formations réglementaires et de prévention.

Accidents du travail ¹

Les actions conduites dans la durée sur la sensibilisation au port des équipements de protection individuelle permettent d'obtenir une diminution sensible des accidents générés par les manutentions, qui restent la cause principale des accidents de travail au sein du Groupe.

LACROIX Group se félicite d'une nouvelle réduction du taux de fréquence des accidents du travail qui récompense le travail des équipes et les encourage à poursuivre leurs efforts de prévention et de sensibilisation aux risques de nos métiers.

Les actions de communication se renforceront dans les périodes à venir, tout comme l'encadrement de nos nouvelles recrues en ateliers, pour lesquelles la sensibilisation aux règles sécuritaires sera consolidée dans le cadre de leur parcours d'intégration.



Bonnes pratiques

Pour chaque accident avec arrêt de travail, une démarche de diagnostic avec arbre des causes et plans d'actions est mise en place.

LACROIX Sofrel conduit régulièrement des campagnes de sensibilisation aux codes de la route complétées par des stages de conduite pour ses collaborateurs itinérants.

(1) Le périmètre de cet indicateur concerne près de 99% de l'effectif du Groupe. Il exclut les sites de moins de 20 salariés (hors Holdings).

(2) Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

(3) Nombre de jours d'arrêt par accident du travail * 1 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

LACROIX Group réalise régulièrement des investissements dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail de ses collaborateurs permettant d'en améliorer la sécurité et le confort.

Voici quelques exemples des réalisations les plus significatives :

- Amélioration des conditions de travail par le réagencement, l'éclairage et l'insonorisation d'espaces de travail
- Amélioration de l'ergonomie au poste de travail tant en ateliers que dans les bureaux
- Investissements permettant de limiter les gestes répétitifs en ateliers notamment par le support de systèmes motorisés et de cobots
- Investissements sécurisant et limitant les manipulations de charges lourdes notamment sur le site de LACROIX Signalisation
- Investissements en chaises ergonomiques et tapis antifatigue au poste de travail en ateliers

Absentéisme

L'absentéisme pour des arrêts de courte durée constitue l'essentiel des arrêts de travail. Le travail de sensibilisation au travers de rituels de communication et de la refonte des dispositifs de primes de performance prenant en compte le présentéisme engagé en 2017 par LACROIX Electronics concourent à la réduction de ses absences de courte durée.

A contrario, l'absentéisme lié aux arrêts de travail maternité est en hausse très significative. La politique nataliste avec incitations financières conduite en Pologne contribue à la hausse de l'indicateur sur ce motif.

	2018	2017
Maladies courte durée	2,06 %	3,47 %
Maladies professionnelles	0,05 %	0,03%
Accidents du travail et de trajets	0,13 %	0,17 %
Maternité, paternité & adoption	3,20 %	0,58 %
Taux d'absentéisme total	5,44 %	4,24 %

1.5.Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé

Sur différentes entités du Groupe des actions de prévention ont été mises en place afin d'inciter les collaborateurs à prendre en compte certaines mesures améliorant leur quotidien de travail. Ici aussi, quelques exemples des réalisations les plus significatives :



LACROIX Electronics a participé à l'opération « octobre rose », proposant aux femmes un dépistage gratuit du cancer du sein sur le lieu de travail.



Journées de sensibilisation aux pratiques alimentaires : « fruit day » ou « healthy food » conduites en partenariat avec les producteurs locaux afin de promouvoir une nutrition saine.

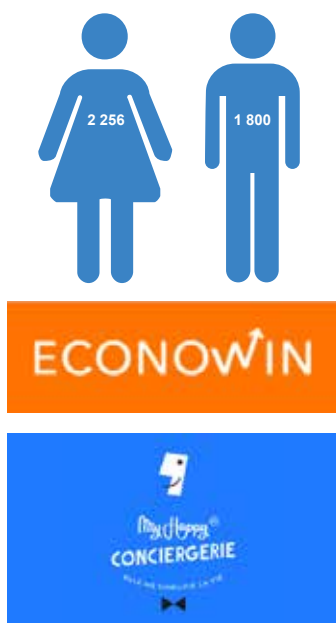


Mise en application de nouvelles garanties santé au niveau national proposant des prises en charge renforcées avec une contribution employeur augmentée.

LACROIX Group conduit par ailleurs les formations et exercices requis dans le cadre de la réglementation de chacun des pays où il exerce une activité. Ainsi, ses collaborateurs sont régulièrement formés ou recyclés à l'utilisation des chariots élévateurs (permis caristes), aux premiers gestes de secours (formations secouristes),

aux situations d'incendie (formation guide file et serre-file), aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques et dangereux, à l'utilisation de courant fort (certification et formation)...

1.6. Egalité Hommes - Femmes



Les femmes représentent 56% de l'effectif du Groupe.

Elles sont 62% des effectifs au sein de l'activité LACROIX Electronics qui emploie une main d'œuvre principalement féminine dans ses ateliers.

LACROIX Group est vigilant à l'égalité de traitement professionnel Hommes-Femmes. Au-delà des accords d'entreprise et des plans d'actions obligatoires, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour faciliter l'exercice d'une activité professionnelle aux femmes.

LACROIX Electronics Tunisie poursuit son partenariat avec GIZ, Agence de coopération allemande pour le développement afin de promouvoir la diversité des genres en entreprise en Tunisie.

LACROIX Group établit des contrats avec des crèches locales pour les sites de LACROIX Sofrel et de LACROIX Electronics en Tunisie.

LACROIX Group finance des services de conciergerie sur la plupart de ses sites qui proposent des services disponibles depuis le lieu de travail pour faciliter les actes de la vie quotidienne. Les prestataires retenus appliquent la charte CCES (Circuits Cours Economiques et Solidaires) avec la complicité de fournisseurs locaux.

2. Talents et Compétences

Dans un environnement en pleine mutation technologique où le digital et la data prennent une dimension incontournable, le développement des compétences et la rétention des talents sont des facteurs clefs du succès identifiés comme des enjeux majeurs dans l'analyse de matérialité de LACROIX Group.

2.1. Formation

La formation des salariés est un axe fort qui contribue à la montée en compétence des collaborateurs et à leur valorisation à titre individuel. Elle est un facteur pour une implication efficace de chacun au sein du Groupe et contribue à la réussite collective.

Chaque activité de LACROIX Group définit son plan annuel de formation en tenant compte des axes de développement stratégiques du Groupe, des besoins formulés par les responsables et des souhaits exprimés par les salariés.

Le Groupe a consacré plus de 54 800 heures à la formation de ses équipes pour un budget supérieur à 800K€. Ces efforts accompagnent le développement de nouveaux process, l'introduction de nouveaux outils et applicatifs métiers ou encore la prises de nouvelles responsabilités.

Ces formations répondent également au maintien et à la transmission des expertises et des savoir-faire. Dans ce cadre, l'activité LACROIX Electronics s'appuie sur son école de formation interne pour former les collaborateurs aux process très techniques de l'activité. LACROIX Signalisation, pôle d'activité de LACROIX City engage depuis maintenant deux ans une démarche d'école interne similaire pour la transmission des savoir-faire techniques en ateliers.

Au sein des activités de LACROIX Group les efforts de formation se répartissent comme suit :

	LACROIX City		LACROIX Sofrel		LACROIX Electronics	
	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)
Formation dispensée	3 197	201	2 703	199	54 802	426

Les trois activités de LACROIX Group disposent de leur école interne de formation.

En France, ces écoles de formations sont référencées Datadock.

Les formations dispensées en interne sont ainsi reconnues et contribuent à l'amélioration de l'employabilité des collaborateurs formés.



Témoignage

Céline Pasquier
Formatrice interne
LACROIX Electronics

Céline a validé avec succès sa formation IPC WHMA-A-620. Grâce à cette certification, Céline renforce son bagage de formatrice interne et devient la spécialiste qualité sur les règles de câblage filaire et plus particulièrement sur les critères visuels.

2.2.Développement du travail collaboratif

LACROIX Group se dote des moyens technologiques permettant à ses collaborateurs de créer des communautés de thématiques ou de métiers afin de partager les bonnes pratiques ou résoudre collectivement des problématiques identifiées.

LACROIX Group a ainsi déployé sur ces deux dernières années son réseau social d'entreprise (Yammer), les principales applications collaboratives proposées sous Office 365, et a engagé une démarche permettant à terme à chaque collaborateur d'être titulaire d'une identité numérique.



Bonnes pratiques

LACROIX Group a déployé sur chacun de ses sites des équipes de « Digifriends » appelées à renforcer la culture digitale du Groupe. Ces équipes interviennent de manière proactive ou en support aux utilisateurs sur les solutions digitales proposées.

Par ailleurs, trois communautés officielles ont été créées afin de renforcer les pratiques d'innovation et de collaboration au sein de LACROIX Group.



LACROIX Lab

a pour mission de soutenir l'innovation au sein du Groupe. Il travaille en rupture sur les problématiques des activités du Groupe remontées par une communauté de catalyseurs.



LACROIX TECH

est la communauté des acteurs de l'innovation et du développement au sein de LACROIX Group. Près de 150 collaborateurs partagent des réflexions et des avancées sur différentes thématiques de pointe.



LACROIX FAB

fédère les équipes de fabrication du Groupe qui partagent leur savoir-faire, bonnes pratiques et contribuent à l'excellence industrielle.

Née en 2018, LACROIX FAB porte l'ADN industriel du Groupe.



Les 16 et 17 octobre 2018, la communauté LACROIX Tech se réunissait pour sa deuxième biennale.

De nombreux sujets abordés dans le cadre des « innovation place & ateliers », tels que l'intelligence artificielle ou les innovations de rupture.

2.3. Soutien à la formation en apprentissage

LACROIX Group affirme son soutien à l'insertion des jeunes dans le monde du travail par une politique volontariste d'intégration par la voie de l'apprentissage en entreprise.

Ils sont 48 jeunes en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage en 2018 et 4 jeunes en volontariat international en entreprise (VIE) sont intégrés au sein des différentes entités du Groupe.

En Tunisie, LACROIX Electronics met régulièrement en place des contrats d'initiation à la vie professionnelle (SIVP).

En 2018, LACROIX Electronics a également intégré un doctorant dans le cadre d'une convention cifre.



Témoignage

Alison Garnier
VIE International Business
Developer

"I have an amazing opportunity to develop a French company in the United states. It's an incredible opportunity "

2.4. Lien avec les écoles et actions en faveurs de l'enseignement

LACROIX Group permet à une cinquantaine d'écoles et établissements de formation de développer leur parcours de formation d'excellence au travers du versement de sa taxe d'apprentissage.

LACROIX Group développe également des partenariats privilégiés qui permettent aux jeunes d'intégrer les activités du Groupe au terme de leur cursus. Des liens fidèles sont tissés avec ESEO Angers, Polytech Nantes, Supelec Rennes, l'université de Gdansk.

Les collaborateurs de LACROIX Group interviennent régulièrement auprès des écoles pour présenter leurs activités ou épauler de futurs diplômés dans le cadre d'ateliers école-entreprise. A titre d'exemples, LACROIX Electronics intervient dans les journées de simulation d'entretien organisées par L'ESEO, les étudiants de Polytech Nantes visitent régulièrement les ateliers de production du site de Montrevault sur Evre, LACROIX City intervient chaque année au forum de l'emploi organisé par la Région.

LACROIX Electronics en Pologne organise sa troisième édition « School close to work » : partenariat avec une grande école, les autorités locales et les organismes de formation locales qui a pour objectif d'orienter les formations techniques au plus près des besoins de l'entreprise et de permettre à des jeunes d'être épaulés dans leurs choix de formation et de carrière.

Des partenariats avec des sociétés d'insertion (INSERIM, Pôle Emploi Insertion) ou des associations locales (Cap Entreprises) nous permettent de présenter les métiers de l'industrie, d'accueillir des jeunes en mission d'intérim ou encore d'accompagner des jeunes sortis du système scolaire.

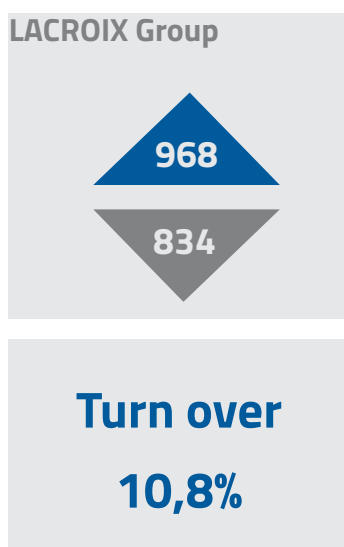
2.5. Intégration de nouveaux collaborateurs



LACROIX Group veille à ce que chaque nouveau collaborateur s'intègre pleinement et partage les valeurs, la culture et l'environnement du Groupe. LACROIX Group veille à ce que ses collaborateurs bénéficient d'un parcours d'intégration lui permettant une bonne compréhension des organisations, une assimilation des règles de sécurité et une sensibilisation aux attentes clients et aux normes qualité métiers.

Chaque année depuis trois ans, une journée est consacrée à l'intégration de la nouvelle promotion des cadres en France. La dernière édition se déroulait au mois de décembre et rassemblait plus de 40 collaborateurs au siège du Groupe. C'est l'occasion pour les participants de se connaître et d'obtenir des informations sur l'histoire et la stratégie de LACROIX Group.

2.6. Chiffres clefs



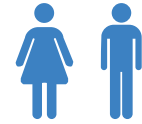
Mouvements d'effectifs

968 collaborateurs ont rejoint LACROIX Group en 2018 et 834 l'ont quitté. 142 collaborateurs ont été recrutés pour compenser des suspensions de contrats pour cause de congés maternité notamment, l'effectif net de LACROIX Group n'augmentant que de 22 collaborateurs sur la période.

Retraité des fins de contrats à durée déterminée et des départs en retraite le turnover subi de LACROIX Group atteint 10,8% en 2018 contre 13,3% en 2017.

L'essentiel des mouvements de personnel concerne le site de LACROIX Electronics en Pologne. Le marché de l'emploi polonais est en tension extrême et conduit le site à faire appel à une main d'œuvre étrangère provenant principalement d'Ukraine. En accord avec la législation polonaise et avec les règles de l'OIT, une centaine de contrats de travail concernent la main d'œuvre ukrainienne. Afin de faire face à ce turnover, LACROIX Electronics conduit en Pologne des actions de fidélisation de ses collaborateurs mettant en œuvre une évolution des pratiques managériales, une politique salariale en cohérence avec la situation du pays et des actions de rétention ciblées.

Embauches par catégorie socio-professionnelle



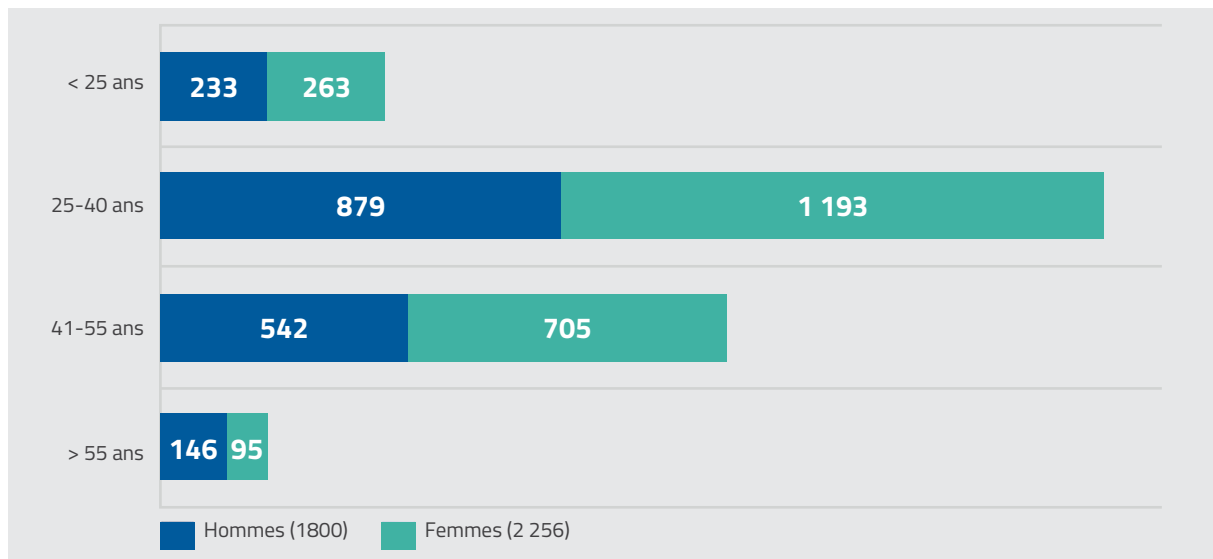
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Total	478	461	489	508	968	969
Ouvriers	319	338	372	407	690	745
ETAM	111	74	102	87	213	161
Cadres	49	49	16	14	65	63

Répartition socio-professionnelle

	Cadres	Etam	Ouvriers
LACROIX Group	579 (14 %)	1 047 (26 %)	2 430 (60 %)
	447 (77 %)	566 (54 %)	787 (33 %)
	131 (23 %)	481 (46 %)	1 643 (67 %)

Répartition des effectifs par tranche d'âge

L'activité LACROIX Electronics a forte main d'œuvre manufacturière emploie principalement des femmes dans ses ateliers de fabrication.



L'effectif se caractérise par une population jeune et féminine. 12% des effectifs de LACROIX Group sont âgés de moins de 25 ans et 63% moins de 40 ans.

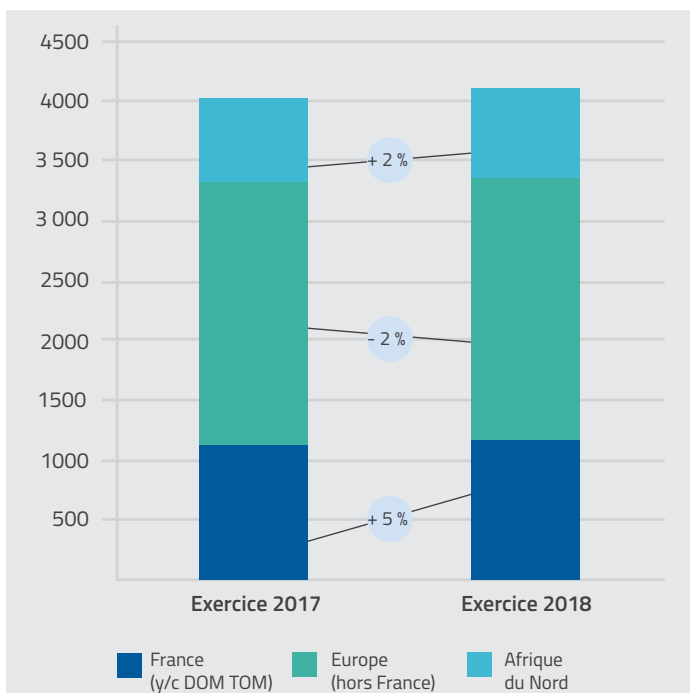
LACROIX Group contribue à la transition professionnelle entre les générations par la mise en place d'**Accords Intergénération**, permettant le transfert de compétences et une transition progressive entre la vie active et la retraite future notamment par des aménagements horaires.

Répartition par zones géographiques

L'histoire de LACROIX Group a débuté en France où se trouve sa structure de Direction. L'évolution des activités du Groupe l'a conduit depuis quelques années à accompagner ses clients ou à conquérir de nouveaux marchés à l'international.

L'évolution de la répartition géographique des effectifs accompagne naturellement ce développement à l'international. En 2018, 71% des effectifs sont situés hors de France.

LACROIX City est présente	
En France	517 collaborateurs
En Espagne	67 collaborateurs
Au Cameroun	1 collaborateur
LACROIX Sofrel est présente	
En France	148 collaborateurs
En Espagne	14 collaborateurs
En Italie	5 collaborateurs
LACROIX Electronics est présente	
En France	500 collaborateurs
En Allemagne	127 collaborateurs
En Pologne	1 938 collaborateurs
En Tunisie	725 collaborateurs



3.Partager et faire respecter une éthique des affaires et des comportements.

LACROIX Group s'est engagé à conduire ses activités selon des principes d'action et de comportements fondés sur le respect et l'intégrité. Ses exigences en matière de transparence et lutte contre la corruption ont été renforcées par les obligations promulguées par la loi « Sapin II ».

Les axes du plan Ambition 2020, notamment en matière de développement des affaires et de croissance internationale rendent encore plus impérieuses les exigences de LACROIX Group en matière d'éthique des affaires et des comportements, de lutte contre la corruption et de conformité.

LACROIX Group a renforcé ses dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption et poursuit une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption sur tous les territoires où elles exercent ses activités.

3.1.Lutte contre la corruption, réalisations 2018

LACROIX Group a conduit une démarche d'identification de l'évaluation de ses principaux risques conduisant à un renforcement de ses règles internes et à la mise à jour de ses codes de conduite « anti-corruption » et « concurrence ». Il a également défini des guides pratiques supports pour gérer les risques au quotidien.

LACROIX Group a en outre actualisé sa politique pour les invitations et cadeaux et s'est doté d'un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble de ses collaborateurs, permettant de signaler toutes déviations en matière de corruption ou de respects des règles fondamentales de protection des personnes.



Bonnes pratiques

La Direction juridique et Compliance de LACROIX Group a présenté sur les sites de LACROIX Group le dispositif anti-corruption du Groupe et formé les équipes les plus exposées aux sollicitations à des fins de corruption (ventes, achats...) au dispositif applicable.

En 2018, 100 % des salariés exposés ont bénéficié de cette formation



100%

des salariés exposés
auront validé avec
succès leur formation
par test QCM

Objectif 2020

3.2.Choix des fournisseurs

LACROIX Group a également défini des procédures d'évaluation des tiers les plus à risques avec lesquels ses activités interagissent...

Le choix des fournisseurs tient compte évidemment de leur performance économique, mais également de leur propre éthique, afin d'être cohérents avec notre volonté de nous intégrer dans une démarche de développement durable. Ainsi, nos fournisseurs sont évalués selon des critères de Qualité, Sécurité et Environnement notamment pris en compte au regard de leurs certifications, leurs organisations spécifiquement mises en place pour garantir la qualité de leurs produits et services, et des mesures conduites pour limiter l'impact environnemental de leurs propres activités. Nos services achats, en partenariat avec nos services qualité, conduisent les diligences de vérification auprès de nos fournisseurs afin de s'assurer que nos exigences sont bien respectées. Ces audits peuvent aborder différents aspects, dont la capacité du fournisseur à répondre à notre besoin, ses compétences techniques, sa gestion du système qualité, son respect des règles environnementales et sa conformité avec la législation du travail. Le Groupe a également rédigé un « Code de bonne conduite » applicable aux fournisseurs de LACROIX Group.

3.3. Un engagement qualité total

Les démarches de certifications engagées par LACROIX Group garantissent à nos clients et aux consommateurs finaux de nos clients une qualité optimale de nos produits et solutions. Les certifications mises en place valident le respect des exigences qualité, industrielles et environnementales des procédés et process de fabrication.

	ISO 9001 (qualité générale)	IATF 16949 (secteur automobile)	ISO 13485 (secteur médical)	ISO 9100 (secteur aéronautique)	Part 21 G Part 145 (secteur aéronautique)
Sites industriels					
Saint-Pierre-Montlimart (France - 49)	certifié		certifié	certifié	agréé
Saint - Herblain (France - 44)	certifié				
Genas (France - 69)	certifié				
Carros (France - 06)	certifié				
Les Chères (France - 69)	certifié				
Madrid (Espagne)	certifié				
Willich (Allemagne)	certifié		certifié		
Zriba (Tunisie)	certifié	certifié		certifié	
Kwidzyn (Pologne)	certifié	certifié			
Bureaux d'études					
Cesson-Sévigné (France - 35)	certifié	certifié	certifié	certifié	
Echirolles (France - 38)	certifié				
Quimper (France - 29)	certifié				
Willich (Allemagne)	certifié				

Ainsi, au sein de LACROIX Group, les sites travaillent d'une part dans le cadre de la certification ISO 9001 et d'autre part, pour les sites LACROIX Electronics, répondent à des certifications techniques spécifiques afin de garantir aux clients le respect des exigences de certains secteurs d'activité.

3.4. Egalité de traitement, non-discrimination

LACROIX Group, tant en France que sur l'ensemble des pays où il exerce son activité, respecte les principes énoncés par les Conventions de l'OIT et notamment par les « Conventions Fondamentales » qui portent sur les droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

LACROIX Group emploie des collaborateurs aux profils divers et sur des horizons géographiques assez larges. Il y a un véritable enjeu à tenir compte de cette diversité et de cette multiculturalité, et à agir en faveur de l'égalité professionnelle et sans discrimination. LACROIX Group réaffirme son engagement à éliminer toute forme de discrimination en matière d'emploi et à promouvoir la diversité.

Dans le cadre d'accords d'entreprise et d'actions ciblées, LACROIX Group encourage la diversité au sein des équipes, définit des objectifs et moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle Hommes-Femmes, soutient les personnes en situation de handicap et promeut l'emploi des personnes en situation de handicap au travers du versement d'une partie de la taxe d'apprentissage au GIRPEH et d'une manière plus générale lutte contre la discrimination professionnelle notamment dans la mise en œuvre de ses processus clefs tels qu'embauches, entretiens individuels, politique d'augmentations de salaires... En 2018, aucun cas de discrimination n'a été relevé.

3.5 Risques géopolitiques

Dans les pays exposés à des risques géopolitiques où il exerce des activités significatives de fabrication, LACROIX Group a mis en place un plan de sécurisation et de continuité d'activité assurant la continuité de ses engagements de livraison vis-à-vis de ses clients. En 2018, un plan de continuité d'activité est mis en place en Tunisie, seul pays référencé où LACROIX Group connaît cette exposition sur son activité.

4. Être acteur du développement du tissu socio-économique des territoires

LACROIX Group exerce un rôle territorial important en termes d'emplois (directs ou indirects) et de développement régional.

LACROIX Electronics est un acteur économique majeur sur ses zones d'activité en France (employeur majeur de la communauté des Maudes avec 463 emplois directs), en Tunisie (second employeur de la zone économique d'activité de Zriba avec 720 emplois directs) et en Pologne (troisième employeur de la région de Kwidzyn avec 1 938 emplois directs). Elle y joue une rôle clef sur l'équilibre des territoires en zone rurale.

LACROIX City est un acteur significatif du bassin d'emplois nantais où elle emploie plus de 340 collaborateurs.

Sur chacune des zones d'activité où il exerce, LACROIX Group entend contribuer au développement économique, social et territorial au travers d'initiatives directes ou en soutien à des initiatives locales.

4.1. Développement économique



Trois collaborateurs de LACROIX Group sont détachés de façon permanente au sein de LACROIX Lab : structure implantée près de Rennes qui a pour mission de soutenir l'innovation au sein du Groupe. En développant un réseau de partenaires, LACROIX Lab est un accélérateur d'innovation qui travaille pour découvrir de nouveaux usages et de nouvelles technologies. Partant des idées issues des équipes de LACROIX Group et de son écosystème, LACROIX Lab les fait germer pour leur permettre d'atteindre leur maturité. Des entreprises, start up, cluster, grandes écoles et universités, institutionnels interagissent avec LACROIX Lab pour développer des idées et promouvoir des solutions innovantes. Très actif et très ouvert, LACROIX Lab organise des webinars, petits déjeuners, séances d'idéation afin de partager des pratiques de travail en rupture et des solutions innovantes concrètes et déployables pour répondre aux enjeux et problèmes sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

LACROIX Lab accélère l'innovation au sein du Groupe en s'appuyant sur le réseau local (écoles, laboratoires de recherche, start-up, PME et grands Groupes).



L'activité électronique représente plus de 70% du chiffre d'affaires du Groupe. Six comités stratégiques de filière ont été labellisés par le Conseil national de l'industrie (CNI), le 28 mai 2018. L'un d'eux est désormais dédié à l'industrie électronique. Cette filière joue un rôle clef dans la transformation de toute l'industrie par sa dissémination dans tous les produits : l'électronique constitue le moteur d'innovation et le cœur technologique dans des secteurs comme l'aéronautique, l'automobile, la défense, le médical ou l'énergie. Elle est appelée à jouer un rôle clé dans la transformation numérique de toute l'industrie à travers la révolution de l'Internet des objets. Sous l'impulsion de Vincent Bedouin, PDG de LACROIX Group, le cluster « We Network », dont il est devenu le président,

est engagé dans une réflexion sur sa propre transformation pour gagner en flexibilité, réactivité et compétitivité, et résorber le problème de pénurie de compétences qui freine son développement. Plusieurs collaborateurs de LACROIX Electronics, experts dans leur domaine, contribuent à la réflexion engagée par la filiale dans le cadre d'ateliers organisés par We Network.



LACROIX Group confirme son soutien à la 5^{ème} édition de Nantes Digital Week, 10 jours autour des cultures numériques.

Cette année, LACROIX Group est intervenu sur deux événements du programme, en conférence sur la thématique de la technologie Block Chain et ses applications, et en table ronde contribuant par son témoignage sur l'expérimentation de la navette autonome.

Cet événement, porté par Nantes Métropole et produit par la Cité des Congrès de Nantes, invite professionnels et particuliers à partager des moments de rencontres, d'expérimentation, de formation, de création, de réflexion sur les enjeux liés au numérique.

Des collaborateurs de LACROIX Group interviennent également régulièrement lors d'événements ou de tables rondes (« Carrefours de l'excellences », Electronica, ...).

4.2. Promotion en faveur des métiers de l'industrie

LACROIX Group participe régulièrement à des événements permettant de mieux faire connaître les métiers de l'industrie et de renforcer le lien entre l'entreprise et ses parties prenantes et en premier lieu les écoles.

LACROIX Electronics poursuit en Pologne sa dynamique de coopération avec deux grandes écoles locales afin de promouvoir les métiers de l'industrie de l'électronique. A ce titre, dans le cadre de son programme **School close to work**, LACROIX Electronics apporte sa contribution au contenu des programmes techniques afin d'assurer les meilleurs débouchés d'emploi aux jeunes étudiants.



LACROIX Group reste fidèle à « la semaine de l'industrie » organisée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie. Dans le cadre de cette 8^{ème} édition, les collaborateurs de LACROIX sont intervenus auprès de professionnels de l'enseignement

et d'étudiants pour des ateliers d'échanges et de conseils sur les parcours professionnels existants au sein de ses activités.

Cette année, le thème portait sur l'industrie connectée : LACROIX Electronics a pu présenter les enjeux de sa labélisation « vitrine de l'industrie du futur ».



LACROIX Electronics en Allemagne a ouvert ses portes dans le cadre de l'édition 2018 « des longues nuits de l'Industrie ». Cette nouvelle participation a permis aux familles des salariés et aux populations locales de découvrir les métiers de l'entreprise.



Dans le cadre de la 11^{ème} édition de l'opération **Professeurs en entreprises**, l'une des actions phares menées par la fondation CGénial, LACROIX

Group a ouvert ses portes à des enseignants du secondaire, des conseillers d'orientation, chefs d'établissements et autres cadres de l'éducation nationale pour passer une demi-journée en entreprise et y découvrir des applications concrètes des disciplines enseignées à l'Ecole.

Des ingénieurs et cadres de LACROIX Sofrel interviennent également régulièrement auprès d'écoles et établissements universitaires dans la cadre de programmes et formations techniques.

4.3. Lien et initiatives avec les populations locales

Acteur de la vie locale, LACROIX Group intervient au travers de participations à des événements ou d'initiatives en propre au plus près des populations locales et des acteurs territoriaux.



Acteur de son territoire, LACROIX Electronics a participé au premier « Evre i'Day » organisé par la commune de Montrevault sur Evre. Dans ce cadre, les collaborateurs de l'entreprise ont pu présenter à la population locale leurs activités et les enjeux de transformation de leurs métiers.

Les discussions engagées ont également permis de prendre en compte les attentes des différentes parties prenantes et notamment les sujets de mobilité en milieu rural.



LACROIX Group apporte le soutien à son activité LACROIX Electronics en Tunisie qui a engagé depuis plusieurs années la réfection d'une école maternelle à ZRIBA, commune située à proximité de son usine où les enfants de ses collaborateurs sont scolarisés.

Après la réfection d'une classe et la mise à niveau des moyens pédagogiques réalisées en 2016, la construction d'un espace de repos en 2017, les collaborateurs de LACROIX Electronics en Tunisie se sont investis dans la réalisation d'un espace de loisirs et d'études.



Le Groupe participe régulièrement à des compétitions sportives et s'engage également sur des événements sportifs en soutien à des causes caritatives (course Odyssée, marathons et semi-marathons, treks...). Esprit d'équipe et engagement, valeurs de LACROIX Group, rythment ces moments sportifs.

LACROIX Group sponsorise ou contribue à des activités culturelles locales comme la nuit des musées ou le « Movie Review Festival » à Kwidzyn en Pologne, le festival de théâtre « El Medina » à Zriba en Tunisie.

5. Impacts environnementaux

La mission d'équipementier technologique dans les domaines de la Smart City et du Smart Environment met LACROIX Group au cœur des problématiques de préservation de l'environnement. Les équipes LACROIX conçoivent ainsi des produits toujours plus intelligents pour réduire la pollution lumineuse dans les villes, pour mieux gérer la ressource eau, pour moins consommer d'énergie tout en rendant des services supplémentaires...

Dans son développement, LACROIX Group s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses activités et à influencer les pratiques de ses parties prenantes.

A ce titre, l'ensemble du Groupe mène une politique volontariste en matière environnementale conduisant à la certification **ISO 14001** de l'ensemble des sites de LACROIX Electronics et de LACROIX Sofrel, LACROIX Signalisation, LACROIX Traffic et LACROIX Sogexi.

Chacun de ces sites dispose d'une organisation lui permettant de suivre l'impact environnemental de ses activités et de mener à bien une veille réglementaire. Les différents indicateurs suivis permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures correctives et d'amélioration continue mises en place. Différentes actions de sensibilisation et de formation contribuent à l'implication des salariés dans le respect de l'environnement au quotidien (présentation aux nouveaux collaborateurs, affichage des principaux indicateurs...).

A ce titre, les activités du Groupe veillent à :

- Recycler les déchets générés et travailler à leur réduction
- Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
- Utiliser des process respectueux de l'environnement
- Et d'une façon générale à réduire son empreinte carbone

5.1. Génération et recyclage des déchets ²



Les activités de LACROIX Group produisent des déchets de différentes natures, recyclés lorsque cela est possible.

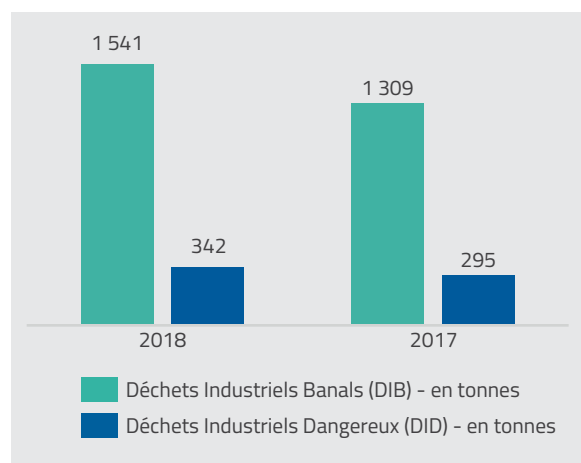
LACROIX Group recycle 86% des déchets industriels banals qu'il génère. Chacune des activités a mis en place des actions visant à optimiser le traitement et la valorisation des déchets générés.

Des actions sont conduites par chaque activité auprès des clients et des fournisseurs afin de limiter les déchets d'emballage et dématérialiser les documents papier générés.

² Les déchets de bureau et de cantine, lorsqu'ils sont identifiables, ne sont pas pris en compte

L'augmentation des DIB générés en 2018 est en lien avec la hausse d'activité.

La génération de déchets industriels dangereux reste limitée et maîtrisée.



5.2. Maîtrise des consommations énergétiques

LACROIX Group conduit des actions et réalise des investissements sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie.

LACROIX Signalisation conduit un projet de performance énergétique, avec le partenaire Green Yellow. Les objectifs du contrat lui permettent une réduction de consommation d'énergie et une économie annuelle associée de l'ordre de 13%. Les premiers effets sont visibles sur l'exercice 2018.

Les principaux investissements concernent les éclairages, le système de chauffage, ainsi que la gestion centrale du bâtiment (permettant de piloter et réguler les chaudières, aérothermes, voire même certaines machines).

LACROIX Group continue également d'investir dans des systèmes d'éclairage Led moins énergivores sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie.

Projet réduction consommation d'énergie LACROIX Signalisation



4 axes clefs structurent ce projet :

- Pilotage et régulation des systèmes de chaufferie
- Optimisation systèmes de chaufferie
- Récupération de chaleur
- Remplacement des éclairages énergivores par solutions Led

Consommations	2018	2017
Electricité (MWh)	19 735	19 137
Gaz (MWh)	6 940	7 400
Fioul (m ³)	1	5



7,3% de la consommation d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables

Par la mise en place d'outils de télégestion, LACROIX Electronics a réduit sa consommation de gaz de 14,5% en 2018 contribuant ainsi à la réduction de consommation globale du Groupe.

5.3. Emissions de CO2

Les émissions de CO2 liées aux consommations présentées ci-dessus ont été estimées à partir de la base carbone de l'ADEME et s'élèvent à 11 402 tonnes en 2018, contre 10 328 tonnes l'exercice précédent soit une augmentation de 3,5% en cohérence avec la progression de l'activité.

Compte tenu des niveaux de fiabilité des données portant sur les facteurs d'émission d'une part, et de nos possibilités réduites d'actions d'autre part, nous sommes convenus de limiter notre communication aux émissions de CO2 liées à nos consommations énergétiques pour lesquelles notre pilotage s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

5.4. Autres impacts environnementaux

Compte-tenu de ses activités, LACROIX Group n'a pas mis en place d'indicateurs ni d'actions spécifiques sur la Lutte contre le gaspillage alimentaire.

CADRE DE REPORTING

Les informations présentées sont établies à l'aide d'un protocole de reporting, disponible sur demande à l'adresse mail suivante : info@lacroix-Group.com. Ce guide méthodologique interne au Groupe détaille les définitions et méthodologies à appliquer, afin d'assurer l'homogénéité des informations consolidées.

Ce rapport RSE a été revu par l'Organisme Tiers Indépendant EY.

Au sujet du périmètre retenu :

- Les indicateurs sociaux et sociétaux portent sur 100% du périmètre. Les périmètres différents sont précisés.
- Les indicateurs environnementaux couvrent 95% du Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe et 95% des effectifs – les sites industriels et semi-industriels de plus de 50 salariés sont concernés. Sont non compris : le bureau d'études pour LACROIX Electronics, les filiales étrangères de distribution pour LACROIX Sofrel, les sociétés étrangères pour LACROIX City.

La période de reporting correspond à l'exercice fiscal, soit du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018. La base comparative mentionnée correspond donc à la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Fait à St Herblain

le 30 Janvier 2019

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION

consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2018

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentées, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - Des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : LACROIX Signalisation de St Herblain et LACROIX Sofrel France de Vern-sur-Seiche qui couvrent 14% des effectifs consolidés.
 - Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
 - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre septembre 2018 et janvier 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, des Ressources Humaines, de la QHSE, de la Supply Chain et de l'Environnement.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Concernant le risque identifié relatif aux approvisionnements, les politiques, plans d'action et indicateurs de performance restent à définir et à déployer.

Paris-La Défense, le 30 janvier 2019

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIALES	
Informations quantitatives	Informations qualitatives
Nombre d'employés Nombre de CDI et CDD Nombre de départs Taux d'absentéisme Nombre de jours d'absence Nombre de jours travaillés Taux de fréquence des accidents du travail et de maladies liées au travail Nombre d'accidents du travail Taux de gravité des accidents et maladies du travail Nombre de jours perdus à cause des accidents du travail Nombre total d'heures travaillées	La satisfaction des salariés La santé et sécurité des salariés (actions de prévention, formations) Les résultats des politiques de développement des compétences internes (plan de formation)
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Informations quantitatives	Informations qualitatives
Emissions de COV Production de déchets non toxiques Taux de récupération des déchets Consommation d'eau Consommation d'aluminium Consommation d'électricité Consommation de carburant Consommation de gaz Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (tonnes de CO2 équivalent) Emissions de gaz à effet de serre liées à l'achat de marchandises (tonnes de CO2 équivalent) Emissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO2 équivalent)	La certification ISO 14001 Les démarches de recyclage des déchets auprès des fournisseurs qualifiés Les traitements spécifiques liés aux déchets dangereux
INFORMATIONS SOCIÉTALES	
Informations quantitatives	Informations qualitatives
	L'impact de l'entreprise sur le territoire et le développement d'un tissu socio-économique La contractualisation fournisseurs et clients L'éthique des affaires et des comportements (politique de lutte contre la corruption, programme Global Compact).

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 585 432	1 806 402	2 513 387	3 184 417	4 155 210
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 513 882	12 137 769	7 583 139	5 251 254	4 040 601
- Impôts sur les bénéfices	-3 129 426	-3 136 756	-3 062 331	-3 645 286	-3 575 140
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 312 084	15 183 457	10 431 958	8 791 007	7 193 223
- Résultat distribué (1)	2 636 592	1 506 624	1 506 624	2 259 936	2 711 923
RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,76	4,06	2,83	2,36	2,02
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,94	4,03	2,77	2,33	1,91
- Dividende attribué à chaque action	0,70	0,40	0,40	0,60 ⁽¹⁾	0,72
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	6	7	7	12
- Montant de la masse salariale de l'exercice	803 114	856 086	1 091 910	1 336 721	1 633 085
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales....)	420 183	463 549	564 517	667 341	784 637

(1) Projet d'affectation de résultat pour l'exercice 2017/2018

Fait à St Herblain

le 30 Janvier 2019

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Conventions réglementées de l'article L.225-86 du code de commerce conclues au cours de l'exercice 2017 - 2018

- Néant.

Conventions réglementées conclues antérieurement s'étant poursuivies au cours de l'exercice

- Convention d'animation avec la Société VINILA INVESTISSEMENTS conclue le 30 décembre 2009 d'un montant forfaitaire annuel de 240 000 Euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX S.A.,

Exercice clos le 30 septembre 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lacroix S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 30 septembre 2018, les écarts d'acquisition s'élèvent en valeur nette à K€ 15.904.

Comme indiqué dans les notes 6.4.4 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable des écarts d'acquisition de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par votre société est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs calculés sur des plans à 5, 7 ou 10 ans, d'un taux d'actualisation de 8,4 % et d'un taux de croissance à l'infini de 1,7 %.

L'appréciation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance

significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nous avons inclus un spécialiste en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous aider à réaliser ces différentes analyses. Nous avons apprécié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché.

- Nous avons examiné les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses du marché sous-jacentes, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini.
- Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des provisions pour litiges avec des collectivités

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8.12 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe est engagé au 30 septembre 2018 dans des litiges avec des collectivités concernant des prétendus préjudices qui auraient été subis pendant la période pour laquelle des sociétés du groupe ont été condamnées pour entente en 2010.

Le montant total des provisions comptabilisées s'élève à K€ 4.639 au 30 septembre 2018.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux, réalisés en incluant un spécialiste en droit public, ont notamment consisté à :

- apprécier l'analyse des risques effectuée par le groupe et les hypothèses retenues pour estimer le montant des provisions au regard de la documentation correspondante et notamment des consultations écrites des expertises indépendantes ;

- procéder à une évaluation des hypothèses retenues par le groupe au regard de la jurisprudence existante pour les dossiers en contentieux jugés équivalents.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix S.A. par votre assemblée générale du 28 mars 1997 pour le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C. et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2018, le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C. était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les

décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les

opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 30 janvier 2019

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.
Jérôme BOUTOLLEAU

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de GASTINES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018
À l'Assemblée Générale de la société LACROIX S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lacroix S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des prêts

Risque identifié

Au 30 septembre 2018, les titres de participation s'élèvent à K€ 75.005 en valeurs brutes et K€ 68.200 en valeurs nettes. Comme indiqué dans la note 3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à leur valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des prêts est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'usage.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- évaluer les hypothèses opérationnelles utilisées pour l'établissement des prévisions d'activités et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;

- Examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage réalisés par votre société pour les valeurs jugées significatives.

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes et des informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de

ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix S.A. par votre assemblée générale du 28 mars 1997 pour le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C. et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2018, le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C. était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures

relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables

retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours

de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention ou de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la S.A.S. Vinila Investissements, actionnaire majoritaire de votre société.

Personnes concernées : MM. Vincent BEDOUIN (Président-Directeur Général de votre société et Président de la S.A.S. Vinila Investissements), Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de votre société et membre du Conseil de Surveillance de la S.A.S. Vinila Investissements) et Mme Marie-Reine BEDOUIN (Membre du Conseil d'Administration de votre société et Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A.S. VINILA Investissements).

Poursuite de la convention d'animation autorisée par votre conseil de surveillance le 29 décembre 2009 auprès de la S.A.S. Vinila Investissements moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de € 240.000.

La charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'est élevée à € 240.000.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 30 janvier 2018
Les Commissaires aux Comptes

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Du 08 Mars 2019

Première Résolution

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesquelles se traduisent par un bénéfice net de 7,2 millions d'euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 36 893 euros et qui ont généré une imposition d'un montant de 12 297 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesquelles se traduisent par un bénéfice net de 8,2 millions d'euros.

Troisième Résolution

Affectation du résultat et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de 7 193 223,19 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 comme suit :

A titre de dividendes aux actionnaires	2 711 923,20 euros
Soit 0,72 euros par action	
Au compte «autres réserves»	4 400 000,00 euros
qui s'élève ainsi à 66,5 millions euros.	
Le solde au compte « report à nouveau »	81 299,99 euros
Qui s'élèverait ainsi à	1 711 799,03 euros

étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Le paiement du dividende sera effectué au siège de la société le 15 avril 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés des modalités suivantes :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
- le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2014 - 2015	0,4	1 427 297	3 766 560	3 568 242
2015 - 2016	0,4	1 506 624	3 766 560	3 569 577
2016 - 2017	0,6	2 142 590	3 766 560	3 570 984

Quatrième Résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cinquième Résolution

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Sixième Résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Septième Résolution

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Huitième Résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Neuvième Résolution

Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe pour l'exercice en cours à 60 000 euros le montant maximum de la somme à répartir entre les membres du Conseil d'administration, à titre de jetons de présence

Dixième Résolution

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à procéder à des achats en bourse d'actions de la

Société aux fins :

- d'assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'AMF,
- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe, plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux mandataires et salariés et dans le cadre de dispositions légales.
- Cette autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 176 461 (soit 4,68% du capital). L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 40 euros (soit un montant global maximal de 7,06 millions d'euros destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront achetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par bloc de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 376 656 actions.

Le Conseil d'Administration donnera chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire, les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

Onzième Résolution (à caractère exceptionnel)

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou donnant droit

à titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, (y compris par attribution gratuite de bons de souscription d'actions), ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titre de créance, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, tant en France qu'à l'étranger, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourra subdéléguer au Directeur Général ou, en accord de ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider et réaliser l'augmentation de capital ;
2. Décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
3. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de 6.640.000 euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 6,64 euro, un maximum de 1.000.000 actions), étant précisé et que ce montant nominal global ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres ajustement ;
4. Décide que le montant nominal global des obligations et autre

titre de créances donnant accès au capital social,, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 30.000.000 euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en toute autre monnaie ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

5. Décide que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances sur la Société ;
6. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce, ou certaines d'entre elles seulement et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
7. Prend acte que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
8. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :
 - déterminer les dates, les prix et les autres modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, décider en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créances donnant accès au capital de la Société, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L.228-97 du Code du commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée), et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres

valeurs mobilières représentatives de créances, ou prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

- déterminer le nombre d'actions et/ou autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que leurs termes et conditions, et notamment leur prix d'émission et, s'il y a lieu, le montant de la prime ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou valeurs mobilières à émettre ;
- déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange ;
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai maximum de trois (3) mois dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres ajustements ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créances auxquels ces valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;
- faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des droits, actions ou valeurs mobilières émises, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés ;
- prendre généralement toutes les dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations,

effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts de la Société.

9. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicable, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Douzième Résolution (à caractère extraordinaire)

modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale à compter de ce jour : LACROIX Group

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de le rédiger comme suit :

« ARTICLE 3— DENOMINATION

La dénomination de la Société est : LACROIX Group

Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « Société Anonyme » ou de la mention « SA à Conseil d'Administration » et de l'énonciation du montant et du capital social.

Treizième Résolution

Pouvoirs pour effectuer les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



02

ÉLÉMENTS
COMPTABLES
& FINANCIERS
(comptes consolidés)

1. Bilan consolidé

En K€	Actif	Note n°	Exercice 2018 12 mois	Exercice 2017 12 mois
Actifs non courants				
	Goodwill	8.1	15 904	15 904
	Immobilisations Incorporelles	8.2	3 205	2 314
	Immobilisations Corporelles	8.3	52 853	50 747
	Actifs financiers non courants	8.4	3 676	1 622
	Participations dans les entreprises associées	8.5	16	19
	Actifs d'Impôt différé	8.19	3 370	3 839
Total des actifs non courants			79 024	74 445
Actifs courants				
	Stocks et en-cours	8.7	78 037	67 526
	Créances clients	8.8	99 549	97 643
	Autres créances	8.9	17 322	16 722
	Instruments financiers actif	9.1.1/9.1.2	605	
	Trésorerie et équivalents	8.10	17 699	19 429
Total des actifs courants			213 212	201 320
Actifs des activités destinées à être cédées				
TOTAL DE L'ACTIF			292 236	275 765

En K€	Passif	Note n°	Exercice 2018 12 mois	Exercice 2017 12 mois
Capitaux propres				
	Capital	8.11	25 000	25 000
	Primes		3 455	3 455
	Réserves consolidées		63 445	56 977
	Résultat consolidé		8 233	8 026
	Capitaux propres (part du Groupe) :	4	100 133	93 458
	Intérêts minoritaires :	4	282	298
Total des Capitaux propres			100 415	93 756
Passifs non courants				
	Provisions non courantes	8.12	25 320	21 613
	Dettes financières à long terme	8.13	22 244	17 754
	Passifs d'Impôt différé	8.19	15	859
Total des Passifs non courants			47 579	40 226
Passifs courants				
	Dettes financières à court terme	8.13	29 945	31 562
	Dettes fournisseurs	8.14	78 195	75 219
	Autres dettes	8.14	36 103	35 002
Total des Passifs courants			144 242	141 783
Passifs des activités destinées à être cédées				
TOTAL DU PASSIF			292 236	275 765

2. État du Résultat Global

2.1 Compte de Résultat Consolidé

En K€	Note n°	Exercice 2018 12 mois	Exercice 2017 12 mois
Chiffre d'affaires		468 287	441 417
Autres produits de l'activité	9.2	500	301
Achats consommés		(279 074)	(259 088)
Charges de personnel	8.15	(112 272)	(103 076)
Sous-traitance et Charges externes		(49 221)	(51 231)
Impôts et taxes		(5 363)	(5 332)
Dotations aux amortissements et provisions	8.16	(10 569)	(9 340)
Variations de stocks et de produits en cours		2 665	(1 239)
Autres produits et charges courants		72	(5)
Résultat opérationnel courant	9.2	15 025	12 407
Autres produits et charges opérationnels	8.17	(2 996)	(641)
Dépréciation du goodwill	8.1		
Résultat opérationnel		12 028	11 766
Charges et produits financiers	8.18	(960)	(431)
Charges d'impôts	8.19	(2 566)	(3 056)
Mise en équivalence	8.5	(4)	(3)
Résultat net		8 498	8 276
Résultat net - Part des minoritaires	4	265	250
Résultat net - Part du Groupe		8 233	8 026
Résultat de base par action (en €)		2,30	2,25
Résultat dilué par action (en €)		2,27	2,21

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres

En K€	Note n°	Exercice 2018 12 mois	Exercice 2017 12 mois
Résultat net		8 498	8 276
Ecart de conversion		19	126
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		98	(173)
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies		291	1 106
Total des gains et des pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (1)		408	1 059
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres	4	8 906	9 335
Dont part du Groupe		8 640	9 085
Dont part des Intérêts minoritaires		265	250

(1) Montant Net d'impôt

3. Tableau des flux de trésorerie

En K€	Note n°	Exercice 2018 12 mois	Exercice 2017 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 498	8 276
- Charge d'impôts de la période		2 566	3 056
Résultat avant impôts de l'ensemble consolidé		11 064	11 332
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		10 688	7 250
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		31	805
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		4	3
- Charges et produits calculés liés aux variations de juste valeur		(336)	249
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		21 451	19 639
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(10 009)	4 972
Impôts payés		(727)	(5 174)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		10 715	19 436
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		(13 121)	(12 728)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		446	331
Incidence des variations de périmètre		(122)	(103)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(12 797)	(12 500)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires		(2 520)	(1 828)
Augmentations de capital en numéraire			
Variation des autres fonds propres		80	4
Emissions d'emprunts		14 571	10 446
Remboursements d'emprunts		(14 231)	(6 637)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(2 100)	1 985
Incidence des variations de cours des devises		(60)	(31)
Variation de trésorerie		(4 242)	8 891
Trésorerie d'ouverture		878	(5 588)
Reclassement (1)		5 072	(2 424)
Trésorerie de clôture	8.5	1 708	878

(1) Reclassement d'un compte de trésorerie à court terme vers un compte d'endettement financier

4. Variation des Capitaux propres

En K€	Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total Capi- taux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL capitaux propres
						Écarts de conversion (1)	Titre de l'entreprise consoli- dante			
Exercice 30/09/2016		25 000	3 455	71 157	(8 824)	(1 163)	(3 773)	85 853	316	86 168
Affectation du résultat de l'exercice				(8 824)	8 824					
Distributions de Dividendes				(1 560)				(1 560)	(268)	(1 828)
Variation des actions propres				8			(4)	4		4
Changements de méthodes Stocks option (2)				162				162		162
Résultat de l'exercice					8 026			8 026	250	8 276
Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres				933		126		1 059		1 059
Résultat net et Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres				933	8 026	126		9 085	250	9 335
Autres mouvements				(85)				(85)		(85)
Exercice 30/09/2017		25 000	3 455	61 791	8 026	(1 037)	(3 777)	93 459	298	93 756
Affectation du résultat de l'exercice				8 026	(8 026)					
Distributions de Dividendes				(2 238)				(2 238)	(282)	(2 520)
Variation des actions propres				21			60	80		80
Changements de méthodes Stocks option (2)				192				192		192
Résultat de l'exercice					8 233			8 233	265	8 498
Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres				389		19		408		408
Résultat net et Gains et pertes comptabilisées di- rectement dans les capitaux propres				389	8 233	19		8 640	265	8 906
Autres mouvements										
Exercice 30/09/2018		25 000	3 455	68 180	8 233	(1 018)	(3 717)	100 133	281	100 415

(1) L'écart de conversion est principalement lié à la Pologne.

(2) Correspond à l'étalement de la charge sur plan d'attribution gratuite d'actions.

5. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Périmètre Fiscal	Exercice 2018		
				Méthode consolidation	% contrôle	% intérêt
SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE LACROIX S.A. SOCIÉTÉS INTÉGRÉES LACROIX NORTH AMERICA	855 802 815	St Herblain Delaware, USA	1	MERE IG	 100,00%	 100,00%
Activité LACROIX Electronics						
AUSY-LACROIX ELECTRONICS LACROIX ELECTRONICS LACROIX ELECTRONICS LACROIX ELECTRONICS LACROIX ELECTRONICS SERVICE TUNISIE LACROIX ELECTRONICS GmbH LACROIX ELECTRONICS SOLUTIONS	801 984 030 409 064 151 RHB11614 B2451652004 378 445 647	Vern sur Seiche Saint-Pierre-Montlimart POLOGNE TUNISIE TUNISIE ALLEMAGNE Cesson-Sévigné	1 1	ME IG IG IG IG IG	50,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00%	50,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00%
Activité LACROIX Sofrel						
LACROIX SOFREL LACROIX SOFREL srl SOFREL ESPANA	409 065 810 405 249 ESA81573113	Vern sur Seiche ITALIE ESPAGNE	1	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	100,00% 100,00% 100,00%
Activité LACROIX City						
LACROIX CITY LACROIX SIGNALISATION LACROIX TRAFFIC LACROIX TRAFFIC SAU NORTE INDUSTRIAL LACROIX SENALIZACION ISVIAL LACROIX PACIFIC LACROIX OCEAN INDIEN LACROIX MAYOTTE LACROIX TRAFIC CAMEROUN LACROIX SOGEXI LACROIX 3 LACROIX 7 NEAVIA TECHNOLOGIES LTI SUD EST	514 345 602 409 065 984 443 342 746 M-604131 A48 042 303 A12 329 827 B95 616 934 1 011 600 343 852 836 497 884 031 DLA2012B3234 321 262 446 512 996 851 512 538 265 449 708 585 383 076 684	Saint Herblain Saint Herblain Saint Herblain ESPAGNE ESPAGNE ESPAGNE ESPAGNE Nouméa Le Port Mamoudzou CAMEROUN Les Chères Saint Herblain Saint Herblain Créteil Carros	1 1 1 1 1 1 1 1 1	IG IG IG IG IG IG ME IG IG IG IG IG IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 33,33% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00% 100,00%	100,00% 99,86% 100,00% 100,00% 99,86% 99,86% 33,29% 99,86% 99,86% 99,86% 99,86% 100,00% 99,86% 99,86% 100,00% 0,00%

(1) (2)

Méthodes de Consolidation

IG : Intégration globale - ME : Mise en Equivalence

(1) Société clôturant au 31 décembre

(2) Entités Ad'hoc

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Informations générales sur l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Compartiment C, LACROIX SA est une société anonyme de droit français.

Les activités et l'organisation du Groupe sont présentées dans le rapport de gestion.

6.2 Référentiel comptable

6.2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 30 septembre 2018 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces méthodes sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2017.

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017)

- IAS 7 (Amendement), 'Tableau des flux de trésorerie'
- IAS 12 (Amendement), 'Impôts sur le résultat'
- IFRS 12 (Amendement) 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités'

Ces textes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne ou d'application obligatoire aux périodes ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 'Instruments Financiers'
- IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats

conclus avec des clients'

- IFRS 16 'Contrats de location'
- IFRS 2 (Amendement) 'Paieement fondé sur des actions'
- IFRS 4 (Amendement), 'Contrats d'assurance'
- IAS 40 (Amendement), 'Immeubles de placement'
- IFRS 1 (Amendement), 'Première application des Normes internationales d'information financière'
- IAS 28 (Amendement), 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises'
- IFRIC 22 (Amendement), 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée'
- IFRIC 23 (Amendement), 'Incertitude relative aux traitements fiscaux'
- IFRS 10 (Amendement), 'États financiers consolidés'

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2017.

Le Groupe est en cours d'analyse des impacts éventuels de l'application d'IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le 29 octobre 2016, l'Union européenne a adopté la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 15 propose un processus de comptabilisation du chiffre d'affaires en cinq étapes :

- Identification du (des) contrat(s) avec un client,
- Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat,
- Détermination du prix de la transaction,
- Affectation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance,
- Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

IFRS 15 établit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

Le Groupe continue de finaliser son analyse selon ce modèle en 5 étapes pour chacune de ses sources de revenu. Les impacts éventuels seront comptabilisés sur les réserves d'ouverture au 1^{er} Octobre 2018 et sans comparatif avec l'exercice antérieur.

IFRS 9 - Instruments Financiers

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 et adoptée par l'UE en date du 29 novembre 2016, remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers ». Son application est obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 9 instaure de nouvelles modalités relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers du Groupe (modèle désormais basé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes avérées), et des dispositions relatives à la comptabilité de couverture (mise en concordance de la comptabilité et de la politique de gestion des risques menée par le Groupe). Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Le Groupe estime à date que les relations de couvertures existantes et efficaces répondent aux dispositions d'IFRS 9. Etant donné la typologie des clients du Groupe (cf. § 9.1.4) les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel.

IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 – Locations sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Selon cette norme, toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une dette financière.

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par le Groupe.

6.2.2 Présentation des états financiers

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

6.3 Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du Groupe, l'exercice du jugement,

d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

6.4 Modalités de consolidation**6.4.1 Méthodes de consolidation**

- Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
- Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Entreprises associées et co-entreprises:

- Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part

du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises mises en équivalence et co-entreprises, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Méthodes appliquées au Groupe :

- Au 30 septembre 2018, les sociétés du Groupe sont contrôlées de façon exclusive par LACROIX SA et consolidées par intégration globale, à l'exception des entités ISVIAL et Ausy LACROIX Electronics consolidées selon la méthode de mise en équivalence.
- A l'examen des dispositions de la norme IFRS 11 (structure du partenariat, forme juridique du véhicule distinct, stipulations contractuelles et autres faits et circonstances), le Groupe ne dispose pas de co-entreprise. Ses intérêts dans les partenariats sont donc consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 5.

6.4.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- Pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture
- Pour le compte de résultat au cours moyen de clôture.
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des parités appliquées :

1 ML = x EUR	Ouverture	Moyen	Clôture	Moyen N-1
Zloty (PLN)	0,23233	0,23559	0,23379	0,23292
Dollar (USD)	0,84703	0,84034	0,86386	0,90447
Franç CFP (XPF)	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838
Franç CFA (XAF)	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère, sont enregistrés au compte de résultat.

6.4.3 Élimination des opérations intragroupe

Conformément à la réglementation, les soldes bilantiels, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latentes découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence.

6.4.4 Regroupements d'entreprises

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des événements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le Groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows) à partir de Business Plans établis pour chaque branche d'activité (cette dernière correspondant à la notion d'U.G.T.)

La note 8.1 présente les hypothèses retenues

6.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

6.5.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

6.5.1.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Concernant les frais de développement, le Groupe a élaboré une procédure de suivi des frais permettant de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Lorsque les dépenses qualifiées de développement satisfont aux critères d'activation, elles sont activées. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en charges.

6.5.1.2 Amortissement et dépréciation

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

	Durée
Concessions, brevets, licences	3 à 10 ans
Logiciels	3 à 10 ans

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

- Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les tests de dépréciation sont faits sur la base des cash-flows futurs actualisés.

6.5.2 Immobilisations corporelles

6.5.2.1 Actifs corporels non courants

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le Groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

6.5.2.2 Amortissement et dépréciation

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée
Aménagements sur terrain	5 ans
Constructions d'exploitation	20 à 40 ans
Installations et agencements des constructions	10 à 12 ans
Matériel et outillage	8 à 15 ans
Installations et agencements du matériel	8 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 15 ans

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son

montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

6.5.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués.

Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

6.5.4 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : les actifs de transaction, les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente.

- Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une provision pour dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.
- Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.
- Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat.

6.5.5 Gestion des risques financiers

Couverture de change et de taux :

- Les opérations de couverture font l'objet d'une analyse par un expert indépendant de manière à assurer un traitement conforme aux normes IAS 32 et IAS 39 dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

6.5.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et encours de production sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode «premier entré, premier sorti». Ce coût inclut notamment les coûts de matière et de la main d'œuvre directe ainsi que les charges indirectes strictement imputables à la production.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées dans le résultat consolidé.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci dessus et la valeur nette probable de réalisation.

6.5.7 Créances clients

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur juste valeur. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

Le Groupe, à l'initiative de l'un de ses principaux clients partenaire, a mis en place en 2015 un contrat d'affacturage sans recours (reverse factoring). L'analyse en substance de ce contrat d'affacturage prescrite par la norme IAS 39 a confirmé que les 3 critères principaux de décomptabilisation applicables notamment aux cessions de créances étaient satisfaits, à savoir :

- L'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif,
- Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (risques de crédit lié à l'insolvabilité du débiteur, risque de portage inhérent au décalage / retard de paiement par rapport à l'échéance normale et risque de dilution résultant principalement des litiges et des écarts de règlement (avoir, compensation,...),
- La perte du contrôle de l'actif.

Les résultats de cette analyse ne sont pas remis en cause par la norme IFRS 9 qui se substitue à IAS 39 à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2018.

6.5.8 Disponibilité et Trésorerie

Le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles. Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

6.5.9 Capital et réserves

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions :

- Le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition nets de taxes est déduit des capitaux propres dans le poste « actions propres » jusqu'à leur cession.
- Au moment de leur cession, la plus ou moins value réalisée est comptabilisée dans les capitaux propres.

6.5.10 Subventions publiques

Les subventions sont intégrées dans les comptes, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- Le Groupe se conformera aux conditions attachées aux financements.
- Les subventions seront reçues.
- Pour les subventions publiques liées à des actifs, le Groupe a retenu de présenter le financement en minoration de la valeur de l'actif associé.

6.5.11 Provisions pour risques et charges

Lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation, alors le Groupe comptabilise une provision.

6.5.12 Avantages du personnel

Indemnités de départ à la retraite :

- Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. La note 8.12.1 présente les hypothèses retenues.
- Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.
- La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.
- Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.
- Le coût financier et le coût des services rendus sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Paielements fondés sur des actions :

- Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition (entre 2 et 4 ans) des droits d'exercice pour les salariés.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des réserves.
- La juste valeur des actions gratuites a été déterminée en utilisant le modèle binomial pour tenir compte des conditions de performance.

6.5.13 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes.

6.5.14 Impôts courants et différés

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le Groupe.

- Groupe LACROIX SA

Le périmètre fiscal est détaillé en note 5.

Taux d'impôt par pays :

	Exercice 2018
Allemagne	30,00%
Cameroun	38.50 %
Espagne	25.00 %
France	28.00 %
Italie	31.30 %
Pologne	19.00 %
Tunisie (1)	

(1) Imposition progressive des résultats depuis 2016

6.5.15 Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- Qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

En outre, l'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités abandonnées ou destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, tels qu'ils apparaîtraient lors de la cession après élimination des positions intra-groupes.

6.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits finis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

6.5.17 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

- Le Groupe dispose d'une catégorie d'instrument dilutif : les stocks options et les actions gratuites.

6.5.18 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe est présentée selon la notion de secteur d'activité. Le choix de ce niveau et sa décomposition reflètent le mode d'organisation du Groupe et les différences de risques et de rentabilité.

Le secteur d'activité constitue le seul niveau d'information sectorielle du Groupe. Il a été retenu les 3 principaux secteurs d'activités suivants :

- LACROIX Electronics
- LACROIX Sofrel
- LACROIX City

7 Comparabilité des comptes

7.1 Changements comptables

Aucun changement de méthode comptable sur la période.

7.2 Variations de périmètre

En date du 4 avril 2017, le Groupe a signé un partenariat industriel avec la société FIRSTRONIC LLC, et pris une participation minoritaire de 5% dans le capital de cette société via sa filiale LACROIX North America créée à cette occasion.

Une prise de participation complémentaire a été réalisée sur l'exercice 2017/2018 pour porter cette participation à 12,5%. Cette participation demeure non consolidée au 30 septembre 2018 (cf. § 8.6).

8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

8.1 Goodwill

	Valeur brute				Dépréciation				Valeur nette	
	Ouverture	Variation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Dotation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Clôture
LACROIX Electronics	10 877			10 877	(5 991)			(5 991)	4 885	4 885
LACROIX Sofrel	1 487			1 487					1 487	1 487
LACROIX City	19 031			19 031	(9 500)			(9 500)	9 531	9 531
Total	31 395			31 395	(15 491)			(15 491)	15 904	15 904

8.1.1 Dépréciation des goodwill

Les paramètres suivants ont été appliqués pour la réalisation, sur l'exercice, des tests de dépréciation :

- Taux d'actualisation de 8,40%.
- Cash-flows calculés sur des plans à 5, 7 ou 10 ans.
- Taux de croissance à l'infini de +1,7%.

La variation du taux d'actualisation de 0,25 point n'a pas d'impact sur les goodwill

8.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Frais d'établissement	4						4
Frais de recherche et développement ¹	30	577				4	610
Concessions, brevets, licences, logiciels	10 734	723	(551)			10	10 915
Autres immobilisations incorporelles	1 327	264	(123)		2	(4)	1 466
Immobilisations incorporelles en cours	4	27				(4)	27
Avances et acomptes versés							
Total	12 098	1 590	(674)		2	7	13 022
Amortissements et provisions							
Frais d'établissement	(4)						(4)
Frais de recherche et développement	(6)	(30)					(35)
Concessions, brevets, licences, logiciels	(8 724)	(535)	551				(8 708)
Autres immobilisations incorporelles	(1 049)	(141)	123		(2)		(1 069)
Total	(9 783)	(706)	674		(2)		(9 816)
Total Immobilisations incorporelles nettes	2 314	885				7	3 205

¹ Correspond majoritairement aux coûts de développement et d'implémentation d'un nouvel ERP

8.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Terrains	3 483						3 483
Constructions	36 004	553			45	(155)	36 447
Installations techniques, mat. & out.	68 163	6 216	(2 182)		122	(171)	72 149
Autres immobilisations corporelles	20 132	1 735	(699)		8	262	21 438
Immobilisations corporelles en cours	250	668	(106)		(1)	(99)	712
Avances et acomptes		152					152
Total	128 033	9 326	(2 989)		173	(163)	134 380
Amortissements et provisions							
Terrains	(229)	(6)					(235)
Constructions	(19 190)	(1 322)			(19)	168	(20 362)
Installations techniques, mat. & out.	(43 392)	(4 272)	2 016		(38)	156	(45 530)
Autres immobilisations corporelles	(14 473)	(1 421)	666		(4)	(168)	(15 400)
Total	(77 285)	(7 020)	2 682		(61)	156	(81 528)
Total Immobilisations corporelles nettes	50 747	2 305	(306)		112	(7)	52 852
dont Immobilisations nettes en location financement	1 535						619

Les autres variations sont principalement liées à des reclassements comptables entre les différentes catégories d'immobilisations.

Le montant des immobilisations nettes en location financement correspond au 30 septembre 2018 aux seules immobilisations pour lesquelles un contrat de location financement est toujours en cours.

8.4 Actifs financiers non courants

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Titres de participations (1)	1 169	1 290			22		2 482
Créances rattachées à des participations		103			5		108
Autres titres immobilisés	71	10					81
Prêts		615			17		632
Dépôts et cautionnements	626	187	(202)				611
Total	1 866	2 205	(202)		44		3 914
Provisions pour dépréciation							
Titres de participations (1)	(193)		17				(177)
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	(51)	(10)					(61)
Prêts							
Dépôts et cautionnements							
Total	(244)	(10)	17				(237)
Total Actifs financiers non courants nets	1 622	2 195	(185)		44		3 676

(1) Détail des titres de participation présente en note 8.6

8.5 Participations dans les entreprises associées

Valeur au bilan et le détail des titres :

Filiales	% de détention	30/09/2018
AUSY LACROIX ELECTRONICS	50,0%	10
ISVIAL	33,3%	6
Total		16

Les contributions aux capitaux propres et aux résultats consolidés sont les suivantes :

Filiales	Contribution aux capitaux propres consolidé	Contribution au résultat consolidé
AUSY LACROIX ELECTRONICS	(15)	(4)
ISVIAL		
Total	(15)	(4)

8.6 Titres de participation

Le détail de la ligne « Titres de participation » présent dans la note 8.4 est le suivant :

Filiales non consolidées	Détail de la position nette	
	Valeurs brutes	Provisions Dépréciation
Ouverture	1 169	(193)
Variation	1 312	16
Clôture ⁽¹⁾	2 482	(177)

(1) A la fin de l'exercice, le solde comprend la participation de 12,5% dans la société Firstronic LLC (variation de l'exercice pour 1,5 million USD) ainsi que la participation dans l'entité Gertrude (Activité LACROIX City), une participation dans 2 sociétés holdings non consolidées et sans activité depuis l'exercice 2013/2014, ainsi qu'une participation détenue par LACROIX Sogexi et provisionnée.

8.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeurs brutes		
Matières premières	51 954	45 661
En-cours	10 104	9 841
Produits intermédiaires et finis	17 277	14 706
Marchandises	1 704	1 173
Total	81 040	71 380
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(2 657)	(3 001)
En-cours	(113)	(525)
Produits intermédiaires et finis	(134)	(255)
Marchandises	(100)	(74)
Total	(3 003)	(3 854)
Total Stocks et en-cours nets	78 037	67 526

8.8 Créances clients

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Créances clients	101 660	100 004
Dépréciation	(2 111)	(2 361)
Total Créances clients nettes	99 549	97 643

Le montant des créances faisant l'objet d'un contrat de reverse factoring (cf §6.5.7), non échues au 30 septembre 2018 et payées avant cette date s'élève à 29 millions d'euros, versus 25 millions d'euros au 30 septembre 2017.

8.9 Autres créances et actifs courants

	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeurs brutes		
Avances et acomptes versés	652	430
Créances sociales	277	195
Créances fiscales (1)	10 813	12 101
Créances diverses	3 308	1 729
Charges constatées d'avance	2 272	2 267
Total	17 322	16 722
Provisions pour dépréciation		
Dépréciation		
Total Autres créances et actifs courants nets	17 322	16 722

(1) Les créances fiscales comprennent 4,6 millions € de crédits d'impôts (CICE et CIR notamment) dont 0,5 million € sera remboursé au 15 janvier 2019.

Le Groupe a réalisé en 2018 un préfinancement déconsolidant des CICE 2014, 2015 et 2016 pour un montant total de 4,2 millions d'euros.

8.10 Trésorerie et équivalents

	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeurs mobilières de placement (1)	8 464	9 960
Disponibilités	9 236	8 374
Dépréciation		
Instruments financiers - Actif		1 095
Total Trésorerie et Equivalents	17 700	19 429
Concours bancaires courants	(15 994)	(17 385)
Instruments financiers - Passif	0	(1 166)
Total Trésorerie nette	1 706	878

(1) Il s'agit de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

8.11 Capitaux propres

8.11.1 Capital social de l'entité consolidante

Au 30 septembre 2018, le capital social se compose de 3 766 560 actions d'une valeur nominale de 6.64 euros

8.11.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	30/09/2018
Ouverture	198 417
Acquisitions	47 042
Cessions	(50 743)
Clôture (1)	194 716

(1) La valeur des actions propres au 30 septembre 2018 inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX SA s'élève à K€ 3 717. Sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de septembre 2018, celle-ci s'établit à 4 868 K€.

8.11.3 Stock options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Les variations et le nombre d'options en circulation sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Ouverture	16 000	45 250
Octroyés		
Levées		
Non activable (suite départ)		
Fin de plan	(3 000)	(29 250)
Clôture	13 000	16 000

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation à la fin septembre 2018 sont détaillés ci-après :

Date des plans		Conditions	
Attribution	Début option	Prix exercice	Nombre d'actions
Oct.-2008	Oct.-2012	17,01	6 000
Oct.-2011	Oct.-2015	14,33	7 000
			13 000

Les options d'achats d'actions sont évaluées à leur juste valeur constatée dans le compte de résultat, sur la ligne frais de personnel sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. Les périodes d'acquisition étant arrivées à leur terme, la charge IFRS2 est nulle au 30 septembre 2018.

8.11.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- Nombre d'actions de performance : 42 500 (contre 52 500 au 30.09.17 du fait du départ d'un des salariés bénéficiaires)
- L'attribution définitive des actions se fera en deux périodes:
 - jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition.
 - jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition.

A l'expiration de ces dates les actions seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve des conditions remplies et aux modalités suivantes:

- 30% des actions pourront être acquis au bout d'environ 2 ans, soit le 31 décembre 2018.
Cette acquisition constitue un acompte au plan.
- 100% des actions pourront être acquis au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 192 au sens IFRS2 à laquelle s'ajoute la contribution patronale provisionnée pour K€ 58.

8.12 Provisions pour risques et charges

8.12.1 Variation des provisions pour risques et charges

Cette variation s'analyse de la manière suivante :

	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utili- sées	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Prov. pour indemnités fin carrière (1)	12 859	891	(399)				(323)	13 027
Prov. pour garantie clients	599	177		(100)				676
Prov. pour litiges (2)	7 333	4 577	(687)	(289)		(2)		10 932
Prov. pour Autres risques (3)	822				(122)		(17)	684
Total	21 613	5 645	(1 087)	(389)	(122)	(2)	(339)	25 319

(1) L'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les autres variations correspondent à l'effet de l'actualisation.

- Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :
- Taux d'actualisation de 1,6% (versus 1,5% en 2017)
- L'augmentation moyenne des salaires est de 3% y compris inflation
- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2008-2010,
- L'âge de la retraite est de 63 ans pour les non cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.

- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

	LACROIX Electronics	LACROIX Sofrel	LACROIX City
Tranches d'âge			
- 29 ans	5,00%	5,00%	8,00%
de 30 à 39 ans	5,00%	5,00%	8,00%
de 40 à 44 ans	5,00%	5,00%	6,00%
de 45 à 49 ans	2,00%	2,00%	5,00%
de 50 à 54 ans	2,00%	2,00%	5,00%
+ 55 ans	—	—	—

Concernant le périmètre de l'Allemagne, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- Taux d'actualisation de 1,8% (contre 1,7% en 2017)
- Inflation retenue de 2%,
- L'augmentation des salaires est de 3%
- Taux de turn over moyen de 5%.

Age de départ à la retraite est de 64 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres.

(2) Les provisions pour litiges se décomposent comme suit :

- des litiges clients et/ou des retours pour garantie pour K€ 9 557, répartis comme suit : K€ 8 575 sur l'activité LACROIX City (dont K€ 4 639 au titre des litiges en cours avec des collectivités concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010), K€ 182 sur LACROIX Sofrel et K€ 800 sur LACROIX Electronics.

- diverses provisions pour K€ 1 375 (restructuration, contentieux, risques RH, pertes à terminaisons ...).

En ce qui concerne les litiges avec des collectivités, suite à la décision de l'Autorité de la Concurrence ayant condamné la société LACROIX Signalisation pour entente en 2010, un certain nombre de sociétés ou collectivités ont intenté des actions auprès des tribunaux contre la société. Au 30 septembre 2018, des procédures sont en cours avec 11 sociétés ou collectivités. Sur ces actions, 6 concernent uniquement la société LACROIX Signalisation et 5 sont des actions collectives contre l'ensemble des sociétés condamnées, 10 actions visent à obtenir une indemnisation et 1 vise la nullité des marchés.

Sur cette dernière procédure, en date du 31 janvier 2017, le Tribunal administratif de Rouen a prononcé la nullité des marchés passés par le département de la Seine Maritime à LACROIX Signalisation sur la période 1997-2006 et le remboursement en conséquence des 5 238 K€ versées par le département durant cette période. La société LACROIX Signalisation a fait appel de cette décision. En date du 22/02/2018, la cour administrative d'appel a partiellement donné raison à la société, la nullité n'étant finalement pas retenue mais l'a condamné au paiement d'un préjudice évalué à 2 550 K€. La société a formé un pourvoi en cassation devant le conseil d'état mais une provision a été constatée dans les comptes pour le montant de la condamnation. Au 30/09/2018, et selon l'échéancier, la société a versé un montant de 1,2 M€, ce montant étant considéré comme une avance dans l'attente de la position du conseil d'état. Cette avance a été comptabilisée au 30.09.18 en « autres créances ».

En dehors de cette condamnation, le montant provisionné au 30 Septembre 2018, au titre de ces contentieux est basé sur des expertises indépendantes et s'élève à K€ 2 089.

(3) Dans le cadre d'exercice de stock-options par des salariés de l'activité Sofrel, le Groupe avait pris l'engagement de racheter ces titres sur demande des bénéficiaires. Le montant de K€ 684 correspond à l'évaluation, à fin septembre 2018, du coût de rachat théorique des dites actions.

8.13 Emprunts et dettes financières

8.13.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	Exercice 2018	Exercice 2017	Échéancier 2018 (1)	
			< 1 an (Courant)	> 1 an (non Courant)
Emprunts et dettes auprès des Ets. de crédit	27 062	22 598	7 224	19 838
Emprunts issus de crédit bail	444	910	341	103
Dettes financières diverses (2)	8 688	8 422	6 386	2 303
concours bancaires courants	15 994	17 385	15 994	
Total des emprunts et dettes financières	52 189	49 315	29 945	22 244

(1) Part « non courant » des dettes financières : dont K€ 2 829 à plus de 5 ans

(2) Dont C/C VINILA INVESTISSEMENTS (actionnaire) pour K€ 5 213, contre K€ 3 823 en 2017

8.13.2 Variation des emprunts et dettes financières

	Exercice 2018
Ouverture	30 763
Augmentation	14 571
Diminution	(14 231)
Variation périmètre	
Ecart de conversion	(20)
Autres variations	5 112
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires	36 195
Concours bancaires courants	15 994
Total emprunts et dettes financières	52 189

Les autres variations sont principalement liées au reclassement d'un compte de trésorerie à court terme vers un compte d'endettement financier.

8.13.3 Ventilation par taux

La décomposition de la dette entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Emprunts à taux fixe	4 954	2 603
Emprunts à taux variable (1)	22 552	20 906
Total emprunts	27 506	23 509

(1) Dont une part significative est capée via des instruments financiers (cf §9.1.2)

8.13.4 Ventilation par principales devises

	Exercice 2018	Exercice 2017
Emprunts libellés en euro	27 506	23 509
Emprunts libellés en devises étrangères		
Total emprunts	27 506	23 509

8.14 Passifs courants

Les autres passifs courants se composent des éléments suivants :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Fournisseurs	78 195	75 219
Fournisseurs d'immobilisations	55	18
Avances et acomptes reçus sur commande	2 220	1 074
Dettes fiscales et sociales	28 641	28 847
Dettes diverses	2 685	2 640
Produits constatés d'avance	2 502	2 423
Total autres passifs courants	114 297	110 221

8.15 Personnel

8.15.1 Charges liées au personnel

	Exercice 2018	Exercice 2017
Traitements et salaires	(78 109)	(72 966)
Charges sociales	(25 808)	(23 977)
Intéressement et participation	(1 874)	(1 993)
Charges d'intérim	(5 990)	(3 742)
Charges de retraites	(298)	(236)
Palements en actions	(192)	(162)
Total des Charges liées au personnel	(112 272)	(103 076)

8.15.2 Effectif

L'effectif employé en fin d'année se décompose comme suit :

*	LACROIX Electronics		LACROIX Sofrel		LACROIX City		Total activités	
	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
Cadres	308	311	87	92	171	172	566	575
Techniciens	662	555	54	53	82	83	798	692
Employés	542	633	27	23	149	148	718	804
Ouvriers	1 779	1 775			183	188	1 962	1 963
Total Effectifs salariés	3 291	3 275	168	168	585	592	4 044	4 034
Mise à disposition (1)	101	119	4	1	64	59	169	179
Total Effectifs opérationnels	3 392	3 394	172	169	649	651	4 213	4 213

(1) Equivalents temps plein relatifs aux charges d'interim

(*) Effectif des entités consolidées en intégration globale

L'effectif de la holding de tête est de 13 personnes pour l'année 2018

8.16 Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions, nettes de reprises, figurant en résultat opérationnel courant peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Dotations et reprises nettes sur actifs non courants	(7 690)	(7 253)
Dotations et reprises nettes sur stocks	(329)	(1 206)
Dotations et reprises nettes sur autres actifs courants	(173)	(6)
Dotations et reprises nettes sur risques et charges	(2 377)	(875)
Dotations et reprises nettes sur autres		
Total dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(10 569)	(9 340)

8.17 Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges liées à la réorganisation	92	(425)
Cessions d'actifs		435
Litiges lients (1)	(2 860)	(652)
Autres charges non courantes	(228)	1
Total	(2 996)	(641)

(1) Voir § 8.12.1

8.18 Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Coût de l'endettement financier brut	(1 140)	(1 273)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	179	147
Coût de l'endettement net	(961)	(1 126)
Résultat de change	201	873
Autres Produits et charges financiers (1)	(200)	(178)
Total Résultat financier par nature	(960)	(431)
Synthèse		
Total des produits	6 563	7 586
Total des charges	(7 523)	(8 017)
Total Résultat financier	(960)	(431)

(1) Dont K€ 206 de charges financières liées au provisionnement des indemnités de fin de carrière.

8.19 Impôts sur les bénéfices

8.19.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Le poste d'impôts se décompose comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôt exigible	(3 005)	(3 224)
Impôts différés	439	169
Impôts sur les résultats	(2 566)	(3 056)

8.19.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 498
Neutralisation de la Quote part des résultats des sociétés ME	4
Impôts sur les résultats (1)	-2 566
Résultat net avant impôts	11 061
Impôt théorique au taux en vigueur (2)	3 098
Différence d'impôt (1) - (2)	531

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence	
Changement de taux d'impôt	-32
Effet des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	-315
Reports déficitaires précédemment non reconnus et utilisés au cours de l'exercice	89
Pertes des filiales fiscalement déficitaires non activées	-2 174
Activation de déficits fiscaux précédemment non reconnus	
Taux d'impôts réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations	-75
Taxation des résultats des filiales à des taux différents de celui de la mère	2 213
Crédits d'impôts (1)	799
Ajustements relatifs à des périodes antérieures	26
	531

(1) Dont CIR et CICE pour respectivement K€ 318 et K€ 454.

8.19.3 Analyse de l'impôt différé

Le détail des impôts différés actif et passif est le suivant :

	Ouverture	Impact réserves	Impact résultat	Mvt de périmètre	Autres variations	Clôture
Impôts différés Actifs						
C3S et Effort de construction	35		5			40
Participation des salariés	276		(7)			270
Indemnités de départ à la retraite	1 969	(32)	102			2 039
Marges sur stocks	201		58			259
Pertes reportables (1)	3 644		346			3 990
Autres	395		190			585
Compensation IDA/IDP (*)	(2 681)				(1 131)	(3 812)
Total IDA	3 839	(32)	694		(1 131)	3 370
Impôts différés Passifs						
Provisions réglementées	(2 288)		(105)			(2 393)
Location-financement	(332)		30			(302)
Méthode Amortis. Actifs non courants	(154)		9			(146)
Justes valeurs sur actifs immobiliers	(705)		39			(666)
Autres	(61)	(18)	(227)		(14)	(320)
Compensation IDA/IDP (*)	2 681				1 131	3 812
Total IDP	(859)	(18)	(255)		1 117	(15)
Total ID nets	2 980	(50)	439		(15)	3 355

(1) Selon les hypothèses retenues par le Groupe et l'actualisation des business plan. La base activée sur le périmètre de l'intégration fiscale française est de 11,5 M€ sur une base totale de déficits fiscaux reportables de 23M€.

(*) Cette rubrique permet, après analyse globale des IDA et IDP nets par nature, de tenir compte des positions individuelles et de la présentation bilantielle du fait de l'existence d'un périmètre fiscal (Note 6.5.14)

9 Autres informations

9.1 Degré d'exposition du Groupe aux risques financiers

9.1.1 Risque de change

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette activité, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD, en JPY, en TND et en PLN.

- Concernant les achats en USD et JPY, la société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.
- Concernant les dépenses en TND et PLN, il s'agit principalement des salaires et charges sociales des salariés de nos sites tunisiens et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

9.1.2 Risque de taux

La note 8.13.3 « Emprunts et dettes financières » permet de constater que sur K€ 27 506 de dettes, K€ 4 954 sont à taux fixe et K€ 22 552 à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin septembre 2018, la part des financements à taux variable couverte par des CAP représente de l'ordre de 60% du nominal.

9.1.3 Risque de liquidité

L'endettement brut du Groupe s'élève à K€ 52 189.

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 17 700.

Le Groupe dispose par ailleurs de M€ 6,6 de crédits confirmés non utilisés à la clôture.

Ainsi, le Groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

9.1.4 Risque de crédit

Chacune des trois activités du Groupe dispose d'un contrat d'assurance-crédit propre, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
LACROIX Electronics LACROIX Sofrel LACROIX City	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale Organismes publics et grands acteurs de la gestion de l'eau Administrations et entreprises significatives de travaux publics

9.1.5 Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2018	Exercice 2017
Emprunts et dettes financières	36 195	31 931
Concours bancaires courants	15 994	17 385
Autres Dettes financières nettes	(201)	(187)
Trésorerie et Equivalents (Note 8.5)	(17 700)	(19 429)
Endettement net	34 288	29 700
Capitaux propres	100 415	93 756
Ratio d'Endettement (Gearing)	34,1 %	31,7 %

9.1.6 Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

Le Groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7. L'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plupart sont externes au Groupe.

9.2 Informations sectorielles

9.2.1 Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteur d'activité, pour la période close au 30 septembre 2018, sont détaillés ci-dessous :

	LACROIX Electronics		LACROIX Sofrel		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits des activités ordinaires	338 643	317 793	40 514	39 198	98 583	92 268	3 962	3 184	481 702	452 443
Ventes à des clients externes	(9 031)	(7 352)	(157)	(199)	(386)	(404)	(3 841)	(3 071)	(13 415)	(11 026)
Ventes entre secteurs										
Total produits des activités ordinaires	329 612	310 441	40 357	38 999	98 197	91 864	121	113	468 287	441 417
Résultat opérationnel courant	9 145	6 971	9 144	8 819	(1 079)	(2 107)	(2 186)	(1 275)	15 024	12 408

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

Dotations nettes aux amortis et provisions	(5 567)	(4 324)	(815)	(702)	(4 087)	(4 172)	(101)	(142)	(10 570)	(9 340)
--	---------	---------	-------	-------	---------	---------	-------	-------	----------	---------

9.2.2 Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et les passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs non courants de la période :

	LACROIX Electronics		LACROIX Sofrel		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	41 870	40 382	5 841	5 542	24 810	25 256	6 503	3 265	79 024	74 445
Actifs courants	112 303	108 577	15 531	13 598	71 304	61 515	14 073	17 630	213 211	201 320
Total des actifs sectoriels	154 173	148 959	21 372	19 140	96 114	86 771	20 576	20 895	292 235	275 764
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	13 965	11 700	4 350	4 737	13 795	10 719	15 469	13 070	47 579	40 226
Passifs courants	96 262	104 269	4 309	2 067	76 352	65 417	(32 682)	(29 970)	144 241	141 783
Total des passifs courants et non courants	110 227	115 969	8 659	6 804	90 147	76 136	(17 213)	(16 900)	191 820	182 009
Acquisitions actifs non courants	8 236	9 467	799	447	1 809	1 614	72	69	10 916	11 597

9.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés ou reçus par le Groupe se ventilent de la manière suivante :

Catégorie d'engagement	Exercice 2018	Exercice 2017
Engagements donnés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15
Commandes d'Approvisionnement		118

Les engagements donnés au 30.09.17 sont éteints au 30.09.18

Aucun des financements mis en place n'est assorti de covenant.

9.4 Parties liées

9.4.1 Transactions avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont des sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et pour lesquelles les transactions ne sont pas significatives.

Par ailleurs, la note 8.13.1 fait état de l'existence d'une dette (Compte courant) envers un des actionnaires, la société Vinila.

9.4.2 Rémunération des dirigeants

Lors de l'assemblée générale du 26 Juillet 2018, Le Groupe LACROIX a transformé sa gouvernance et est devenu une Société Anonyme à Conseil d'Administration après avoir été une SA avec Directoire et Conseil de Surveillance.

Les rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration à raison de leurs fonctions dans le Groupe, se répartissent de la manière suivante :

9.4.2.1 Direction générale

	Exercice 2018	Exercice 2017
Avantage à court terme	461	426
Avantage postérieurs à l'emploi	56	58
Autres avantages à long terme		
Païement en actions		
Total des montants alloués	517	484

Les dirigeants perçoivent des rémunérations variables qui sont validées par le Conseil d'administration. Les éléments de rémunération variable sont déterminés en fonction de l'atteinte d'objectifs, que nous ne souhaitons pas communiquer pour des raisons de confidentialité.

9.4.2.2 Membres du Conseil d'administration

	Exercice 2018	Exercice 2017
Avantage à court terme	30	40
Avantage postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Païement en actions.		
Total	30	40

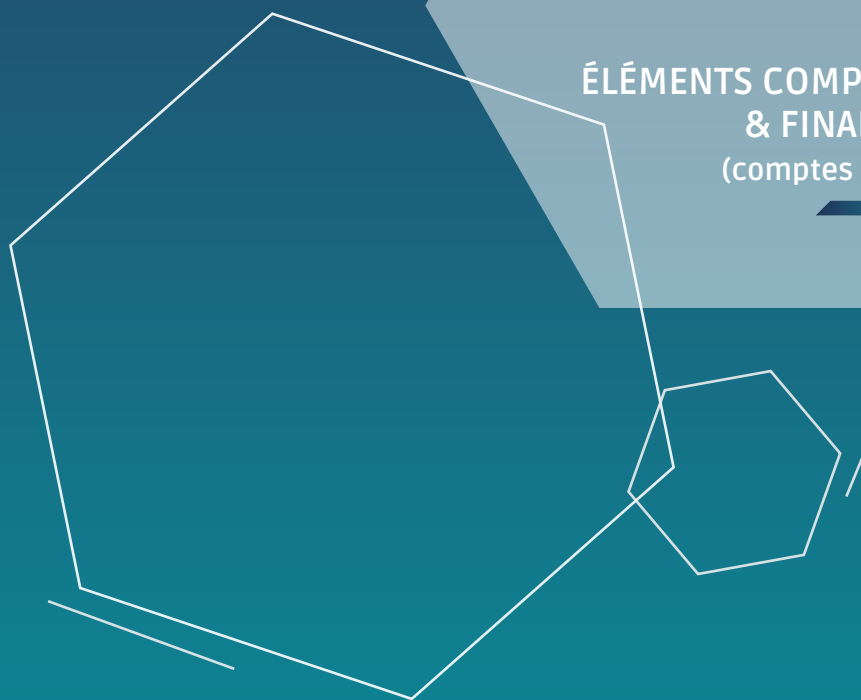
9.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente le détail des honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe selon le format AMF 2006-10.

	Réseau Ernst & Young				Atlantique Révision Conseil			
	2018	%	2017	%	2018	%	2017	%
Audit								
Commissariat aux comptes	230	82%	230	95%	45	100%	45	100%
Emetteur	37		37		42		42	
Filiales intégrées globalement	194		194		3		3	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	41	15%						
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	41							
Sous-total Audit	271	96%	230	95%	45	100%	45	100%
Autres prestations	11	4%	12	5%				
Juridique, fiscal, social								
Autres prestations	11		12					
Sous-total Autres prestations	11	4%	12	5%				
Total	282	100%	242	100%	45	100%	45	100%

03

ÉLÉMENTS COMPTABLES
& FINANCIERS
(comptes annuels)



1. Bilan

BILAN ACTIF (en K€)	Note	Exercice 2018			Exercice 2017
		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	135	87	48	42
Immobilisations Corporelles	3.3.1	1 429	591	838	872
Immobilisations Financières (1)	3.3.1	77 466	6 872	70 594	64 419
ACTIF IMMOBILISÉ		79 030	7 550	71 479	65 333
Avances, acomptes versés sur commandes		2		2	1
Créances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	698		698	734
Créances Diverses	3.3.2	61 588		61 588	59 020
Valeurs Mobilières de Placement (2)	3.3.3	10 422		10 422	11 770
Disponibilités		164		164	66
Charges Constatées d'Avance	3.3.7	334		334	85
ACTIF CIRCULANT		73 207		73 207	71 675
TOTAL GENERAL		152 236	7 550	144 686	137 008

(1) Dont Titres de participation pour K€ 75 005 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 6 805

(2) Dont actions propres pour K€ 2 043

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital	3.3.4	25 000	25 000
Primes d'Émission, Fusion et apport	3.3.4	3 455	3 455
Réserve Légale	3.3.4	2 517	2 517
Autres Réserves	3.3.4	66 500	60 500
Report à Nouveau	3.3.4	1 630	982
Provisions réglementées	3.3.4	55	47
Résultat	3.3.4	7 193	8 791
CAPITAUX PROPRES		106 352	101 293
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	603	307
PROVISIONS		603	307
Emprts & Det.c/o Ets Crdt...(2)	3.3.2	21 483	20 272
Emprunts & Dettes Fin.Divers.	3.3.2	14 238	13 801
Dettes Fournisrs & Cpts Ratt	3.3.2	1 113	446
Dettes Fiscales et Sociales.	3.3.2	889	890
Dettes sur immobilisations	3.3.2		
Autres	3.3.2	9	
TOTAL DETTES (1)		37 731	35 409
TOTAL GENERAL		144 686	137 008

(1) Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an

21 242

21 335

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques

37

18

2. Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'Affaires Net		4 155	3 184
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		80	32
Autres Produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		4 236	3 217
Autres Achats externes		3 342	1 947
Impôts,Taxes & Assimilés		130	120
Charges de Personnel	3.5.1	2 515	1 998
Dotations aux Amortis.& Provisions		203	203
Autres Charges		50	40
CHARGES D'EXPLOITATION		6 239	4 308
RÉSULTAT EXPLOITATION (I) (1) (2)		-2 003	-1 091
Produits de Participation..(3)		5 771	6 056
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		31	57
Autres Inter.& Prod.Assimil.(3)		554	461
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		27	297
Produits / cessions de valeurs mob. placement		20	1
PRODUITS FINANCIERS		6 403	6 871
Dotations aux Amortis. & Provisions		288	193
Interêts & Charges Assimil..(4)		416	415
Charges / cessions de val mob placement		90	
CHARGES FINANCIÈRES		794	608
RÉSULTAT FINANCIER (II)		5 609	6 262
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (I +II)		3 606	5 171
Sur Opérations en Capital...		92	14
Reprises sur provisions		7	7
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		100	21
Sur Opérations de Gestion...			
Sur Opérations en Capital...		72	32
Dotations amortiss et provisions		16	14
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		88	47
= RESULTAT EXCEPT.	3.4.1	12	-25
Particip. des Salariés....(IX)			
Impôts sur les Bénéfices...(X)	3.4.2	-3 575	-3 645
Total des produits		10 739	10 109
Total des charges		3 545	1 318
BÉNÉFICE OU PERTE		7 193	8 791

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

6 205

6 412

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

62

72

3. Annexe

3.1 Faits majeurs de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société LACROIX SA a acquis des titres LACROIX SOFREL auprès d'actionnaires hors Groupe.

Une prise de participation complémentaire dans le capital de la société FIRSTRONIC LLC a été prise par LACROIX NORTH AMERICA Inc pour porter celle-ci à 12.5%.

Changement de mode d'administration de la société LACROIX SA par adoption de la forme de société anonyme à conseil d'administration à partir du 26 juillet 2018.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 10 ans linéaire

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la

production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de transport 4 à 10 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 4 à 10 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

- Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata «des droits au terme» autrement dénommée «méthode rétrospective des unités de crédit projetées». Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.
- Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n°2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

3.2.8 CICE

Concernant la comptabilisation du CICE, la société a retenu l'option, proposée par l'ANC, de comptabilisation en minoration des charges de personnel dès la clôture au 30/09/2013. Ainsi, un produit de 9 K€ a été comptabilisé en moins des charges de personnel dans les comptes au 30 septembre 2018.

3.2.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

3.2.10 Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX SA (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95%) ont décidé d'opter

pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1^{er} octobre 1996. Depuis le 1^{er} octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Au 30/09/2018, le périmètre fiscal intègre les entités suivantes :

Liste des filiales
LACROIX Electronics
LACROIX Electronics Solutions
LACROIX Océan Indien
LACROIX Signalisation
LACROIX Sofrel
LACROIX III
LACROIX City
LACROIX V
LACROIX VI
LACROIX VII
LACROIX Traffic
LACROIX Sogexi
LACROIX Neavia
LACROIX Mayotte

3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	30	8		37
Autres postes d'immobilisations incorporelles	87	40	29	98
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	1 375	57	3	1 429
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	67 884	7 122		75 005
Autres titres immobilisés	50	10		60
Prêts et autres immobilisations financières (1)	3 340	1 581	2 520	2 400
TOTAL	72 766	8 816	2 553	79 030

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	6	7		13
Autres postes d'immobilisations incorporelles	69	6		75
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	503	88		591
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations (2)	6 805			6 805
Autres titres immobilisés	50	10		60
Prêts et autres immobilisations financières		7		7
TOTAL	7 433	117		7 550

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

(1) Prêts accordés pour M€ 0,6 et Autres actifs financiers pour M€1,8

(2) Dépréciation des titres de LACROIX Electronics (Note 3.5.6).

3.3.2 État des Créances et des dettes

ÉTAT DES CREANCES & DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
État des créances					
Créances rattachées à des participations					
Prêts		586	586		
Autres immobilisations financières		1 815	166	198	1 450
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients		698	698		
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés		4	4		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	4 831	4 831		
	Taxe sur la valeur ajoutée	154	154		
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Divers	4	4		
Groupe et associés		56 592	56 592		
Débiteurs divers		2	2		
Charges constatées d'avance		334	334		
TOTAUX		65 020	63 371	198	1 450
État des dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires convertibles					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	à 1 an maximum à l'origine	38	38		
	à plus d'un an à l'origine	21 445	4 956	13 661	2 829
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 113	1 113		
Personnel et comptes rattachés		438	438		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		287	287		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	110	110		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	55	55		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés		14 238	14 238		
Autres dettes		9	9		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		37 731	21 242	13 661	2 829
Emprunts souscrits en cours d'exercice		11 600			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		10 381			

3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2018	Exercice 2017
Actions propres (1)	2 043	1 979
Placement (2)	8 379	9 791
TOTAL	10 422	11 770
PROVISIONS	0	0
VALEURS NETTES	10 422	11 770

(1) A la clôture de l'exercice, la société détient 98 441 titres pour un montant de 2 043 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

(2) Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 8 379 K€ au 30/09/18.

3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 3 766 560 actions pour un montant de 25 000 000 Euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire.

3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Variation	Montant Fin Exercice
Capital	25 000			25 000
Primes	3 455			3 455
Réserve légale	2 517			2 517
Autres Réserves	60 500	6 000		66 500
Report à Nouveau	982	648		1 630
Résultat	8 791	-8 791	7 193	7 193
Provisions réglementées	47		8	55
TOTAL	101 293	-2 143	7 202	106 352

Distribution de dividendes pour 2 143 K€.

3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2018
Ouverture	198 417
Acquisitions	47 042
Cessions	(50 743)
Clôture (1)	194 716

(1) La valeur des actions propres au 30 septembre 2018, inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX SA, s'élève à K€ 3 717.

Sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de Septembre 2018, celle-ci s'établit à 4 868 K€.

3.3.5 État des Provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions risques & charges				
- Risques levée stock options	38			38
- Pertes de change				
- Indemnités départ retraite	36	14		50
- Autres risques	40		40	
- Autres charges	193	360	37	516
TOTAL	307	374	77	603

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

- Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 1.60%

3.3.6 Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Le nombre d'options et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Ouverture	16 000	45 250
Octroyés		
Levées		
Non activable (suite départ & fin de plan)	(3 000)	(29 250)
Clôture	13 000	16 000

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions à la clôture de l'exercice sont détaillés ci-après :

Date des plans		Conditions	
Attribution	Début option	Prix d'exercice	Nombre d'actions
oct.-2008	oct.-2012	17,01	6 000
oct.-2011	oct.-2015	14,33	7 000
			13 000

3.3.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- Nombre d'actions de performance : 42 500 (contre 52 500 au 30.09.2017 du fait du départ d'un des salariés bénéficiaires)
- L'attribution définitive des actions se fera en deux périodes:
 - jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition.
 - jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition.

A l'expiration de ces dates les actions seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve des conditions remplies et aux modalités suivantes :

- 30% des actions pourront être acquis au bout d'environ 2 ans, soit le 31 décembre 2018. Cette acquisition constitue un acompte au plan.
- 100% des actions pourront être acquis au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge nette de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 243 à laquelle s'ajoute la contribution patronale provisionnée pour K€ 80.

Le nombre d'actions est détaillés ci-dessous :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Ouverture	52 500	
Octroyés		52 500
Attribuées aux bénéficiaires		
Non activable (suite départ & fin de plan)	(10 000)	
Clôture	42 500	52 500

3.3.8 Comptes de régularisation

Produits à recevoir

	Exercice 2018	Exercice 2017
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Etat	4	7
Intérêts courus	71	48
Divers produits à recevoir		
Total	75	55

Charges constatées d'avance

	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges exploitation	319	78
Charges financières	15	7
Total	334	85

Charges à payer

	Exercice 2018	Exercice 2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252	149
Dettes fiscales et sociales	701	613
Disponibilités, charges à payer	1	1
Autres dettes	9	0
Total	977	805

3.3.9 Postes du bilan concernant les entreprises liées

	Exercice 2018
Immobilisations financières (1)	68 786
Créances	57 258
Dettes	14 410

(1) montant net pour lequel il existe une provision de 6 805 K€ (note 3.3.1)

3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2018
Pénalités	
Cessions immobilisations incorporelles	25
Cessions immobilisations corporelles	
Cessions immobilisations financières	0
Cessions valeurs mobilières de placement	
Mali sur rachat d'action	47
Dotation amortissements dérogatoires	16
Provision valeur mobilières placements	
Total Charges	88
Cessions immobilisations incorporelles	25
Cessions immobilisations corporelles	
Cessions immobilisations financières	
Cessions valeurs mobilières de placement	
Boni sur rachat d'action	67
Reprise provision risques et charges	
Reprise amortissements dérogatoires	7
Total Produits	100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12

3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
RÉSULTAT COURANT	3 606		3 606
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12		12
PARTICIPATION			
INTÉGRATION FISCALE : PRODUIT D'IMPÔT		3 575	3 575
RÉSULTAT NET	3 618	3 575	7 193

3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.9

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 3 575 K€.

3.4.4 Charges et produits concernant les entreprises liées

	Exercice 2018
Charges d'exploitation	720
Charges financières	62
Produits d'exploitation	4 044
Produits financiers	6 205
Charges exceptionnelles	
Produits exceptionnels	

3.4.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Ouverture		Variations		Cloture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
I. Décalages certains ou éventuels						
Charges non Déductibles temporairement						
Provision pour impôts						
Indemnités départ retraite	36		14		50	
Autres						
II. Impact des éléments à imputer						
(antérieur à l'intégration fiscale)						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins value à long terme						
III. Régime de l'intégration fiscale						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables	16 626		6 397		23 023	
Moins values nettes à long terme						
IV. Eléments de Taxation Eventuelle						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)						
Montant de la Réserve Spéciale des						
Plus-values à long terme (base d'impôt)						

L'impact des plus-values à long terme à la clôture est évalué au taux de 0 %

3.5 Renseignements divers

3.5.1 Effectifs

L'effectif moyen hors mandataire pour l'exercice s'est élevé à 11.75 personnes ayant le statut cadre.

3.5.2 Identification de la société consolidante

VINILA INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 65 000 Euros

n° SIRET : 354 034 993 00023

3.5.3 Engagements financiers

	Exercice 2018
Avals et cautions donnés aux filiales	
Dettes garanties par des suretés réelles	
Effets escomptés non échus	
Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités	96
Engagement de rachat d'actions	684

3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 547K€. Les rémunérations aux membres des organes d'administration, au titre de l'exercice, ont été provisionnées pour 60K€ mais ne sont pas versées au 30/09/2018.

3.5.5 Filiales et participations

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
				Brute	Nette				
1. Filiales détenues à plus de 50%									
LACROIX SOFREL	5 500	8 850	98,38%	13 570	13 570			37 321	5 486
LACROIX ELECTRONICS	15 000	8 112	100,00%	46 427	39 622	10 333		102 192	2 015
LACROIX CITY	9 373	7 415	100,00%	14 999	14 999	43 621		4 569	938
LACROIX V	5	-1	100,00%	5	5				0
LACROIX VI	5	-1	100,00%	5	5				0
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)	0		100,00%	0	0	3 223			-184
2. Participations détenues entre 10 et 50 %									
Néant									
3. Participation inférieure à 10 %									
Autres participations									
TOTAL				75 005	68 200	57 178			

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en Euros

3.5.6 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est intervenu durant la période.

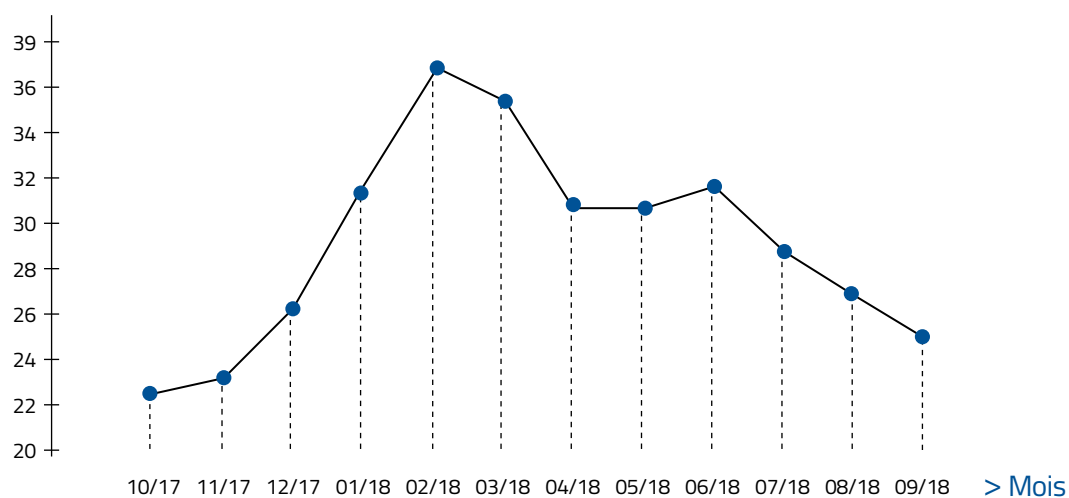


04

ÉVOLUTION
DU TITRE

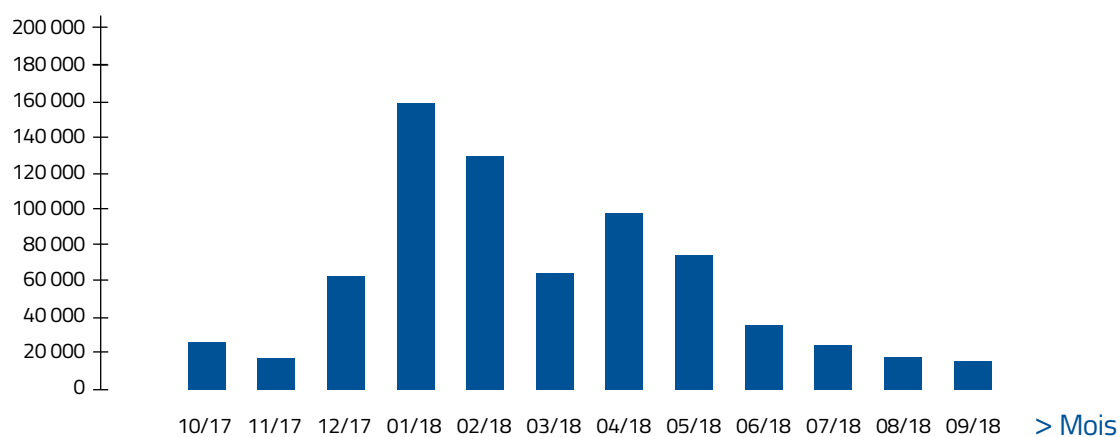
1 - Évolution du cours de l'action

Cours moyen pondéré (en euros)

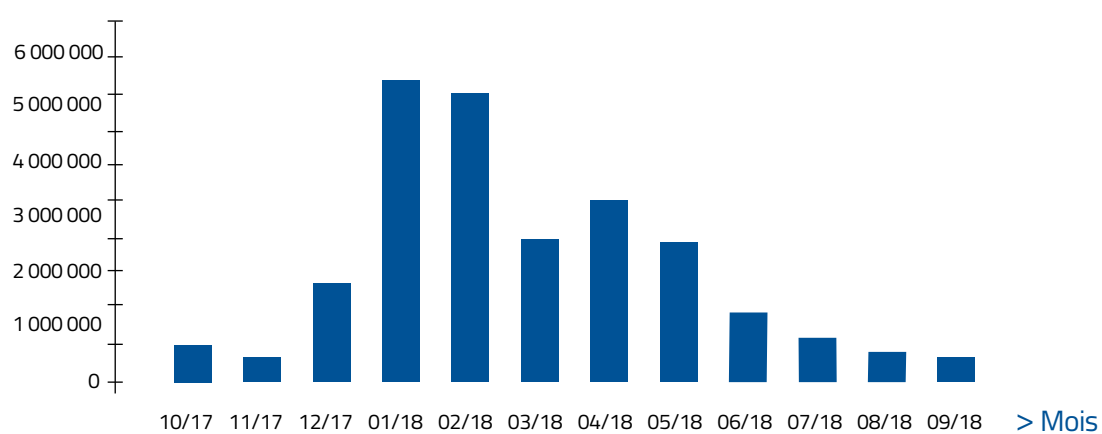


2 - Nombre de titres échangés

Nombre



3 - Capitaux en euros





8, impasse du Bourrelier • BP 30004
44801 Saint-Herblain cedex • France
Tél. +33(0)2 40 92 37 30 • Fax +33(0)2 40 92 10 15
info@lacroix-group.com
N° Siren 855 802 815 • RCS Nantes
www.lacroix-group.com

